

Cigarette
GRADS
"Le comble du bon goût"
CONSERVEZ LES "MAINS DE BRIDGE"
L. O. Gauthier Limitée, Maison Canadienne et indépendante

Le Canada

OVIDO
LE MEILLEUR CIGARETTE
10

VOI XXXII — No 262 Temps probable: Doux. (V. détails p. 3) MONTREAL, MERCREDI 13 FEVRIER 1935 Minimum, hier: 0 — Maximum, hier: 24 PRIX: DEUX SOUS

M. King expose l'attitude libérale en matière de législation sociale

Le dirigeable "Macon" tombe à la mer

Le dirigeable "Macon", orgueil de la marine américaine, a fait un plongeon de 2,500 pieds dans le Pacifique et sombré à 13 milles des côtes. — 83 hommes étaient à bord; 81 ont été sauvés

DEUX MORTS. AUCUN BLESSE GRAVE

Le "Macon" revenait des manœuvres navales et escortait la flotte américaine. — Le premier S.O.S. a été capté à 8 heures 15 hier soir. — On croit qu'une explosion a sectionné en deux le dirigeable

UN SURVIVANT DE L'"AKRON" COMMANDAIT LE "MACON"

San-Francisco, 12. (P.A.) — Le dirigeable "Macon" qui avait coûté à la marine américaine \$4,000,000, a fait ce soir un plongeon de 2,500 pieds et a sombré dans le Pacifique. L'équipage se composait de 83 hommes. 81 ont été sauvés. Ce n'est que quatre heures après la nouvelle du désastre que l'on a appris la mort de deux hommes de l'équipage, un télégraphiste, Ernest Edwin, et une ordonnance, Edward Quinday. On ne connaît pas la cause du désastre. On est porté à l'attribuer soit à une explosion, soit à une détériorité de contrôle. Soixante-quatre survivants ont été recueillis par le contre-torpilleur "Richmond". Le "Concord" en a recueilli onze et le "Cincinnati" six. Aucun des 81 rescapés n'est blessé grièvement.

Washington, 13. (P.A.) — De bonne heure, ce matin (mercredi), le département de la marine a reçu un message lui annonçant que le dirigeable "Macon" avait sombré au large des côtes du Pacifique. Aucun autre détail n'était donné.

Le message se lisait comme suit: "Le lieutenant-commandant Wiley annonce le naufrage du "Macon". De plus amples détails seront donnés plus tard."

Washington, 12. (P.A.) — Le contre-torpilleur "U.S.S. Memphis", cette nuit, a rapporté qu'il avait signalé la présence de sept canots de sauvetage venant du dirigeable, et qu'il s'apprêtait à en recueillir les occupants.

Washington, 12. (P.A.) — Le commandant en chef de la flotte, l'amiral Joseph H. Reeves, a fait savoir, cette nuit, au département de la marine que les occupants de sept canots de sauvetage avaient été recueillis. Le commandant en chef ajoutait que l'on recherchait d'autres survivants. Le message, reçu à 10 h. 50 du soir, heure de l'Est, disait que les survivants avaient été recueillis à 13 milles de Point-Sur.

San-Francisco, 12. (P.A.) — L'orgueil de l'aéronautique américaine, le fameux dirigeable "Macon", a péri aujourd'hui dans un nouveau désastre de l'air. La pluie et le brouillard l'ont forcé à descendre en pleine mer, au large de Point-Sur dans l'Océan Pacifique. Trois heures plus tard, les navires accourus à son appel de détresse, recueillaient l'équipage, composé croit-on, de 83 hommes.

Le commandant Herbert V. Wiley a lancé un premier S.O.S. à 5 h. 15 hier soir (8 h. 15 heure solaire de l'Est). Le radio parlait d'avaries sérieuses et faisait connaître l'intention d'opérer une descente en mer. Le "Macon" mesurait 785 pieds.

Les navires de la flotte côtière se rendirent sans tarder à l'endroit où le dirigeable avait signalé sa présence. Celui-ci, en touchant la mer, lança une fusée pour les guider.

Le "Pennsylvania", de la flotte américaine, repéra la fusée et dirigea sa marche à l'endroit indiqué par elle.

Les opérateurs des postes où les radios de détresse ont été reçues croient qu'une explosion s'est produite à bord du dirigeable. Celui-ci revenait des manœuvres, en compagnie de la flotte. La mer était houleuse au large de Point-Sur à 25 milles au sud de Monterey. Les navires sauveteurs fouillaient la nuit au moyen de leurs réfecteurs.

Le premier appel a été suivi d'un autre message comportant un seul mot: "Wait" (Attendez).

Peu après, le poste de Mackay capta un nouveau S.O.S.: "Abandonnons le vaisseau s'il que nous aurons améri quelque part à 20 milles de Point-Sur, probablement à 10 milles en mer."

Le lieutenant-commandant Wiley, capitaine à bord du dirigeable, est le seul officier de l'équipage de l'"Akron" qui a survécu au désastre de ce dirigeable tombé en mer au large de la côte du New-Jersey, le 4 avril 1934. Les autres officiers de l'état-major le regardaient pour un homme de sang-froid et un habile navigateur.

Le "Macon" avait pris part aux manœuvres de la flotte et revenait à sa base de Sunnyvale, près de San-Francisco.

Il y aurait 30 navires auprès de l'épave.

Le gardien du phare de Point-Sur dit avoir vu le "Macon" survoler la flotte, disparaître soudainement, se montrer de nouveau au milieu des nuages pour disparaître une dernière fois.

73 personnes avaient péri dans le désastre de l'"Akron". Le capitaine du "Macon", seul officier survivant, demanda son transfert à bord d'un navire de guerre, mais dans la suite, il revint au service de l'aéronautique. Regardé comme une autorité en navigation aérienne, il fut commandant du dirigeable "Los-Angeles".

Un radio capté à 7 h. 35 de la marine à San-Pedro, à la suite du soir, annonçait: "Tous les survivants avaient été recueillis". On a donné au message l'interprétation que tous

Wilentz prononce un formidable réquisitoire

La célèbre cause Hauptmann en est à son stage ultime

Sensation en Cour

Les jurés décideront demain du sort de Bruno-Richard Hauptmann

La peine de mort

Flemington, 12. (P.A.) — Le réquisitoire du procureur général David T. Wilentz, agissant pour l'Etat du New-Jersey, s'est terminé, ce soir, par une demande de peine de mort à l'endroit de Bruno-Richard Hauptmann, accusé de l'enlèvement et du meurtre du premier enfant du colonel Charles A. Lindbergh. Wilentz, d'une voix véhémante, a harangé les membres du jury tout au long du jour. Sa plaidoirie, cependant, a été brutalement interrompue, cet après-midi, par les cris d'un spectateur. Le révérend Vincent G. Burns, en effet, ministre du culte protestant, dans le New-Jersey, s'est écrié qu'un individu lui avait avoué être le véritable coupable et que Hauptmann était innocent.

Cette brusque sortie a causé toute une sensation dans l'enceinte du tribunal. Immédiatement après cette déclaration, le révérend a été empoigné et expulsé de la Cour. Un peu plus tard, le juge Trenchard a ordonné de laisser en paix l'auteur de cet incident, demandant en même temps aux membres du jury de ne tenir aucun compte de ce qui venait de se passer. Il est entendu que le révérend Burns avait déjà entretenu le procureur général de même que l'avocat de la défense Reilly, au sujet de ce qu'il disait savoir au sujet du criminel, mais ceux-ci n'ont tenu aucun compte de ses paroles et n'ont pas voulu l'appeler à la barre aux témoins.

La cause désormais célèbre de Hauptmann en est donc à son stage ultime. Demain, dès 10 heures, le juge Trenchard fera, s'adressant au jury, le résumé des faits et les deux jurés seront ensuite appelés à décider du sort de l'accusé.

Aux audiences d'aujourd'hui, Hauptmann a conservé son attitude calme tout au long du formidable réquisitoire du procureur général Wilentz. Il n'a manifesté aucun signe d'émotion, même aux moments très douloureux, alors que son accusateur le comparait aux animaux les plus vils et le qualifiait de "paria qui contaminait l'atmosphère".

M. Hauptmann, de son côté, a fait preuve d'un rare sang-froid. Les membres du jury seuls ont été exprimés, par leurs gestes et l'expression de leurs physionomies, combien

(A suivre à la page 11)

L'électricité chez les jumelles Dionne

Corbeil, Ontario, 12. (P.C.) — On a rétabli ce soir le service de l'électricité à la maison qui abrite les cinq jumelles Dionne. Le service avait été interrompu par un terrible incendie qui a causé pour \$10,000 de dommages à Callander, à 5 milles de Corbeil, et qui consuma plusieurs maisons autour de celle du Dr A. A. Daffoe et rasa plusieurs poteaux soutenant les fils électriques qui conduisent l'énergie à Corbeil.

L'empereur d'Ethiopie accuse l'Italie

L'Italie serait l'agresseur dans le conflit de l'Afrique de l'Est

Mobilisation

Un million d'Ethiopiens défendront le territoire abyssin

Médiation

Rome, 12. (P.A.) — L'empereur Haile Selassie d'Ethiopie a nié catégoriquement que l'Ethiopie ait été l'agresseur dans le dernier incident de frontière en Somalie italienne, et a affirmé que l'Ethiopie ne paiera pas un sou de l'indemnité réclamée par le gouvernement italien.

Selon des instructions reçues d'Addis-Abeba, le chargé d'affaires de l'Ethiopie à Rome, M. Negradas Yessus, a fait ces déclarations devant les représentants de la presse avant de les transmettre à M. Mussolini. Il se présentera au Duce seulement demain.

Le chargé d'affaires a aussi déclaré que son pays ne pouvait accepter les réclamations onéreuses de l'Italie, ajoutant que l'Ethiopie pouvait mettre sur pied une armée d'un million et qu'elle défendrait son territoire. Le chargé d'affaires, à plusieurs reprises, a affirmé que l'Ethiopie resterait sur la défensive.

Commentant les déclarations de Selassie, M. Negradas Yessus a dit: "On ne peut nous demander de souffrir en silence plus longtemps. L'Ethiopie sait qu'elle n'a pas été la cause des incidents qui ont mis aux prises les tribus de la frontière et les troupes italiennes. Depuis plusieurs mois, l'Ethiopie est l'objet d'une campagne de calomnie."

M. Yessus prétend que l'Ethiopie reste dans ses droits en refusant l'indemnité réclamée par l'Italie.

Ce soir, les trains qui circulent en Italie, sont remplis d'officiers et de soldats. Il est même dit que des troupes se sont d'ores et déjà embarquées pour la Somalie, en dépit d'une dérogation officielle.

Le 16 février, une expédition militaire "punitive" s'embarquera dans un port du Sud de l'Italie pour les côtes des Somalies. Leur présence sur la frontière éthiopienne forcera peut-être l'empereur Selassie à payer les \$44,900 d'indemnité réclamées par M. Mussolini et à satisfaire à toutes les autres exigences du gouvernement italien.

Les réclamations du gouvernement italien comportent entre autres: 1—Le salut au drapeau italien à Addis-Abeba. 2—L'organisation d'une zone neu-

(A suivre à la page 6)

L'hon. J.-E. Perrault répond par des chiffres aux critiques de l'Opposition sur le budget

Le crédit actuel de la province est un argument irréfutable, dit-il

M. Martin Fisher

Le député de Huntingdon, MM. Pierre Bertrand et Béique parlent

Québec et la crise

Québec, 12. (Spécial au Canada) — La Chambre des députés a continué hier après-midi et hier soir le débat sur le budget, commencé par l'hon. trésorier de la province M. R. Stockwell.

Les attaques lancées par les députés conservateurs MM. Fisher, de Huntingdon, Pierre Bertrand, député de St-Sauveur, Hortensius Béique, député de Chambly, ont provoqué une riposte de l'hon. J.-E. Perrault, ministre de la voirie.

Dans un exposé bourré de faits, appuyé par des chiffres indiscutables, l'hon. M. Perrault a prouvé que la province de Québec, sort de la crise avec un crédit financier de tout premier ordre.

La province reste non seulement avec un crédit financier intact, une taxation très basse, si on la compare à celle des autres provinces, mais elle a continué sa marche en avant vers le progrès; elle a augmenté et perfectionné son admirable réseau de voirie, augmenté d'une large proportion l'aide à l'agriculture, la colonisation, au commerce, aux industries minières. Grâce à une administration sage, économique, elle a maintenu ses grands services publics en plein rendement, tout en donnant des millions pour l'assistance publique, pour les pauvres et pour secourir les chômeurs.

Le discours de l'hon. M. Perrault a été vivement applaudi par la chambre.

La séance a été consacrée entièrement à la discussion du budget présenté la semaine dernière par l'hon. R.-F. Stockwell, trésorier de la province.

M. Martin-B. Fisher, député conservateur de Huntingdon, a repris le débat.

Il reproche au gouvernement provincial d'avoir manqué de prévision lorsqu'il s'est agi du développement minier québécois. La présence de vastes gisements aurifères dans l'Ontario laissait prévoir, d'après les calculs géologiques les plus élémentaires, que les filons se prolongeraient jusque dans la province de Québec. Mais le gouvernement affirme M. Fisher ne s'en est nullement préoccupé et il a préféré plaider au lieu d'organiser, pendant qu'Ontario accaparait le marché minier québécois au détriment des villes de notre province.

M. Fisher prétend que nos ressources naturelles n'ont pas servi comme elles l'auraient dû à l'intérêt de notre population. Il reproche surtout au gouvernement de ne pas s'occuper de notre jeunesse, qui est pourtant notre grand actif national.

Le député de Huntingdon prétend que l'administration provinciale est coûteuse et grevée de plusieurs départements inutiles. Il faut boucher le budget, non pas seulement avec des taxes et avec des emprunts mais surtout avec des économies.

Il affirme que la dette totale de la province serait de plus de cent cinquante millions, et que la dette globale de la population, soit la dette totale provinciale, la dette scolaire et la dette municipale forme un total de \$774,083,208. Il prétend que Québec, d'après certains statistiques publiées par la "Presse", aurait une dette de 161,27 par tête contre 155 pour l'Ontario, 132 pour Manitoba, 120 pour Alberta, 51 pour N.-B.; 67 pour Saskatchewan, 248 pour la Colombie-Britannique.

Il faut cesser la politique des emprunts, car elle obère trop lourdement le budget. En 1924, le service des intérêts était de \$2,424,747. En 1933, il est rendu à \$2,778,702. Il dit que le coût de l'administration a augmenté de \$630,000, depuis 1930 alors que les revenus ont diminué de plus de \$8,000,000; soit 40 p.c. M. Fisher demande que l'on cesse d'emprunter et qu'on mette fin à toutes sortes de pratiques qui finissent par être une concurrence déloyale.

(A suivre à la page 6)

L'assurance-chômage est du ressort provincial

M. King blâme M. Bennett de n'avoir pas réglé la question constitutionnelle de l'assurance-chômage

Mesure électorale

M. Bennett s'est opposé à l'assurance-chômage jusqu'à la "veille des élections"

Le régime libéral

(D'après la Presse Canadienne)

Ottawa, 12. — Le premier ministre a présenté son projet d'assurance-chômage en deuxième lecture aux Communes aujourd'hui. Il a longuement expliqué les avantages que promet aux ouvriers dans la mise en vigueur du projet.

Le chef de l'Opposition, l'hon. W. L. Mackenzie King, a aussi longuement parlé du projet, insistant tout particulièrement sur son aspect constitutionnel et sur le changement d'attitude de M. Bennett à la veille de l'élection.

M. King dit que l'assurance-chômage, comme toute autre législation sociale est du ressort provincial. En vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, ce sont les provinces qui ont juridiction en ces matières.

M. Bennett a fait erreur en ne s'assurant pas de la coopération des provinces, et en ne réglant pas la question juridique et constitutionnelle, avant de faire miroiter devant les yeux du peuple affamé et découragé un vain espoir d'amélioration.

"Le peuple a fait, dit M. King, et M. Bennett lui offre une pierre". Le peuple crie pour du pain et le premier ministre lui fait des promesses. Avant de faire d'autres promesses au peuple, ne serait-il pas bon

(A suivre à la page 6)

Hitler renchérit sur les projets anglo-français

Une expédition qui faillit tourner mal

New-York, 12. (P.C.) — Deux enfants, Edward Triener, 11 ans, et Albert Stevenson, 12 ans, ont failli aujourd'hui entreprendre un voyage dangereux en mer. Leur embarcation n'était qu'un morceau de glace qui se détacha du rivage pendant qu'ils s'amusaient et qui partit à la dérive à leur grand désespoir. Heureusement un homme les vit du haut du pont George Washington et appela les pompiers et la police. La chaloupe de la police fut empêchée par les glaces de parvenir jusqu'à eux mais on leur lança une corde et on réussit à les ramener au rivage sains et saufs. Une fessée retentissante les accueillit à la maison.

Le chef du gouvernement allemand est, dit-on, à mettre une dernière main à la réponse qu'il fera tenir jeudi ou vendredi de cette semaine aux gouvernements de Londres et de Paris.

Les intentions d'Hitler ont été quelque peu dévoilées dans un article du journal du chancelier, le "Völkische Beobachter". L'article a été écrit par l'ancien colonel Haselmayer, directeur du bureau politique du parti nazi, conseiller personnel d'Hitler sur le désarmement. On y lit entre autres, ceci: "On se demande pourquoi un pacte contre les raids aériens ne comporterait pas des obligations d'assistance mutuelle sur terre et sur mer. Assurément, le projet devrait être plus compréhensif que les traités de Locarno."

Le colonel Haselmayer ajoute que le projet, dans sa forme actuelle, ne manque pas d'être obscur en plus d'un point. Ceci confirme la rumeur que la réponse de l'Allemagne, tout en acceptant en principe les proposi-

(A suivre à la page 5)

ECHOS de la Session fédérale

(De la Presse canadienne)

Ottawa, 12. (P.C.) — Un comité de 15 membres étudiera les problèmes du logement au Canada. Cette nouvelle a été annoncée, aujourd'hui, par le premier-ministre M. R.-B. Bennett. Le comité sera constitué dans quelques jours à la suite d'un caucus des leaders du parti au pouvoir.

Il y a près de trois semaines, la Chambre des Communes sanctionnait une motion de M. T. L. Church, député conservateur de Toronto-Est, recommandant la suppression des taudis et des habitations malsaines. A la suggestion du premier-ministre, l'étude de la question fut confiée à un comité. On annonce aujourd'hui que ce sera un comité spécial composé de 15 membres. La plupart, croit-on, seront des représentants de divers secteurs.

S'il est démontré que les avocats peuvent représenter les agriculteurs devant les tribunaux provinciaux d'enquête créés sous l'autorité de la loi du crédit agricole, des avocats seront nommés. Interrogé par le député libéral de North-Battleford, M. Cameron McIntosh, le ministre des finances, l'hon. M. E. N. Rhodes, a fait cette déclaration. En attendant que ce point ait été défini, aucune nomination temporaire d'avocats ne sera effectuée.

Le gouvernement n'a pas encore reçu le rapport de la commission des réclamations maritimes que préside sir Thomas White. Cette information a été donnée par le premier-ministre en réponse à une question de l'hon. M. N. L. Ralston, libéral.

(A suivre à la page 5)

Les créanciers refusent une réduction d'intérêt

Les autres municipalités et les provinces pourraient suivre l'exemple de Vancouver

Une enquête

Vancouver, 12. (P.C.) — Les détenteurs d'obligations municipales de la ville de Vancouver ont répondu négativement à la proposition qu'on leur a faite de réduire de 50 pour 100 l'intérêt qui leur est dû et ont recommandé de charger M. Thomas Bradshaw, expert en finances municipales de Toronto, d'enquêter sur les affaires de Vancouver.

Le maire G. G. McGerr, C.R., a déclaré qu'il recommandera au Conseil municipal la suggestion des créanciers de la ville au sujet de M. Bradshaw.

L'administration municipale de Vancouver avait proposé catégoriquement aux détenteurs d'obligations d'accepter, pour le présent, une réduction d'intérêt de 50 pour 100. Le maire McGerr a proposé, en plus, aux créanciers municipaux de constituer une commission pour enquêter sur les affaires de la ville. Il a allégué que les détenteurs d'obligations devaient collaborer avec les administrateurs de la ville à la solution des problèmes municipaux, puisqu'ils y sont intéressés aussi bien que les contribuables eux-mêmes.

Les créanciers ont rejeté la suggestion du maire pour recommander à la ville les services de M. Bradshaw, expert municipal de renom. Le

(A suivre à la page 5)

De belles cérémonies à la mémoire du président qui gagna la guerre civile

Springfield, Illinois, 12. (P.C.) — Les Etats-Unis ont célébré, aujourd'hui, l'anniversaire de naissance d'Abraham Lincoln qui fut président au temps de la guerre civile. Dans presque tout le pays des discours et des fêtes ont été prononcés à la mémoire de cet homme qui a laissé une ineffaçable souvenir au cœur de tous les bons Américains. Les bureaux de la bourse et des banques ont été fermés toute la journée.

Des cérémonies grandioses ont eu lieu à la tombe de l'Emancipateur, à Springfield où Lincoln commença sa carrière politique, à la législature de l'Illinois. Les couronnes se sont empilées très nombreuses sur la tombe du président Theodore Roosevelt et de plusieurs autres personnalités éminentes.

Le président Lincoln a été assassiné au théâtre Ford, à Washington, pendant la représentation, le 14 avril 1865, après avoir conduit à bonne fin la guerre entre le nord et le sud.

Rome célèbre le treizième anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Pie XI

Cité du Vatican, 12. (P.C.-Havas.) — Des félicitations venues de toutes les parties du monde ont envahi le Vatican aujourd'hui à l'occasion du 13e anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Pie XI.

Dans le Vatican, d'impressionnantes cérémonies traditionnelles ont eu lieu auxquelles a assisté toute la cour pontificale dans la plus grande pompe. La principale cérémonie a eu lieu à la chapelle Sixtine. Tout habillé de blanc, le pape a été conduit à son trône par une longue suite de cardinaux et de princes venus de tous les pays pour la circonstance.

A toutes les fenêtres du Vatican et un peu partout dans Rome flottait l'étendard pontifical blanc et jaune et une cérémonie spéciale a eu lieu dans toutes les églises de Rome magnifiquement décorées en l'honneur du pape. Parmi les prélats présents aux cérémonies en la chapelle Sixtine se trouvait S. E. Mgr James McGuigan, archevêque de Toronto.

Lettre d'Ottawa

(Suite de la deuxième page)

ferroviaire, non moins aigu qu'à l'heure présente, fut solutionné par la réorganisation du réseau de l'Etat qui fit l'envie du monde entier. Et c'est ainsi que le parti libéral prépara la voie.

Et tout cela s'accomplit au rythme de l'entente et de l'harmonie entre le Fédéral et les provinces. Aujourd'hui, c'est de nouveau la confusion et le conflit. Rien n'est plus grave car cela mène au chaos. Il aurait été simple, pourtant, de l'éviter en effectuant une entente avec les provinces et en obtenant leur consentement aux modifications nécessaires à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. A ce sujet, M. King cite une lettre du premier ministre Anderson, de Saskatchewan, pour montrer que Québec n'est pas seule à tenir aux prérogatives des provinces. Un premier ministre conservateur ne fit pas même confiance à un régime tory. On ne saurait donc, suivant la tactique qui s'esquisse en vue des prochaines élections, tenter de jeter aujourd'hui l'odieuse sur les gouvernements libéraux.

Le parti libéral, précise M. King, est foncièrement en faveur de toute législation sociale adaptée aux besoins de l'heure. Mais il exige que cette législation soit au point, et non improvisée, et qu'elle soit viable.

Adjuteur SAVARD

Pas de nouvelles taxes au Manitoba

Le discours du trône annonce que les affaires se sont considérablement améliorées

Winnipeg, 12. (P.C.) — La troisième session de la 19^e législature du Manitoba s'est ouverte aujourd'hui avec tout le cérémonial habituel. Le discours du trône a provoqué beaucoup d'intérêt en annonçant que les conditions des affaires se sont améliorées, que le nombre des chômeurs secourus a diminué et que le gouvernement n'imposera pas de nouvelles taxes.

La joie provoquée par la déclaration à l'effet que le nombre des chômeurs secourus a diminué, a cependant été tempérée par la perspective des nouvelles dépenses qu'il faudra assumer puisque le gouvernement cesse de contribuer au coût des secours directs.

Le discours du trône a été prononcé par le lieutenant-gouverneur W. J. Tupper, qui a exprimé l'espoir que l'amélioration qui s'est fait sentir dans les districts miniers du nord aidera grandement à hâter le retour de la prospérité.

Décès d'un citoyen bien connu à Québec

Québec, 12. (P.C.) — Une figure bien connue de Québec vient de disparaître en la personne de M. Arthur LeMoine, ancien secrétaire de la Québec Railway Light & Power Company. M. LeMoine est décédé cet après-midi à sa résidence de la rue Hébert. Il était âgé de 69 ans. Pendant plus de 28 ans, M. LeMoine fut secrétaire de la Québec Railway, une des positions de confiance de cette compagnie, où il se fit remarquer par son initiative et ses connaissances en affaires. Il y a quelques années, M. LeMoine prenait sa retraite. Peu M. LeMoine était célibataire. Ses funérailles auront lieu vendredi matin à 9 h. en la Basilique de Québec.

Suggestions du président du Dom. Commercial Bureau

Québec, 12. (P.C.) — L'abolition de la taxe fédérale sur le revenu, et la mise en tutelle des chemins de fer nationaux par le Pacifique-Canadien ont été suggérés par le président du Dominion Commercial Bureau, le capitaine W. C. C. Innes, comme d'excellents moyens d'aider au rétablissement des affaires. Le capitaine Innes, qui adressa la parole devant les membres du club Rotary, a ajouté qu'un gouvernement national comprenant les meilleurs éléments des deux partis politiques devrait être formé pour prendre la direction du pays durant cette période de dépression que nous traversons.

François Mauriac

Conférence prononcée à la réunion des Soirées littéraires de Montréal, le mardi 12 janvier, à l'hôtel Ritz-Carlton

Par M. René Garneau, journaliste

François Mauriac, par ce qu'il a mis de chaleur humaine dans une œuvre dont l'art est plus raffiné et surveillé chaque détail et merveilleusement organisé l'ensemble, est le prince de notre inquiétude moderne. Je sais que l'on a abusé de ce mot au point de le voir à peu près complètement de son sens et que l'on a mis au compte de l'inquiétude un grand nombre d'attitudes et de formules que l'on pensait ainsi justifier. Mais c'est-est-ce pas justement le devoir de la critique de restituer aux termes leur sens vrai, de leur redonner par la purification de l'analyse l'intensité de leur signification primitive?

Pas de meilleure façon d'y arriver que de les définir de la manière la plus serrée qui soit. L'inquiétude n'est que du vague à l'âme si l'on n'est inquiet de rien de précis. Mauriac, je le crois, est inquiet d'une double inquiétude: l'inquiétude amoureuse, l'inquiétude religieuse. C'est à l'approfondissement de ces deux formes qu'il prêche chez lui l'inquiétude moderne, à sa conception de l'amour et à son christianisme que je veux consacrer les quelques moments de réflexion sur son œuvre qui me sont accordés.

L'idée mauriacienne de l'amour. Il y a dans les lettres françaises une double tradition quant à l'ex-

LA MUSIQUE

La Septième de Beethoven au prochain "Concert Symphonique"

M. J.-J. Gagnier a inscrit à son programme cette magnifique symphonie. — Mlle Germaine Malepart jouera le "Concerto en Ré" de Mozart.

Le troisième des "Concerts Symphoniques de Montréal" aura lieu, le mardi 26 février prochain, à l'Auditorium du Plateau. L'orchestre sera sous la direction de M. J.-J. Gagnier et la soliste sera Mlle Germaine Malepart, pianiste.

M. Gagnier a composé un programme d'une haute tenue artistique. La pièce de résistance sera la "Septième Symphonie" de Beethoven.

Wagner avait baptisé cette orgueilleuse VII^e "L'Apothéose de la Danse". Elle est en effet d'une inspiration joyeuse, débordante de vie et de gaieté. Ecrite en la majeure, elle débute par une introduction à plein orchestre suivie d'un vivace bien



Mlle GERMAINE MALEPART

rythmé. Le second mouvement est d'une allure encore plus rapide: c'est un allegretto vif et enjoué. Les deux derniers mouvements, presto et alle-

L'orchestre "Allô, Paris!" à la salle du Gesù, le 28 février

Gala de la chanson française au profit des œuvres paroissiales de St-Jacques

Au programme du concert du 28 février, à la salle académique du Gesù, M. Henri Letondal présentera un gala de la chanson française sous forme d'un spectacle musical qui aura pour titre "L'Auberge de la chanson". M. Letondal agira comme maître de cérémonie.

L'aubergiste sera l'incomparable Jeanne Maubourg, et sa fille, Mlle Thérèse Berthelet. Toutes deux se feront entendre dans leur répertoire. L'orchestre "Allô, Paris!" composé de huit instrumentistes et dirigé par M. Henri Delcœur accompagnera toutes les chansons et donnera également plusieurs pièces connues des radiophiles.

L'accordéoniste Patsy Marrazza, paraitra comme soliste. On sait qu'il est doué d'une fort jolie voix et qu'il s'accompagne à la manière des chanteurs napolitains. Le public qui l'entend si souvent à la radio aura l'occasion de le voir à l'œuvre sur la scène du Gesù.

Enfin, M. Letondal présentera avec M. Paul Fouchreau son numéro de duettistes-fautistes "Les deux copains".

Cette soirée est donnée au profit des œuvres paroissiales de Saint-Jacques. Les billets sont en vente à la salle du Gesù, chez Lindsay et Archambault.

Le commerce des viandes

Londres, 12. (P.C.) — On a annoncé aujourd'hui que les gouvernements d'Angleterre et d'Argentine se sont entendus pour nommer un comité de sept qui fasse une enquête minutieuse sur le commerce des viandes.

pression littéraire de l'amour. Tous les écrivains d'imagination, de l'antique au fabricant de feuilletons, se rattachent à la première de ces traditions qui est la reconnaissance d'une primauté absolue de l'amour sur tous les autres thèmes du roman ou du poème. Ce qui n'empêche pas plusieurs d'entre eux, les meilleurs, de participer à la seconde tradition, celle des moralistes français pour qui l'amour n'est pas un thème à effusion mais le prétexte à une analyse en profondeur du cœur humain. Mauriac est de ceux-là. L'artiste et le moraliste cohabitent chez lui, de la ce déchirement qu'il a essayé de calmer dans plusieurs essais parallèles à ses romans.

Son génie de romancier le pousse à voir dans les conflits de l'amour l'âme d'un roman et d'autre part il est trop moraliste pour faire de l'amour pour l'amour le thème principal de ses romans. Quoiqu'il en soit à première vue l'aventure amoureuse n'est rien dans un roman de Mauriac ou plutôt elle ne serait rien si elle ne donnait naissance dans l'âme de chacun de ses héros à une crise qui est le véritable noeud du roman. La trahison, la douleur, l'incompréhension mutuelle, l'oubli qui sont l'accompagnement naturel de tout amour mûr n'empêchent pas que la passion n'empêche pas le désir d'absolu des deux amants et c'est ici

gro con brio, continuant cette joie exubérante, "débouloche" comme disait lui-même Beethoven. Dans le dernier mouvement, cette joie s'an-



M. J.-J. GAGNIER

qui dirigera le troisième "Concert Symphonique", à l'Auditorium du Plateau, le 26 février.

me encore et devient réellement orgueilleux.

M. Gagnier a également inscrit à son programme "Le festin de l'araignée" d'Albert Roussel dont il est, au Canada, l'interprète le plus autorisé; puis deux pages de Wagner.

Mlle Germaine Malepart, pianiste (prix d'Europe), jouera le "Concerto en Ré mineur" de Mozart, avec orchestre. Le public pourra entendre aussi faire fête à la distinguée soliste qui est l'une de nos plus brillantes artistes du clavier.

Le concert, cette fois, est fixé à 8 heures 30, et l'on voudra bien en prendre note afin de ne pas retarder l'ouverture de cette audition.

Récital d'orgue de Power Biggs

Ce célèbre organiste anglais se fera entendre ce soir au Temple de St. Andrew et St. Paul.

C'est ce soir au temple protestant St. Andrew et St. Paul, rue Sherbrooke ouest, que l'organiste anglais, Power Biggs, du Royal Academy of Music, de Londres, et du Royal College of Organists, donnera un récital d'orgue, sous la direction de M. Blair. La réputation de M. Biggs n'est plus à faire, bien qu'il soit relativement jeune, étant né à Westfield, Angleterre, en 1906. Il reçut son instruction au collège de Hurstpoint, (Sussex). Il étudia particulièrement les sciences dans le but de se spécialiser plus tard comme ingénieur-électicien. En effet, en quittant le collège, il alla étudier durant trois ans l'électricité à la Cambridge and Paul Engineering à Londres. Il étudia l'orgue à l'âge de 18 ans et gagna la Bourse Thomas Threlfall qui l'admit à la Royal Academy of Music. Il étudia aussi sous la direction de G. D. Cunningham et le piano avec Claude Pollard. C'est en 1929 qu'il entra au Royal College of Organists. Il occupe successivement depuis ce temps-là des postes importants dans diverses églises d'Angleterre, et fait de nombreuses tournées.

Sa venue en Amérique constitue un événement artistique important. M. Power Biggs jouera sur un instrument Casavant dont il dit beaucoup de bien.

La dette de l'Alberta

Edmonton, 12. (P.C.) — Dans une résolution qu'il présentera à l'Assemblée législative, l'hon. J.-R. Love, trésorier provincial, demandera la convocation d'une session spéciale si cela est nécessaire pour consolider la dette de l'Alberta à un taux d'intérêt moins élevé au moyen d'obligations garanties par le dominion.

Paris, 12. (P.A.) — Celle qui fut jadis, non seulement la belle Viviane LaMarre, mais aussi l'amie et la bienfaitrice de Serge Stavisky, vient de se suicider, d'après une nouvelle que l'on a apprise aujourd'hui.

Mlle LaMarre semble avoir été la première flamme de l'escroquerie internationale qui s'est bien réveillée les fonds du mont-de-piété de Bayonne. Elle portait dans ses beaux jours le nom de "reine des diamants", à cause des fabuleuses pierres qu'elle avait amassées dans sa vie de courtisane.

Sans le sou et à la veille d'être mise sur le pavé faute de pouvoir payer le loyer de son pitoyable appartement dans Paris, ses derniers diamants ayant été confiés à des monts-de-piété plus sûrs que ceux de Stavisky, elle se suicida le 7 février dernier, en se tirant une balle dans la tête, d'après ce que la police rapporte.

LES CONCERTS

KAYLA MITZEL

Cette jeune violoniste de dix-neuf ans donne un récital, hier soir, à l'hôtel Mont-Royal.

Dix-neuf ans. Une longue robe blanche aux reflets chatoyants. Des cheveux noirs, des bras ardents aux couleurs bronzées. Kayla Mitzel est une jeune violoniste dont les débuts avaient attiré une foule considérable, hier soir, à la salle de bal de l'hôtel Mont-Royal.

L'imprésario de cette soirée notre sympathique Berthe-Dulude-Simpson, avait renouvelé une formule qui a son charme: le concert par invitation.

L'invité doit évidemment payer un léger droit d'entrée et acheter le programme, — toutes choses destinées à acquitter les frais de la soirée. Mais il a quand même l'impression d'avoir été reçu à l'oeil.

Cette formule, heureuse s'il en fut, a ceci de consolant, qu'elle peut devenir la sauvegarde assurée de l'imprésario.

Kayla Mitzel est originaire de Winnipeg. Elle habite actuellement Los Angeles. Son talent de violoniste a fleuri (si l'on peut dire) au foyer des meilleures écoles américaines où les maîtres européens viennent professer.

Il serait exagéré de dire qu'elle a entièrement maîtrisé son instrument. Son métier n'est pas encore très sûr et son jeu n'est pas encore dégagé de toute préoccupation technique.

D'après le récit qu'elle a donné, hier soir, on peut cependant envisager une brillante carrière pour une jeune violoniste aussi bien douée.

La sonorité est bonne, le mécanisme facile. Mais une chose est absente: l'âme. C'est ce qui a rendu l'interprétation si quelconque. Toutes les notes sont en place, les coups d'archet ont de l'assurance, le doigté est précis, les sons vibrent bien. Et cependant, il manque quelque chose, une sorte de magnétisme personnel, de sensibilité communicative. Avant toute autre pièce, le "Poème de Chausson" a démontré cette absence d'émotion, de sentiment. La corde vibrait sans que l'interprète ne lui communique son cœur.

Les pièces où Kayla Mitzel s'est montrée excellente sont donc des pièces de pure technique violonistique, au style classique, comme "La Folia" de Corelli et les "Variations" de Tartini. Il vaut mieux faire le silence sur le "Concerto en la mineur" de Goldmark que la jeune violoniste a joué sans aucune couleur. Elle a interprété de la même façon le "Poème" de Chausson qui, sous les doigts d'un Jacques Thibaud prend une telle signification.

La "Danse Espagnole" de la "Vie Brève" de Manuel de Falla et le "Nigun" de Bloch étaient les autres pièces au programme. La violoniste y mit son ardeur mécanique et sa fidélité musicale.

Pour être juste envers Kayla Mitzel, il faut dire que son talent est réel et digne d'une formation un peu plus poussée. Elle a déjà l'assurance des spécialistes du concert. Lorsqu'elle aura acquis la douceur, le sentiment, la faculté de s'émouvoir, elle pourra traduire moins froidement les pièces de son répertoire.

Mais elle a dix-neuf ans. De quoi nous mettons-nous en peine? Ne trouvera-t-elle graduellement cette sensibilité, cette compréhension musicale?

Auons que nous sommes bien exigeants!

Henri LETONDAL

Suicide d'une première "flamme" de Stavisky

Paris, 12. (P.A.) — Celle qui fut jadis, non seulement la belle Viviane LaMarre, mais aussi l'amie et la bienfaitrice de Serge Stavisky, vient de se suicider, d'après une nouvelle que l'on a apprise aujourd'hui.

Mlle LaMarre semble avoir été la première flamme de l'escroquerie internationale qui s'est bien réveillée les fonds du mont-de-piété de Bayonne. Elle portait dans ses beaux jours le nom de "reine des diamants", à cause des fabuleuses pierres qu'elle avait amassées dans sa vie de courtisane.

Sans le sou et à la veille d'être mise sur le pavé faute de pouvoir payer le loyer de son pitoyable appartement dans Paris, ses derniers diamants ayant été confiés à des monts-de-piété plus sûrs que ceux de Stavisky, elle se suicida le 7 février dernier, en se tirant une balle dans la tête, d'après ce que la police rapporte.

L'Ontario paiera au cl.ômeur des remèdes et des médecins

Le coût de ces services sera supporté par la province et par les municipalités

Les anciens combattants

Le nouveau système entrera en vigueur le 1^{er} mars et ne coûtera rien d'administration

Les soins indispensables

Toronto, 12. (P.C.) — L'hon. David Croll, ministre du Bien-Etre et des Affaires municipales, a annoncé, ce soir, que son système d'assurance-maladie obligatoire pour tous les résidents des municipalités entrera en vigueur le 1^{er} mars prochain. Toutes les familles au secours direct et les anciens combattants sont affectés par cette loi, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. On est à prendre des arrangements spéciaux pour les comités du nord de l'Ontario où les organisations municipales sont moins bien assises, a ajouté M. Croll.

Le ministre a déclaré que ce plan prévoit d'une entente entre le gouvernement et les médecins ontariens, en vertu de laquelle le gouvernement paierait 25 sous par mois par personne nécessairement malade à l'Association qui pourvoirait elle à leur procurer les soins de médecins et les remèdes nécessaires. Cette contribution sera partagée par les municipalités et la province sur la même base que les allocations de chômage.

Déclarant ensuite que cette initiative qui est la première du genre au Canada, a été décidée au cours d'une série de conversations entre lui-même et le conseil du collège des médecins de la province d'Ontario.

Le projet a reçu aujourd'hui l'approbation du gouvernement Hepburn, qui veut que la santé du public devienne un avantage pour les médecins. On paiera les médecins pour qu'ils permettent au public de se maintenir en bonne santé.

Les soins médicaux se borneront cependant à l'indispensable et les remèdes seront fournis par les pharmaciens locaux excepté dans les districts éloignés où le médecin doit fournir ses propres remèdes.

Le ministre a ajouté que l'administration de ce service ne coûtera rien au gouvernement parce qu'elle sera faite par des comités locaux composés d'un médecin, d'un pharmacien et d'un fonctionnaire de la commission du chômage qui ne recevront pas de salaire pour leurs services.

A la dérive sur un petit bloc de glace

Jack McNight vogue pendant plusieurs heures sur la baie Georgienne mais réussit à se sauver

Owen Sound, Ontario, 12. (P.C.) — Jack McNight a été poussé à la dérive par le vent pendant plusieurs heures sur la baie Georgienne, aujourd'hui, jusqu'à ce que, ramené à environ à 75 pieds du rivage, il se servit de sa hache comme avion sans put regagner la terre ferme sans trop de difficultés.

McNight avait passé l'après-midi à pêcher à travers la glace dans la baie de Owen Sound et il ne sut que le morceau de glace sur lequel il se trouvait s'était détaché du rivage que lorsque d'autres pêcheurs l'en avertirent.

Il se trouva subitement en plein lac, ignorant où le vent le conduisait et craignant que la banquise qui le transportait ne se morcelât. Une foule de personnes se réunirent sur le rivage mais McNight fut bientôt hors de vue.

Il alla atterrir à Vail's Point non sans s'être énergiquement servi de la hache qu'il avait avec lui. Après s'être réchauffé à la cabine de de François Couture il fut ramené chez lui en automobile.

LE MAIRE HOUDÉ A QUEBEC

Québec, 12. (P.C.) — Les membres du conseil de ville ont accepté l'invitation qui leur a été transmise par le Kiwanis d'assister au déjeuner du club, jeudi midi, au Château Frontenac. Son honneur le maire Camille Houdé, de Montréal, sera l'hôte du Kiwanis.

vent ces rares sommets qui forcent l'esprit du lecteur à admettre la présence réelle près de lui du personnage de l'histoire à la destinée. M. René Vincent dit quelque part qu'il a reçu la confiance de lecteurs de Mauriac qui ont aimé "Paul et la Sésue" et Gisele de Plailly. Si les personnages du monde imaginaire qu'il crée atteignent à une telle intensité, c'est que Mauriac veut que chacun d'eux pèse de tout son poids sur la destinée des types qui les entourent. L'amour de Gisele pour Daniel pousse ce fauve de la jungle passionnelle à s'arrêter net devant la remontée de la jeune fille vers la lumière. Moment tragique s'il en est dans le destin d'un amour plus que l'amant tourmenté connaît que le climat où il vit n'est pas le même que celui dans lequel sa partenaire est plongée et que l'air dont il se nourrit lui serait irrespirable. Que faire si ce n'est se soumettre, c'est-à-dire lutter contre la fureur de ses desirs, tenter de résoudre son conflit intérieur? Nous sommes en plein tragique.

Je ne serais pas surpris, mesdames, messieurs, que Mauriac ne crût pas à la possibilité d'une passion étale, également partagée entre les deux amants. Pour lui il doit y avoir déséquilibre d'un côté par rapport à l'autre soit dans le désir, soit dans le plaisir, soit dans cette terrible langue qui se fait l'assouvissement.

Cette recherche mutuelle et inutile dans la nuit du mal des corps qui sont pourtant tendus l'un vers l'autre jusqu'à l'extrême limite de leurs desirs, Mauriac par une merveilleuse divination de son génie artistique en place l'analyse dans le Fleuve de feu dans ces quelques lignes qui suivent celles où il a décrit le graduel abandon de Gisele et de Daniel au courant qui les roule. Le lecteur s'attendait secrètement à l'effusion d'une double joie mêlée. Voici ce qu'il trou-

ECHOS de la Session fédérale

On s'est informé en Angleterre, auprès du gouvernement canadien, sur la réduction probable des intérêts sur les obligations municipales de la ville de Vancouver. Le premier ministre a déclaré que le gouvernement canadien a répondu que les municipalités avaient juridiction dans cette matière.

L'avis de démission de l'hon. Murray MacLaren, ancien ministre des pensions, a été donné officiellement aujourd'hui à la Chambre des Communes. M. MacLaren est devenu depuis lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick. On aime à croire que la circonscription électorale que son départ du cabinet fédéral a laissée vacante ne sera pas le théâtre d'une élection complémentaire. On attendrait les élections générales pour donner un successeur au ministre démissionnaire. Cependant, la proclamation annonçant une élection complémentaire a été émise par le président de la Chambre des Communes.

Le gouvernement a déboursé \$571,825 pour la location annuelle de bureaux dans la capitale. L'hon. M. H. A. Stewart, ministre des Travaux publics, a fourni ce renseignement à M. W. G. Weir, député libéral de Macdonald.

Le ministre du Travail remettra un chèque de \$39,541 à la province de Québec pour contribution aux dépenses de chômage. C'est la contribution fédérale au secours direct dans le comté de Lotbinière.

On a dépensé, au camp de Valcartier, au cours de l'année 1934, \$507,889. Cette information était contenue dans une réponse déposée aujourd'hui à la Chambre des Communes. L'interpellation venait de M. C. G. Power, député libéral de Québec-Sud. Au camp de sans-travail à la citadelle, à Québec, les dépenses pour 1934 s'élevaient à \$134,263.

Une remarque que le premier ministre a laissée tomber au cours du débat sur l'assurance-chômage a suscité un vif intérêt. Les commentaires vont bon train dans les coulisses parlementaires. M. Bennett a dit qu'il avait d'autres projets concernant les problèmes du chômage. C'est la première fois depuis l'ouverture de la session que le premier ministre laisse entendre qu'il présentera un bill sur le secours aux chômeurs. Certains affirment que la nomination d'un comité de 15 membres pour étudier les problèmes de l'habitation donne une idée de la nature du bill annoncé.

Une délégation de manufacturiers s'est présentée aujourd'hui aux bureaux du secrétaire d'Etat, l'hon. M. C. H. Cahan, et a suggéré plusieurs changements au bill amendement la loi sur les brevets.

Un revenant pique sa petite victime

Tout ce que touche Eukaria Lansing est mystérieusement hérissé d'épingles

Daysland, Alberta, 12. (P.C.) — La région environnante de ce village se croit actuellement la proie d'un revenant. Une des maisons, n° 11, n° 12, n° 13, n° 14, n° 15, n° 16, n° 17, n° 18, n° 19, n° 20, n° 21, n° 22, n° 23, n° 24, n° 25, n° 26, n° 27, n° 28, n° 29, n° 30, n° 31, n° 32, n° 33, n° 34, n° 35, n° 36, n° 37, n° 38, n° 39, n° 40, n° 41, n° 42, n° 43, n° 44, n° 45, n° 46, n° 47, n° 48, n° 49, n° 50, n° 51, n° 52, n° 53, n° 54, n° 55, n° 56, n° 57, n° 58, n° 59, n° 60, n° 61, n° 62, n° 63, n° 64, n° 65, n° 66, n° 67, n° 68, n° 69, n° 70, n° 71, n° 72, n° 73, n° 74, n° 75, n° 76, n° 77, n° 78, n° 79, n° 80, n° 81, n° 82, n° 83, n° 84, n° 85, n° 86, n° 87, n° 88, n° 89, n° 90, n° 91, n° 92, n° 93, n° 94, n° 95, n° 96, n° 97, n° 98, n° 99, n° 100, n° 101, n° 102, n° 103, n° 104, n° 105, n° 106, n° 107, n° 108, n° 109, n° 110, n° 111, n° 112, n° 113, n° 114, n° 115, n° 116, n° 117, n° 118, n° 119, n° 120, n° 121, n° 122, n° 123, n° 124, n° 125, n° 126, n° 127, n° 128, n° 129, n° 130, n° 131, n° 132, n° 133, n° 134, n° 135, n° 136, n° 137, n° 138, n° 139, n° 140, n° 141, n° 142, n° 143, n° 144, n° 145, n° 146, n° 147, n° 148, n° 149, n° 150, n° 151, n° 152, n° 153, n° 154, n° 155, n° 156, n° 157, n° 158, n° 159, n° 160, n° 161, n° 162, n° 163, n° 164, n° 165, n° 166, n° 167, n° 168, n° 169, n° 170, n° 171, n° 172, n° 173, n° 174, n° 175, n° 176, n° 177, n° 178, n° 179, n° 180, n° 181, n° 182, n° 183, n° 184, n° 185, n° 186, n° 187, n° 188, n° 189, n° 190, n° 191, n° 192, n° 193, n° 194, n° 195, n° 196, n° 197, n° 198, n° 199, n° 200, n° 201, n° 202, n° 203, n° 204, n° 205, n° 206, n° 207, n° 208, n° 209, n° 210, n° 211, n° 212, n° 213, n° 214, n° 215, n° 216, n° 217, n° 218, n° 219, n° 220, n° 221, n° 222, n° 223, n° 224, n° 225, n° 226, n° 227, n° 228, n° 229, n° 230, n° 231, n° 232, n° 233, n° 234, n° 235, n° 236, n° 237, n° 238, n° 239, n° 240, n° 241, n° 242, n° 243, n° 244, n° 245, n° 246, n° 247, n° 248, n° 249, n° 250, n° 251, n° 252, n° 253, n° 254, n° 255, n° 256, n° 257, n° 258, n° 259, n° 260, n° 261, n° 262, n° 263, n° 264, n° 265, n° 266, n° 267, n° 268, n° 269, n° 270, n° 271, n° 272, n° 273, n° 274, n° 275, n° 276, n° 277, n° 278, n° 279, n° 280, n° 281, n° 282, n° 283, n° 284, n° 285, n° 286, n° 287, n° 288, n° 289, n° 290, n° 291, n° 292, n° 293, n° 294, n° 295, n° 296, n° 297, n° 298, n° 299, n° 300, n° 301, n° 302, n° 303, n° 304, n° 305, n° 306, n° 307, n° 308, n° 309, n° 310, n° 311, n° 312, n° 313, n° 314, n° 315, n° 316, n° 317, n° 318, n° 319, n° 320, n° 321, n° 322, n° 323, n° 324, n° 325, n° 326, n° 327, n° 328, n° 329, n° 330, n° 331, n° 332, n° 333, n° 334, n° 335, n° 336, n° 337, n° 338, n° 339, n° 340, n° 341, n° 342, n° 343, n° 344, n° 345, n° 346, n° 347, n° 348, n° 349, n° 350, n° 351, n° 352, n° 353, n° 354, n° 355, n° 356, n° 357, n° 358, n° 359, n° 360, n° 361, n° 362, n° 363, n° 364, n° 365, n° 3

La Femme à la Page

CHRONIQUE

Dietétique

La question de l'alimentation, chez les enfants est de toute première importance. On l'a compris, surtout depuis quelques années, et l'on met tout en œuvre pour aider les mamans à élaborer des menus bien équilibrés, qui aient la teneur voulue, en calories et en vitamines.

Naturellement, jusqu'à l'apparition des premières dents, l'enfant ne connaît (ou ne devrait connaître) que le lait. Jadis, tant par économie que par ignorance, les mères, par ailleurs très bien intentionnées, bourraient les petits de pommes de terre écrasées et de soupe au pain, sans jamais penser à les rafraîchir avec des légumes ou de la verdure.

Heureusement, nous avons changé tout cela. Le jus d'orange, très légèrement acidulé de citron remplace fort avantageusement le gouter. Le matin et le soir, un demi verre de jus de tomate est un dispensateur de riches vitamines.

Presque tous les bébés et enfants aiment les légumes verts lorsqu'on sait bien les présenter pour les rendre attrayants. Les épinards conservés ont autant de valeur nutritive que ceux que l'on fait cuire au naturel. Tous les médecins les recommandent, mais peu de mamans savent les préparer, ce qui fait que les enfants ne les acceptent pas. C'est pourtant simple. Au sortir de la boîte, il faut égoutter les épinards et les rafraîchir à l'eau courante. Quand ils ont perdu toute leur eau, on les passe au tamis.

Cela produit une belle bouillie vert sombre que l'on fait chauffer à feu doux en la maniant de beurre frais. Pour la servir, on la dispose dans un plat creux, en lui donnant, à la fourchette, une jolie forme, et on la décore de rondelles d'œufs cuits durs et d'une aigrette de persil posée comme un panache, en plein centre. C'est fort joli et pas un enfant ne refusera ce plat qui lui fera un bien incontestable.

Les carottes, les haricots verts, très tendres et soigneusement débarrassés des fils, la salade d'hiver, cuite et préparée comme les épinards sont aussi fort tentants, simples à préparer et parfaits pour la nutrition.

Les fruits, sauf peut-être les fraises, trop acides et qui produisent de l'urticaire peuvent être données aux enfants. Il va sans dire qu'il faut, auparavant les laver soigneusement et les débarrasser des noyaux ou des pépins.

Nombreuses sont les mamans qui ont un certain dédain des cervelles ou du foie, de veau, de porc ou d'agneau. Ces viandes sont cependant bien recommandables, surtout le foie de veau qui, râlé en pulpe fine et cuites à l'eau salée et acidulée par l'adjonction d'un demi jus de citron ou d'une cuillerée de vinaigre, donnent à l'enfant tous les avantages de la viande sans les inconvénients. Quand les cervelles sont cuites et rafraîchies, on les épiluche et on les réchauffe à feu doux, avec du beurre fin. Cela fond littéralement dans la bouche et les enfants finissent par en raffoler.

Un autre point, toutefois, est capital, c'est de varier les menus des petits et de leur donner, à chaque repas quelque chose de nouveau. Ils ont beau aimer un plat, si on le leur sert six jours par semaine, ils finiront par s'en lasser. La meilleure manière est encore de prévoir des menus possibles, de les équilibrer selon la saison et d'y apporter le soin que requiert la santé de ces êtres précieux qui font notre joie.

Odette OLIGNY

La Cuisine

Une cuillerée à table de gelatine granulée, un tiers de tasse d'eau froide et une demi-tasse d'eau bouillante, une tasse de sucre, une tasse de purée d'abricot, trois blancs d'œufs battus, laissez un quart de livre d'abricots séchés. Couvrez d'eau froide et laissez tremper durant la nuit. Cuissez dans la même eau jusqu'à ce que les abricots soient tendres, en ajoutant de l'eau au besoin. Réduisez en purée et filtrez. Humectez la gelatine dans de l'eau froide, puis faites-la dissoudre dans de l'eau chaude avec du sucre. Ajoutez la purée d'abricot et le jus de citron. Cuissez et lorsque la gelée commence à prendre, battez-la jusqu'à ce qu'elle soit légère. Ajoutez le blanc d'œuf en continuant à battre pour faire prendre de la consistance au mélange. Refroidissez et servez avec de la crème fouettée. Portions pour 6 personnes.

La Mode

La tunique est d'une Ce qui est grande ressource pour les femmes pratiques. Elle permet de "faire un sort" aux jupes trop courtes, désassorties ou un peu usagées... Trop courtes, parce que la tunique, plus longue qu'une blouse, nous laisse tout loisir le rallonger notre jupe par le haut... désassorties, parce que la tunique est et même doit être d'une étoffe différente de la jupe qu'elle recouvre... Enfin usagées, parce que la partie qui s'use le plus dans une jupe, c'est très évidemment... et pour tout le monde... la place du siège et des genoux... Or, ce sont justement les surfaces que la tunique dissimule.

On peut fort bien porter une tunique mi-longue sous un manteau de velours quand ce dernier est assez long lui-même.

Les paillettes, que nous avons souvent notées pour la robe du soir, affectent volontiers la forme du tailleur.

Un beau modèle de Lelong existe en paillettes noires, et il donne éga-

DEUX - PIECES



Le deux-pièces redevient en vogue, bien que revu et corrigé. En voici un aimable exemplaire, combiné en gris perle et bleu turquoise.

lement un ensemble de cocktail ou de dîner.

La forme de la veste, plus nettement smoking, et la blouse de satin blanc accentuent le caractère "soir" de ce tailleur.

Parfois, la veste est en paillettes, la blouse et la jupe restant de satin ou de gros crêpe façonné.

A partir du 10 janvier 1935 des certificats d'état sanitaire seront exigés pour toutes les expéditions de semences et d'autres produits agricoles destinés à la propagation, en tenant au Mexique. Les expéditions qui ne sont pas accompagnées de ces certificats seront fumigées par le ministère de l'Agriculture du Mexique, aux frais de l'importateur, ou ne seront pas admises.

Mondanités

La baronne Kervyn de Meerendré recevra, demain, à 5 heures.

Mlle Caroline Adams donnera un dîner intime demain, en l'honneur de sa nièce, Mlle Emily Adams, débutante.

M. et Mme Maurice Versailles sont à Québec pour quelques jours, au château Frontenac.

Mme Antoine Chassé est retournée à Québec après un séjour en ville où elle était l'invitée de M. et de Mme Emilien Gadois.

Mme Pierre F. Casgrain passera quelques jours à Ottawa, la semaine prochaine.

Mlle Marguerite Faribault est revenue de Québec où elle a passé une huitaine, l'invitée de M. et de Mme Wilfrid Behr.

Mme Athanase David et Mlle Madeleine David sont parties pour Québec.

Sir John et lady Child de Londres (Angleterre) ont fait, dernièrement un séjour à St-Moritz (Suisse).

Mlle Hazel Ross, de Québec, arrivera en ville aujourd'hui, et sera l'invitée de Mme C. P. Howard.

Mme P. A. Bouffard, de Québec est en ville, l'invitée de son oncle, M. Alfred Carroll et de Mlle Grace Carroll.

M. Jack LeMoine est de retour de Québec où il a passé la fin de semaine.

M. et Mme Gaston Pratte de Québec, s'embarqueront le 22 février, à New-York, à bord du "Champlain", pour un voyage en Europe.

Mlle Frances Preston, de Québec, passe quelque temps en ville.

Mlle Kathleen Partons est revenue de Chaudière où elle était, depuis quelque temps, l'invitée de Mlle Marjorie Anderson.

Mme Raymond Lindsay est de retour de Québec où elle a visité sa sœur, Mme W. H. Brown, au château St-Louis.

M. et Mme Gustave Brault sont retournés à Ottawa, après un court séjour à Québec.

Au profit des œuvres de l'Orphelinat de la Providence de Notre-Dame-de-Grâce et sous la présidence de Mme E. L. Patenaude, châteline de Spencerwood, une partie de cartes sera donnée cet après-midi, à l'Hôtel Viger. Parmi les personnes qui y assisteront, on remarque : lady Drummond, Mmes J. G. Archambault, Severin Letourneau, Alfred Thibault, Mlle A. Bonin, P.-A. Lafleur, E. Letellier de Saint-Just, Albert Jolicoeur, Paul Grenier, Alphonse Bourgeois, M. Marcotte, Eugène Grothe, Pierre Gravel, Gougeon, Mesdemoiselles Régina Desautels, Hermine Lefebvre, A. Latour, S. McKenna, C. Dryer, M. Beaudoin, Alda Martel, Diana Martel, Liza Montreuil, Amanda Boyer, Gabrielle Saint-Denis, Mmes Des Châtelets, Armand Michaud, J. Gratton, Joseph Fréchette, John Lechy, J.-O. Grigon, Alphonse Patenaude, Jean Tellier, L.-E. Beaulieu, Joseph Gauthier, Hubert Prévost, A. Aumont, A. Le-roux, J.-E. Christin, C. Pelletier, A. Jarry, A. Benoit, Omer Noé, Louis Duclos, H. Gareau, H. Boudriault, Albert Lefort, Lionel Mongeau, E. Archambault, Wilfrid Léger, T.-A. Beauchamp, P. Collins, G.-A. Doucet, G.-A. D. Godbout, J.-A. Shekner, E. Gagnon, J.-C. Côté, J. Marion, Léo Malard, J. N. Archambault, Armand Deniger, A. Barbeau, R. Roux, J.-M. Gauthier, J. Doreme, A. Côté, L. Fabien, J.-B. Langlois, C.-T. LeMoine, H. T. Barkley, M.-J. Cudihy, M. Kiely, T. J. Cunningham, Thomas Ducharme, Alphonse Bélanger, J.-H. Girard, Arthur Bernier, A. Goyer, J.-A. Turcotte, M. Rousseau, A. Senecal, W. Guimont, U. Lemire, L. Brassard, R. Girard, L. Bernier, C. Bernier, Miles Marguerite Demers, L. Delisle, T. Parent, C.-R. Moisan, A. Blagdon, C. Reid, A.-B. Saint-Arnaud, J.-H. Chalifoux, L.-P. Bérard, J.-E. Panneton, Joseph d'Aoust,



Deux-pièces de lainage, aux tons alternés, vert, rose et brun, avec une jupe de ton neutre. Les boutons sont de bois de ton naturel.

Thomas Lafond, Arthur Vaillancourt, Emile Vaillancourt, Mlle Jeanne Daoust, Mmes J.-T. Véronneau, J. Bélanger, Joseph Gougeon, Ernest Décarie, Stanislas Viau, Mlle Angéline Décarie, Mmes J.-S. Picard, P. Jeanotte, E. Donat Venne, Mlle Yvette Picard, Mmes Jean-B. Saint-Marie, H. Lachance.

Mme H. C. Hammond, M. et Mme M. S. Bogert et Mme William Robertson se sont inscrits au Waldorf-Astoria pendant leur séjour à New-York.

Mme I. Benson et Mme S. A. Mendelsohn, de Montréal, actuellement à New-York, sont descendues au Barbizon-Plaza.

Ottawa—Le ministre de France au Canada, Mlle Raymond Brugère et Mlle Nicole Brugère, ainsi que sir George et lady Perley ont dîné à Rideau Hall, hier, les invités de Leurs Excellences, lord et lady Bessborough.

M. et Mme Raymond Brugère recevront à dîner ce soir.

Le Dr G. Adamkiewicz, consul général de Pologne et Mme Adamkiewicz donneront un dîner ce soir.

Mlle Laura White, sœur de lady Perley, a donné, hier, un déjeuner de 20 couverts, en l'honneur de Mlle Joan Arnold de Toronto.

M. J.-H. A. LABELLE, IMPRIMEUR, EST DECÉDÉ

M. J.-H. Labelle, imprimeur bien connu, de Saint-Jérôme, est décédé hier soir, à l'hôpital Notre-Dame, après une brève maladie. Il était âgé de cinquante-sept ans.

Le défunt laisse sa femme, née Cadieux (Marie); trois fils, MM. Raoul, René et l'abbé Paul-Emile Labelle de la Fraternité sacerdotale à Paris; deux filles, Mlles Yvonne et Lucienne Labelle; deux belles-filles, des petites-enfants.

La dépouille mortelle a été transportée, hier soir, à St-Jérôme où elle sera exposée au domicile du défunt, 365, rue Sainte-Anne. Avis des funérailles plus tard.

La Russie et l'Espagne exceptées, les États-Unis sont le seul grand pays fabricant de lainages qui s'approvisionnent chez ses propres producteurs pour la plus grande partie de ses laines brutes.

Des robes de lainage pour le printemps prochain

LES MODELES DE FIN D'HIVER SERONT EN VOGUE AU DEBUT DE LA PROCHAINE SAISON

Actuellement, nous aimons porter, sous nos paletots de fourrure, les robes de lainage et les costumes qui nous semblent si pratiques, que nous les portons jusqu'à ce qu'ils soient obligés de laisser la place aux robes d'été. Que pensez-vous de ce joli deux-pièces, à gauche, de l'ensemble du centre et de la robe droite? L'ensemble est en laine zéphyr tricotée et se porte avec une blouse de soie. La robe, toute droite est d'un ton uni rehaussée de piqûres et de touches d'une nuance plus soutenue.

flexes. Le sentiment qui doit guider l'éducateur est celui d'utilité. Dans cette poursuite incessante des actes utiles, il est bon d'avoir comme allié son système nerveux, car c'est lui, en effet, qui va rendre nos actions utiles automatiques. Au bout d'un certain temps, l'être humain ainsi éduqué sera sûr d'accomplir très bien un certain nombre d'actions, sans effort de volonté de sa part; il en résultera plus de liberté pour l'esprit.

Darwin écrit ce qui suit dans son autobiographie: "Il me semble, dit-il, que mon esprit soit devenu une sorte de machine à extraire des lois générales d'une masse énorme de faits. La partie de mon cerveau d'où dépendent les goûts les plus élevés s'est atrophiée, sans que je puisse comprendre comment. Si j'avais à recommencer ma vie, je me ferais une règle de lire au moins une fois par semaine quelques poèmes, ou d'entendre un peu de musique; peut-être qu'en procédant ainsi les parties de mon cerveau qui sont maintenant atrophiées auraient été conservées vivantes. L'usage que j'en aurais fait. La perte de ces goûts est une perte de bonheur; elle nuit probablement à l'intelligence et plus certainement au caractère moral, en affaiblissant la partie émotionnelle de notre nature."

Cette pensée, que l'éducation saine est à la base de toute éducation, est celle que nous exprimons souvent. C'est en effet, un plaisir violent de devenir tout ce qu'un homme ou tout ce qu'une femme peut devenir qui doit constamment nous animer. Mais, en réalité, combien peu d'êtres humains sentent un pareil sentiment! C'est l'intérêt matériel, l'accomplissement d'égoïsme, qui prévaut. Et si de temps en temps nous prenons de bonnes résolutions, elles ne sont pas mises en pratique. Il ne faut pas laisser à l'esprit l'habitude de s'orienter dans de mauvaises voies; de ne voir que superficiellement les choses et, par conséquent, de les juger mal; de n'éprouver que des émotions de crainte d'échec, de haine, de jalousie, d'orgueil.

Éduquer un enfant, c'est chercher à lui faire prendre de bonnes habitudes. Réduire un adulte, c'est lui faire perdre ses mauvaises habitudes en les remplaçant par des bonnes. Ces habitudes sont de trois ordres : ordre physique, ordre mental, ordre spirituel. Si toutes nos fonctions sur les trois plans de notre personnalité étaient exercées quotidiennement, nous serions ce que quelques minutes nous sommes : de bonnes créatures infiniment meilleures, plus utiles aux autres, et aussi plus heureuses.

HOTEL PRINCESS BERMUDEZ
ETABLIS 1885
RECONSTRUIT 1931
CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

Depuis cinquante ans, sous la même direction, c'est le rendez-vous des voyageurs de marque — un demi siècle d'hospitalité traditionnelle très connue —. Écrivez à l'Hôtel Princess, Bermudez, OU A VOTRE AGENT DE VOYAGE.

Ne permettez pas que des lampes usagées gâtent la réception de votre radio.
REPLACEZ les détecteurs par les véritables RADIOTRONS MARCONI R V C

La puissance de l'habitude est un phénomène dont la médecine peut tirer parti

C'est une corde que l'on fait vibrer souvent avec succès

Dangers et bienfaits

Il est souvent dangereux de se soustraire brusquement à l'empire de l'habitude. Cette dernière est un tyran, mais aussi un auxiliaire puissant.

Chateaubriand disait que, s'il avait la folie de croire au bonheur, il le placerait dans l'habitude. Le propre de l'habitude est, en effet, de donner plus d'aisance aux divers actes de la vie. Elle amoindrit les frottements, diminue les résistances et épargne à l'organisme le choc et la rudesse des objets nouveaux.

Expériences

La puissance de l'habitude est un phénomène dont la médecine peut tirer parti dans certaines circonstances. C'est une corde que l'on touche souvent avec succès. Le célèbre mathématicien de Lagny avait comploté de perdre la parole et paraissait ne plus entendre. Son médecin ayant eu l'idée de lui demander à haute voix: Quel est le carré de douze? Le malade répondit immédiatement: Cent quarante-quatre. Tisot raconte qu'une vieille femme, fort avare, était tombée dans un état de léthargie dont rien ne pouvait la tirer, quand son médecin s'avisa de lui mettre quelques écus neufs dans la main. Elle les serra et reprit aussitôt connaissance. Un joueur ne sortit d'un état complet d'insensibilité que quand on lui eut crié: Quinze, quatorze et le point! Un acteur qui se trouvait dans la même position se dressa brusquement sur son lit en entendant le bruit d'un sifflet.

Les médicaments

On sait avec quelle facilité l'organisme s'habitue à certains médicaments. La tolérance qui s'établit en pareil cas peut atteindre des proportions incroyables. Trousseau a vu un fabricant de broches avaler des verres entières de laudanum.

L'observation démontre que les diverses fonctions de l'organisme humain ont la propriété de s'accommoder au milieu où elles s'exercent. Ainsi, l'homme s'habitue à respirer l'air raréfié des plus hautes montagnes. Un air malsain qui se renou-

velle difficilement peut être rendu, par une longue habitude, plus convenable qu'un air pur. Sanctorius raconte qu'un homme qui avait passé vingt ans dans un cachot ne fut pas plutôt sorti de ce lieu infect et ténébreux qu'il tomba malade.

Brusquerie

Il est souvent dangereux de se soustraire brusquement à l'empire de l'habitude. Un genre de vie qui a fini par s'harmoniser avec le mécanisme de la constitution est souvent indispensable au maintien de la santé, surtout chez les personnes âgées. Pour le vieillard, de nouvelles habitudes sont des oscillations violentes imprimées à sa manière d'être, oscillations qui peuvent entraîner la dégradation et la ruine complète de l'organisme. "Les habitudes anciennes, disait Hippocrate, même lorsqu'elles sont mauvaises, troublent moins que les choses inaccoutumées."

L'habitude est un tyran avec lequel il faut user de ménagements et de diplomatie. Mais c'est en même temps un auxiliaire puissant dans bien des circonstances de la vie. Elle peut, en effet, donner du charme à des choses insignifiantes et même pénibles. De là ce précepte des pythagoriciens: "Choisis la voie qui est la meilleure. L'accoutumance la rendra agréable et plaisante."

Educations premières

Toutes les habitudes mauvaises rendent malheureux. Au contraire, si dès l'enfance on nous fait prendre l'habitude de la sobriété de l'exercice, d'observer attentivement les objets qui nous entourent, les personnes avec lesquelles nous sommes en relation; les faits eux-mêmes, et si nous n'avons que de bonnes émotions, que des désirs, louables, de santé, d'équilibre, de réussite, de maîtrise de soi, de bonté de sacrifice, il ne nous est plus possible d'être malheureux.

L'habitude est une seconde nature, ou, plus exactement, elle devient plus forte que la nature, car elle arrive à étouffer en quelque sorte les tendances impulsives ou instinctives, animales ou primitives. Cela est si vrai que la plupart des actes que nous commettons nous les accomplissons automatiquement. Regardez par exemple quelqu'un manger, s'habiller, exprimer une formule de politesse, et vous verrez que ce sont autant d'actes ré-

—C'est toute une histoire, déclarait M. Sarcot avec mélancolie.

"Imagine-toi qu'il a ramené, l'an passé, de l'un de ses voyages, une femme étrange, qu'il s'est gardé de présenter à ses amis... Ceux qui l'ont aperçue disent qu'elle est vêtue d'un costume oriental et qu'elle est belle... mais qu'elle ressemble plutôt à une Européenne qu'à une femme de l'Asie..."

"Qui est-elle? D'où vient-elle? Nul ne le sait. Surtout lui et peut-être les hommes de son équipage. Mais ceux-ci, respectueux du secret de leur chef, n'ont jamais voulu répondre aux questions qu'il leur posait à ce sujet... Toujours est-il qu'il s'est enfermé avec elle dans sa propriété du Chêne-Vert sur les bords de la Rance... où il vit... comme un sauvage."

—Ah! par exemple!... scandait Robert, au comble de l'étonnement.

—C'est palenne! l'ensorcelé, affirmait Mme Sarcot, avec une expression de crainte superstitieuse. Mais c'est amoureux! Marcolf ensorcelé! s'écria gaiement le corsaire... En voilà une nouvelle! sans attendre à demain, je vais me rendre tout de suite au Chêne-Vert."

—Il ne te recevra pas, ponctuait M. Sarcot. —Mois, mon meilleur ami... moi qui l'ai toujours appelé son frère!...

Et tout en passant les deux pistolets à sa ceinture, Sarcot se dirigea vers la porte.

Mais Marie-Catherine s'élançait vers lui, et pliant: —Robert, n'allez pas là-bas!

—Pourquoi, petite cousine? —Alors, toute pâle, toute tremblante, la jolie Br-tonne murmurait: —Il paraît que cette femme porte avec elle le malheur!

Sarcot répliquait, tout en lui tapotant la joue: —Comment! Marie-Catherine, tu crois encore aux mauvais sorts! Eh bien! je ne le crois pas, cette mystérieuse inconnue, pas plus d'ailleurs que personne...

Et tout en repoussant doucement Marie-Catherine qui, en un geste instinctif, irraisonné, s'était élan-

Feuilleton du Canada

SURCOUF

— Roi des Corsaires —

Par Arthur Bernède

(Suite)

Après avoir doublé le fort Harbour, le grand et le petit Bé, ilots armés qui défendaient les abords de la ville et l'entrée de la Rance, la flottille, profitant de la marée haute, pénétra dans le port qui se trouvait à l'emplacement actuel des bassins et où les corsaires avaient l'habitude d'échouer leurs bateaux à marée basse.

Une vive agitation régnait sur l'estacade. Les jaloux s'apprêtaient à fêter leur compatriote. Dès que la Confiance eut accosté, Surcouf sauta à terre au milieu des acclamations. Toutes les nains se tendaient vers lui, en un élan indescriptible enthousiasme... C'était vraiment le cœur d'une vaillante cité qui, fière de son jeune héros, dont la renommée lui était parvenue à travers les océans, attalait noblement à l'union du sien.

Entraîné par ses amis, Surcouf, après avoir passé sous un arc de triomphe fait de trophées maritimes et dont le fronton portait cette inscription en grosses lettres:

IONNEUR A SURCOUF ROI DES CORSAIRES

out en marchant sur les fleurs que des femmes étaient sous ses pas, se hâta vers la maison paternelle, où les siens l'attendaient.

Echappant à ses admirateurs, le corsaire gravit rapidement les degrés de l'escalier qui donnait accès à la terrasse. M. Surcouf et la bonne grand-

mère s'avancèrent tous deux, un peu vieillies... lui, maltraité avec peine l'émotion qui l'atteignait elle, souriant à travers ses larmes heureuses.

Robert attrista contre lui Mme Surcouf et la garda dans ses bras en une longue étreinte... Puis, le père et le fils échangèrent une chaleureuse accolade.

Vite, Mme Surcouf, s'emparant de nouveau de son petit-fils, l'entraîna par la main vers une exquise jeune fille qui, dans tout l'épanouissement de sa vingtième année, apparaissait sur le seuil...

Déjà sous le charme, Surcouf la considérait avec une expression d'étonnement joyeux.

—Mais c'est Marie-Catherine! s'écria-t-il. Et tout en lui prenant la main, il ajouta: —Que tu es devenue jolie!

Marie-Catherine baissa la tête en rougissant. —Eh bien! embrasse-moi... invitait Surcouf.

La jolie Bretonne tendit son front pur comme celui d'une madone... Robert y appuya ses lèvres. Mais Surcouf disait à son fils, en lui désignant un jeune homme d'aspect malingre, au visage tourmenté, au regard sombre et fuyant et qui, jusqu'alors, s'était tenu discrètement à l'écart:

—Tu ne reconnais donc pas Jacques Morel, avec qui tu te battais autrefois?

—Comment! C'est toi! s'écriait Surcouf, en tendant loyalement la main à son ancien condisciple du collège de Dinan.

Et, tendement, il ajouta: —Qu'est-ce devenu, mon cher Jacques?

Morel répliquait, avec une humilité marquée d'une certaine amertume: —Oh! pas grand chose! Je suis simplement commis aux écritures chez un armateur de Saint-Malo...

Moi, je n'ai jamais eu de chance! —Mme Surcouf, se rapprochant de son petit-fils, lui demandait avec une tendre et timide anxiété: —Alors, tu vas rester un peu avec nous?

—Longtemps... toujours... s'écria le corsaire... Je suis riche à présent, et je veux que nous soyons tous heureux!

—La bonne maman eut un cri d'allégresse... Elle était donc finie, les longues nuits d'angoisse... Et chancelant sous le poids de son trop grand bonheur, elle murmura, les mains jointes: —Est-ce possible, mon Dieu? Est-ce possible?

Robert, qui la dominait de sa haute taille, l'attira de nouveau dans ses bras...

Venez, fit-il, nous avons tant de choses à nous dire...

Et il disparut avec elle dans la maison, suivi par son père exultant d'orgueil, par Marie-Catherine radieuse d'allégresse, et par Jacques Morel toujours taciturne et amer.

Jusqu'au soir, Surcouf, avec la simplicité, la modestie des vrais héros, raconta ses exploits aux siens... Puis ce fut, après tant d'années, le premier repas en famille... et sans cesse égayé par la verve truculente, l'entraînait virement du grand marin... dont son père et son aïeul, ainsi que Marie-Catherine, buvaient chaque parole, s'enthousiasmant à ses récits, les revivant avec lui, et ne cessant de l'inciter à parler...

Jacques Morel, lui-même, s'efforçait de se mettre à l'union. Mais personne ne faisait attention à lui... Il était écarté par le voisinage du grand homme... Et sous son sourire figé, il ne parvenait à dissimuler le dépit que lui inspirait sa présence.

Tout à tour son regard sournait s'arrêtait sur Robert et sur Marie-Catherine et, lorsqu'il entendait celle-ci, qui n'avait d'eux que pour son beau cousin, s'exclamer d'admiration, lorsqu'il la voyait battre des mains et se pencher naïvement vers le narrateur, comme pour mieux goûter encore le charme ardent de sa parole, un frisson d'apre jalousie le secouait de la nuque aux talons et c'était de la haine qui commençait à s'emparer de son cœur aigri et de son âme tourmentée.

A la fin du souper, les matelots de la Confiance apparurent, portant des coffrets lourdement chargés, que, sur un ordre de leur commandant, ils déposèrent dans un coin de la salle.

Surcouf, leur lançant une bourse pleine d'or, s'écriait: —Allez, mes braves, allez faire ripaille dans tous les cabarets de la ville, vous l'avez bien mérité!

Les matelots se retirèrent en agitant leurs bonnets de laine.

Alors Surcouf fit, le visage illuminé d'une joie presque enfantine: —Ce sont des cadeaux que je vous apporte!

Et, tout de suite, il s'en fut quérir l'un de ces coffres, dits de mer, défendu par une forte serrure et tout tapissé de couleurs éclatantes: —Vous voyez, s'exclama-t-il, je tiens mes promesses!

Tirant de la malle un superbe cachemire des Indes, il s'en fut le placer sur les épaules de sa grand-mère.

—Marie-Catherine!... appela-t-il gaiement. —Mon cousin?... répliqua la jeune fille en le rejoignant aussitôt.

Surcouf lui entoura le cou d'un collier, non pas de corail, mais de perles d'un orient magnifique: —Et moi, je n'ai rien? interrogea

ment les uns contre les autres
et le bon plaisir de s'embêter en
ville. (A suivre).

L'assurance-chômage est du ...

(Suite de la première page)

de racheter les promesses faites aux dernières élections.

Pourquoi les libéraux, durant leur terme d'office, n'ont-ils pas établi un système d'assurance-chômage? M. King en donne l'explication détaillée. Parmi les raisons, il y avait l'opposition du Sénat, la nécessité d'équilibrer le budget compromis par une série de déficits, le paiement des pensions aux anciens soldats et l'obstacle constitutionnel.

M. Bennett croit qu'il a trouvé une panacée aux maux futurs du pays en présentant un projet d'assurance-chômage. Il avoue que le projet n'a rien qui puisse aider les chômeurs actuels ni soulager le chômage. Mais, pour ces deux questions, il a trouvé un autre remède: "J'ai d'autres plans", dit-il.

Le premier ministre dit qu'exactement 1,701,834 personnes actuellement employées pourraient bénéficier du projet et qu'exactement 864,187 personnes, également actuellement employées, ne seraient pas éligibles. Dans cette dernière catégorie, il y a à peu près 200,000 cultivateurs. M. Bennett a basé ses calculs sur le recensement de 1931.

Le chef de la C.C.F. a été muet. Un travailleur, M. A.A. Heaps, jeta un peu d'eau froide sur le projet: les ouvriers ne l'approuvent pas, dit-il. Le projet est trop restrictif: il crée une classe permanente, celle des chômeurs.

L'hon. M. Bennett

En soumettant son projet d'assurance-chômage en deuxième lecture, l'hon. R.B. Bennett, premier ministre du Canada, déclara que ce n'était pas une mesure pour aider les chômeurs mais bien un projet d'assurance.

"Le projet, dit-il, n'a rien de matériellement différent de l'assurance ordinaire: il comprend la contribution de l'ouvrier, l'employeur et l'Etat à un fonds commun qui servira à payer des bénéfices aux employés, en période de chômage.

Le projet sera administré par une commission de représentants des employés, des employeurs et du gouvernement. Il y aura un comité-conseil qui surveillera les capitaux. Ce comité sera particulièrement chargé de voir à ce que l'administration soit soustraite à toute influence politique. Il y aura aussi des comités locaux qui traiteraient directement avec les employés et employeurs.

Le comité-conseil sera composé de personnes intéressées dans la bien-être social et libres de toute attache politique ou industrielle.

Les bénéficiaires

Ce ne sont pas tous les employés qui pourront bénéficier du projet, continua M. Bennett. Dans aucun pays il n'y a une loi qui ait une aussi grande portée.

Les employés ne tombant pas sous cette loi peuvent se diviser en deux catégories: ceux qui sont déjà protégés en vertu de la nature de leur emploi, comme les policiers et fonctionnaires du service civil et les personnes dont l'emploi est plus ou moins temporaire.

En ce qui concerne les bûcherons, ils pourront bénéficier de la loi s'ils travaillent douze mois par année.

Depenses d'administration

Le gouvernement se chargera des dépenses d'administration, en plus de contribuer une somme égale à 20 p.c. des contributions globales des employeurs et employés. Le gouvernement se propose de surveiller bien attentivement ses dépenses. En Angleterre, les dépenses d'administration du système d'assurance-chômage se chiffrent à 12-13 p.c. et il est probable qu'au Canada, à cause des grandes distances, l'administration coûtera autant si elle n'est pas plus élevée.

Les bénéfices au Canada seront à peu près 25 p.c. plus élevés qu'en Angleterre. La différence est censée représenter la différence des conditions d'existence entre les deux pays.

Comparaison

M. Bennett raconta ensuite l'évolution du système d'assurance-chômage en Angleterre depuis sa mise en vigueur et des changements qui furent faits pour adapter le système aux conditions du pays.

Voici le tableau donné par M. Bennett, établissant la différence des bénéfices entre les deux pays:

	Angle-Canada	terre
Hommes (21 à 64 ans)	\$5.17	\$6.00
Femmes (21 à 64 ans)	4.65	5.10
Hommes (18 à 20 ans)	4.26	4.20
Femmes (18 à 20 ans)	3.65	3.60
Dépendants adultes	2.74	2.70
Dépendants, enfants	.61	.90

M. Bennett exprima l'opinion que les contributions hebdomadaires des employeurs, employés et gouvernement, seraient suffisantes pour maintenir le projet sur une base solide.

"Une des dispositions du bill, continua le premier ministre, stipule qu'un homme qui aura été employé régulièrement pendant un nombre d'années pourra obtenir un bénéfice additionnel, en cas de chômage; ce serait comme une récompense pour bonne conduite.

"Une clause de la loi permet que les appels soient faits à la Cour de l'Échiquier pour régler les questions légales. Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada s'oppose à cette clause, dit M. Bennett, et si cette chambre désire que cette clause soit retranchée, je serai satisfait de le faire.

Bureaux de placement

"Une des clauses les plus importantes de la loi est la création de bureaux de placement, dit M. Bennett. Ces bureaux verront à trouver de l'emploi aux chômeurs et à envoyer dans les régions où la main-d'œuvre est rare les chômeurs d'une autre région.

"Il y a sept bureaux de ce genre-jà qui fonctionnent en Angleterre. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en organiser un aussi grand nombre au Canada.

"Les bureaux actuels de placement, maintenus conjointement par les gouvernements provinciaux et fédéral, continueront à fonctionner et s'adapteront au nouveau système. Le gouvernement fédéral demandera aux gouvernements provinciaux de continuer de coopérer. L'expérience nous dira si cette coopération sera pratiquement.

Le chômage

"Je n'ai jamais suggéré que ce projet d'assurance-chômage fut une mesure pour racheter au chômage ni pour aider les chômeurs, déclara M. Bennett. Je ne dis pas que cette mesure aidera en quoi que ce soit les chô-

meurs actuels. Je ne l'ai jamais dit. J'ai d'autres plans pour cela.

"Dans le passé, le Dominion a déboursé de grosses sommes d'argent aux provinces et municipalités pour les aider à secourir les chômeurs. Maintenant nous voulons créer un fonds afin qu'à l'avenir les employés qui deviendront chômeurs puissent en bénéficier.

L'hon. W.-L. Mackenzie King

Le chef du parti libéral commença par déclarer qu'il était partisan de l'assurance-chômage nationale. Il y a plusieurs raisons pour quoi le gouvernement libéral n'a pas lancé un projet d'assurance-chômage durant son terme d'office, dit M. King, et parmi ces raisons il y a l'état critique du trésor national quand les libéraux arrivèrent au pouvoir en 1921, à la suite d'une série de déficits, la diminution du commerce et les dépenses de l'après-guerre.

Projet dépendieux

L'assurance-chômage est un projet qui demande beaucoup d'argent, dit M. King. Quand les libéraux étaient au pouvoir, le gouvernement a dû faire face au problème occasionné par les dépenses excessives de la guerre. Le premier soin du gouvernement libéral, en 1921, fut de balancer le budget et d'équilibrer la situation financière au Canada. Il était impossible financièrement de penser à un projet d'assurance-chômage alors: il fallait balancer le budget et payer les pensions aux soldats.

Ensuite, pendant un gouvernement libéral le gouvernement n'avait qu'une majorité d'une voix et quelques fois, durant le régime libéral, le gouvernement n'avait qu'un appui minoritaire au sénat et il aurait été impossible de faire adopter un projet d'assurance-chômage nationale par la Chambre haute.

Préparer la voie

Mais, en restaurant la prospérité, en balançant le budget et par la direction qu'il a donnée aux affaires du pays, le régime libéral a non seulement fait que le Canada peut entreprendre un projet d'assurance-chômage mais a fait que les provinces ont été capables d'entreprendre des projets de législations sociales.

Pensions aux vieillards

Ce sont les libéraux qui ont mis en vigueur la plus grande mesure de réforme sociale: la loi des pensions aux vieillards. Lorsque cette loi fut soumise pour la première fois, elle fut rejetée par le sénat.

"Je me demande, continua le chef libéral, ce que le Sénat aurait pensé d'un projet d'assurance-chômage national, lui qui refusait d'admettre le principe d'une pension aux vieillards? Le gouvernement libéral a usé de sagesse en établissant d'abord le principe de la pension aux vieillards avant de s'aventurer dans d'autres projets.

Le zèle de M. Bennett

Le premier ministre paraît bien anxieux de tout faire immédiatement. Il est possible que le premier ministre soit différent des autres, mais, en tous cas, il ne fait montre de zèle qu'à la veille d'une élection.

Au temps où les libéraux étaient au pouvoir, notre gouvernement apprit du ministère de la Justice que la loi des pensions aux vieillards et les autres législations sociales du même genre étaient du ressort provincial.

Je crois qu'il est nécessaire de s'assurer de la coopération des provinces avant d'essayer de mettre ces mesures en vigueur.

"Ce sont les libéraux qui ont préparé la voie pour ces mesures continua M. King. Durant le régime libéral la dette nationale a été réduite de \$240,000,000 et les taxes ont été diminuées, entre 1926 et 1930, d'une somme globale de près de \$116,000,000.

Et les promesses de 1930?

"Le premier ministre a-t-il l'intention de racheter sa promesse formelle, faite en 1930, de payer 100 pour 100 des pensions aux vieillards? Quand donc cette promesse sera-t-elle réalisée?

"Avant que le premier ministre fasse d'autres promesses à l'électorat, ne devrait-il pas racheter toutes ses promesses de 1930?

Juridiction provinciale

"Le premier ministre a toujours exprimé l'opinion, jusqu'au mois de décembre 1934, que l'assurance-chômage était sous la juridiction provinciale. Comment M. Bennett peut-il reprocher au régime libéral de ne pas avoir adopté un système d'assurance-chômage lorsque lui-même disait qu'un tel projet n'était pas constitutionnel?

En 1929, durant le régime libéral, j'ai moi-même demandé à un comité spécial nommé par le gouvernement d'étudier l'aspect légal et constitutionnel de l'assurance-chômage nationale. Le comité, tout en se prononçant en faveur de l'assurance-chômage, avait trouvé que seules les provinces avaient la compétence de la mettre en vigueur, de sorte que le gouvernement fédéral doit obtenir la coopération des provinces avant de formuler un plan.

Le premier ministre conservateur de la Saskatchewan, l'hon. J.-T.-M. Anderson, a déclaré alors que l'assurance-chômage regardait seulement les gouvernements provinciaux.

Le vrai problème

Le projet, tel que soumis par ce gouvernement, n'offre rien pour remédier au chômage ni aider les chômeurs.

"L'assurance-chômage, dit le chef libéral, est chose qui traite de l'avenir, d'un avenir incertain et éloigné. Le secours aux chômeurs traite du présent, d'un présent qui harcèle le peuple du Canada.

Le gouvernement explique qu'il n'a pas présenté ces mesures plus tôt dans la session parce qu'il voulait contrôler les conditions économiques. Le gouvernement n'est pas près d'exercer un contrôle sur les conditions économiques puisque le chômage continue toujours.

Erreur grave

Le gouvernement a fait une erreur grave, dit M. King, en ne prenant pas les moyens de régler la question de la juridiction durant les années de dépressions alors qu'il était impossible de mettre ce projet à l'exécution.

Aujourd'hui, le gouvernement lance son projet sans savoir à quel s'en tenir sur la question de juridiction. M. Bennett comprendra bientôt qu'il est nécessaire de convoquer

L'hon. J.-E. Perrault répond par ...

(Suite de la première page)

de des économies, la compression du personnel à la mesure des besoins administratifs sérieux.

Il demande aussi que tous les revenus aillent au fonds consolidé du revenu, et prétend que si l'on avait fait la comptabilité des dépenses, le déficit de la Maison Price & Waterhouse, le déficit aurait été de \$7,616,422.

M. Fisher affirme qu'en comparant les tableaux de la statistique provinciale de 1922 et de 1933, on constate qu'en 1922 il y avait 7,435,300 acres en culture contre 5,784,700 en 1933.

M. MacDonald

Le député de Pontiac dit que le député de Huntingdon devrait placer les responsabilités là où elles doivent être, c'est-à-dire sur les épaules des conservateurs d'Ottawa. L'orateur parle du développement minier de la province de Québec. A son avis le député de Huntingdon a tort de reprocher au gouvernement de Québec de n'avoir pas développé les mines assez tôt. L'administration minière de notre province est parfaite. Les prospecteurs et les découvreurs ont à leur disposition les services d'hommes avertis au bureau des mines.

M. Fisher avait parlé des pêcheries. Il n'y a pas quinze jours, dit M. MacDonald, les députés des provinces maritimes à Ottawa ont loué l'administration des pêcheries de notre province et ils ont dit que le système en vigueur chez nous est le plus logique.

Le député de Pontiac cite des chiffres au sujet des sommes dépensées dans Québec pour lescours directs. Sur \$55,000,000 dépensés dans la province pour les chômeurs, Québec a dépensé \$21,000,000 tandis que le gouvernement fédéral ne dépensait que \$16,000,000. La somme de \$38,000,000 dépensée et par le gouvernement de la province et par les municipalités est deux fois plus considérable que celle qui a été dépensée par le gouvernement Bennett, celui qui avait pourtant promis, en 1930, de mettre fin au chômage ou de périr à la tâche, souligna l'orateur.

Le député de Pontiac reproche ensuite au fédéral de n'avoir dépensé que sept des quarante millions qu'il s'est fait autoriser à dépenser pour des travaux publics. C'est, à son avis, l'exploitation de la misère du peuple par des travaux publics. C'est l'exploitation de la misère du peuple par des promesses et des demi-mesures.

M. Fisher a parlé des dettes des municipalités scolaires. L'orateur dit que ces dettes sont constituées par la construction de nouvelles écoles nécessaires. Si on n'avait pas construit d'écoles, M. Fisher critiquerait quand même, affirme M. MacDonald. Le gouvernement est conscient d'avoir fait son devoir en nommant la Commission municipale. Il dit ensuite que la dette de la province de Québec n'est que de \$118,000,000 contre \$600,000,000 pour celle de l'Ontario.

L'orateur dit que des développements miniers sensationnels se sont faits dans le Nord-Ouest de la province. De 1927 à 1934 la province a produit pour 90 millions d'or, d'argent, de cuivre, etc.; de 1927 à 1934, la production des lacs pour cette dernière année a été évaluée à 38 millions dans notre province.

M. Pierre Bertrand, député conservateur de St-Sauveur, propose l'ajournement du débat, mais l'hon. premier ministre lui fait observer, justement, que l'opposition a eu depuis jeudi dernier pour se préparer à présenter une conférence provinciale pour décider de cette question avant de pouvoir mettre ce projet d'assurance-chômage à l'état d'exécution. Il verra qu'il faut que les provinces consentent à se séparer de leur droit en cette matière et que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord devra être amendé.

L'opposition conservatrice

A chaque session, ces dernières années, les libéraux ont demandé et insisté pour un projet d'assurance-chômage nationale, déclara M. King, et à chaque session le gouvernement amenait des objections.

Le premier ministre a, à plusieurs reprises déclaré que la chose était impossible à cause de l'obstacle constitutionnel. M. Bennett disait alors que les provinces avaient la compétence en cette matière.

Le premier ministre a manqué à son devoir en ne s'assurant pas de la coopération des provinces et il a manqué à la logique en changeant son attitude sur la question constitutionnelle.

Il est facile de savoir pourquoi le premier ministre présente son bill maintenant: on n'a qu'à repasser les déclarations dans le passé pour le découvrir. Lorsque la Ligue de Reconstruction Sociale adopta cette mesure, le premier ministre l'avait attaquée et avait dit que ce n'était qu'une tactique de la part du parti libéral pour se faire la main à l'œuvre de la misère et de la détresse du peuple durant la dépression.

La Ligue sera soumise, un jour ou l'autre, aux tribunaux. Il est fort douteux que les tribunaux lui accorderont la validité.

Le peuple crie pour du pain et le premier ministre leur offre une pierre. Pire qu'une pierre, car lorsque cette législation sera déclarée ultra vires le peuple sera fort déçu.

Séance du soir

M. A.A. Heaps, travailleur de Winnipeg-Nord, dit que le danger du projet était de créer une classe professionnelle et permanente de chômeurs. Le bill est trop restrictif, ses bénéfices sont trop minces.

M. Heaps voulut savoir si les employés aux usines du C.P.R., travaillant seulement 14 jours par mois, seraient considérés dans la catégorie des employés temporaires et exclus des bénéfices du projet. Il dit que les ouvriers semblaient plutôt déçus.

C'est à peine si 10 p.c. de la population pourra en bénéficier. Le peuple du Canada, après avoir écouté les déclarations si prometteuses de M. Bennett à la radio, avait fondé de grandes espérances sur les mesures de réformes qui devaient être soumises à cette session: le projet d'assurance-chômage n'est pas satisfaisant, et le peuple est déçu.

Deux conservateurs, le Dr G.-D. Stanley, de Calgary-Est et le M. J.-R. MacNicol, de Toronto-Nord-Ouest, ont loué le projet, son auteur, le gouvernement et le parti conservateur. Un indépendant, M. A.W. Neill, de Comox-Alberta, dit qu'il approuvait le projet bien qu'il le trouvait trop restrictif.

ter des remarques, tout le temps nécessaire et qu'en conséquence il ne convient pas d'enterrer inutilement le débat.

Le chef de l'opposition protesta vivement et prétend que l'opposition a inscrit sur l'ordre du jour de la Chambre, depuis le début de la session, des mesures fort importantes qu'il importerait de discuter plus tôt que la dépense du budget, qui ne commencera qu'en juillet prochain.

Finalement la motion de M. Bertrand est rejetée sur division et M. Hortensius Bédard, député de Chambly, continue le débat. Il parle des "scandales, abus, de l'incompétence, de l'insuffisance, la négligence de l'autocratie révoltante, du favoritisme et des abus scandaleux" et autres adjectifs horribles dont le régime libéral est rendu coupable.

Il parle de la déchéance de notre race dans le domaine économique et qu'il attribue au gouvernement provincial.

M. Bédard affirme que le dernier déficit réel du gouvernement était de \$6,517,477. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas appliqué, par une législation appropriée, les recommandations de la Commission des assurances sociales. Il dénonce le plan Vautrin comme un programme avant tout électoral.

Comme il est 6 heures, M. Bédard suspend ses remarques et la Chambre s'ajourne pour le dîner.

Séance du soir

A la reprise de la séance, à 8 h. et demie, la Chambre étudie quelques bills privés, puis continue le débat sur le budget.

M. Bédard ne prononce pas d'autres remarques, et M. C. Smart, député conservateur de Westmont, dit le livre des comptes publics en mains, discute la situation financière de la province, et parle notamment de la dette et du dernier déficit.

Il termine en présentant l'amendement suivant à la motion Stockwell pour aller en subsides.

M. Smart propose, secondé par M. Antonio Elie:

"Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

"Cette chambre a été et sera tenue de voter les subsides nécessaires, mais elle recommande au gouvernement d'adopter, sans plus de délai, les mesures requises:

a) Pour faire cesser les dépenses extravagantes ou non suffisamment productives et pour que la dépense des agents publics soit réduite à des proportions convenables;

b) Pour que les subsides à l'agriculture, industrie fondamentale en cette province, soient considérablement augmentés et mieux répartis, de façon à ce que les classes agricoles de cette province reçoivent tous les crédits qui leur sont nécessaires et de façon à ce que les crédits de l'agriculture ne soient pas absorbés en trop grande partie par les salaires et les dépenses des fonctionnaires publics;

c) Pour que la classe ouvrière en cette province puisse bénéficier des lois sociales ou ouvrières qui s'imposent;

d) Pour que les comptes publics de la province, qui constituent la reddition des comptes de l'administration publique, soient clarifiés, considérablement simplifiés et établis sur une base d'affaires.

e) Pour que les dépenses capitales de la province soient déterminées non pas une législature, mais par les principes reconnus en comptabilité d'affaires.

M. Pierre Bertrand, député de St-Sauveur, parle sur l'amendement Smart.

M. Bertrand reproche au gouvernement de ne pas s'intéresser au sort des ouvriers et de refuser les pensions aux vieillards, aux mères nécessiteuses, le choix du médecin à l'ouvrier accidenté.

On prend le vote et l'amendement Smart est rejeté par un vote 27 contre 10.

Votent contre l'amendement: l'hon. MM. Taschereau, Mercier, Francoeur, Perrault, Gauthier, Stockwell, Moreau, Vautrin, Arcand, MacDonald, Dugas, Saint-Onge, Drouin, Gauthier, Paquet, Robert Taschereau, Duffy, Filion, Belanger, Sabourin, Gagnon, Gaudet, Chouinard, Fautoux, Grant, Frigon, Piché, 27.

Votent pour l'amendement: MM. Duplessis, Smart, Galt, Bertrand, Gauthier, Barré, Elie, Bédard, Fisher, Sauvé, 10.

L'hon. J.-E. Perrault

L'hon. M. J.-E. Perrault, ministre de la voirie, se lève alors aux applaudissements de la Chambre, pour continuer le débat sur le budget et réfuter victorieusement les attaques de l'opposition.

M. Perrault répond à M. Bertrand, dans un discours bourré de chiffres et de faits qui sont la plus éloquente riposte que l'on pouvait faire aux avancées des députés conservateurs. Il a été applaudi à de nombreuses reprises.

M. Perrault signale que le discours de M. Stockwell sur le budget a été le plus surpris de tous les discours de Chambly qui ne connaît évidemment pas son histoire de la province, que le gouvernement n'a rien fait depuis quinze ans, et que la politique du gouvernement Taschereau a été une politique de routine, de laisser-faire.

Pourtant, l'histoire dira que pendant les quinze dernières années écoulées, les plus difficiles que la province ait traversées depuis la confédération, jamais la province de Québec n'a fait autant de progrès.

C'est l'administration Taschereau qui a résolu le problème de l'alcool. Alors qu'une grande et les Etats-Unis, la province de Québec a eu le courage de régler ce problème, grâce à l'énergie de son premier ministre. La législation qu'il fit adopter a été calquée dans toutes les provinces du Canada et aux Etats-Unis.

Un autre grave problème se posait sur le Canada, elle ne savait, celui de l'assistance publique. On se souvient de la situation dans laquelle se trouvaient nos hôpitaux. Ils vinrent frapper à la porte du gouvernement qui leur permit de faire face à leurs obligations. La province de Québec donna \$6,000,000 par an à ses pauvres. Elle a donné \$19,000,000 à l'assistance publique. Grâce au courage et au savoir-faire du premier ministre, ce grave problème a été résolu.

On dit que la province n'a rien fait depuis 1920. Le gouvernement a créé un réseau routier. Ce réseau, qui ne mesurait pas 3,000 milles en

1920, compte aujourd'hui 16,000 milles et se compare favorablement à ceux des autres provinces et des Etats-Unis.

En 1920 on n'entretenait pas un seul mille de chemin; depuis, le gouvernement a pris à sa charge l'entretien de 15,000 milles de chemins.

Les cultivateurs ont été les premiers à en bénéficier. Le gouvernement a créé de toutes pièces l'industrie du tourisme qui est en importance la troisième du pays. C'est dans la période de 1920 à 1929 que le budget agricole a été le plus augmenté, que l'agriculture a fait le plus de progrès grâce à l'enseignement donné par le ministère de l'agriculture.

Le député de Huntingdon a dit, cet après-midi que le gouvernement n'encourage pas le retour à la terre. Pourtant il doit savoir que le gouvernement n'a pas attendu la crise pour parler du retour à la terre. Depuis vingt ans, il n'a pas cessé de faire campagne. La désertion de la terre n'est pas un fait unique à la province de Québec, c'est le grand fait qui domine l'histoire de tous les pays depuis quelques années. La grande industrialisation des pays, depuis une cinquantaine d'années, a attiré ces Trente millions de cultivateurs, les gens de la campagne vers les villes.

Depuis cinquante ans, la population urbaine de la province de Québec est passée de 18 p.c. à 54 p.c.

La création des villes tentaculaires par l'industrie a pris nos réserves de jeunesse. Les fils des campagnards sont dirigés vers les villes malgré les avertissements donnés par le ministre de l'agriculture.

Cette année, le gouvernement consacre dix millions au retour à la terre, mais ce n'est pas la première fois qu'il empruntera pour activer le retour vers le sol. En 1921 il avait emprunté cinq millions de dollars pour ces fins. En 1923, il empruntait deux autres millions. C'est l'administration Taschereau qui a créé les primes à l'échouement.

Il a été ouvert sous l'administration Taschereau 75 paroisses nouvelles ont été ouvertes, dont 35 paroisses dans l'Abitibi qui est appelé à un immense avenir, car on considère qu'il y a là place pour 200 à 300 paroisses. Dans le domaine de l'hygiène, la mortalité infantile, la tuberculose et bien d'autres maladies ont été effectivement combattues et depuis 1926 la mortalité infantile a diminué de 50 par mille naissances.

Les méthodes d'hygiène sont venues à Québec, dans la région. Des trois millions qui ont été dépensés pour le pont, 50 p.c. l'ont été en main d'œuvre. C'est \$1,500,000 qui sont allés dans les goussets de l'ouvrier et qui ont contribué à réduire la gravité du chômage.

Le gouvernement a entrepris d'autres travaux. Malgré la diminution de son budget, la voirie a continué à faire des travaux qui ont aidé les cultivateurs et les gens de la campagne à traverser la crise et à diminuer le chômage.

A l'heure actuelle la province a \$16,926 milles de chemins améliorés, soit 50 p.c. de tous ses chemins; elle a 2,360 milles de chemins qui sont pavés. De 1911 à 1929, 10,530 milles de chemin ont été construits soit une moyenne de 600 milles par année. De 1929 à 1934 6,396 milles ont été construits soit une moyenne de mille milles par an. La province a exécuté un programme considérable de réaménagement et de pavages. En 1926 la province avait 9,237 milles de chemins. Pendant la crise la province a construit 7,000 milles additionnels. Le gouvernement a soulagé les municipalités de tous les frais d'entretien; c'est maintenant le gouvernement qui s'en charge. On sait ce que coûte l'entretien des routes, à cause de la circulation intense. Le gouvernement pendant la crise, pour soulager les municipalités, leur a remis la somme de \$600,000 par année, qu'elles étaient obligées de payer en vertu de la loi. C'est un capital de \$17,000,000 que le gouvernement a ainsi remis aux municipalités.

Quels sont les résultats de notre politique? Québec sort de la crise avec un crédit intact; la structure du capital privé repose sur le crédit de l'Etat, de la nation, de la province. Québec a le meilleur crédit de toutes les provinces. Sa dette par tête de population est la moins élevée de toutes les provinces du Dominion, y compris l'île du Prince-Edouard. Son crédit est tel qu'elle a pu emprunter à 2 et un tiers pour cent d'intérêt. Il n'y a pas une autre province qui puisse faire cela, c'est le plus faible pourcentage d'intérêt de toutes les provinces. Elle est la seule à avoir un fonds d'amortissement aussi considérable pour sa dette consolidée. Le chiffre indicé de la richesse nationale est de 30 dans la province de Québec, tandis qu'il n'est que de 25 dans les autres provinces. Voilà des faits qui répondent aux critiques de l'opposition. On a beau parler des réserves et des revenus de la Commission des Lignes, faire des critiques sans fondements, basées sur de l'imaginaire pure, c'est un fait que la province de Québec a la confiance des hommes d'affaires et qu'elle commande le meilleur crédit.

Le trésorier a fait allusion à la situation générale, parce que nous ne sommes pas seuls à habiter le Dominion. Ce qui se passe chez le voisin réagit sur nous. Nous ne pouvons pas être prospères seuls. Ce qui se passe aux Etats-Unis, ce qui se passe en Europe, ce qui se passe dans les autres Dominions nous affecte par ricochet. Et le trésorier avait bien raison d'en parler.

En 1931, lorsque les électeurs nous ont renouvelé notre mandat qu'il durait déjà depuis 30 ans, ils ne l'ont pas fait parce qu'ils avaient été trompés. Si on les avait trompés, le gouvernement aurait été battu. Dans la mesure énorme, la grande majorité de l'électorat a conservé la confiance qu'elle a toujours eue envers le parti libéral de Québec.

Que devons-nous faire? Dépenser sans compter ou ménager? Le gouvernement a adopté une politique de juste milieu; il a donné à la province de Québec la législation qui lui convenait. Les grands services ont été maintenus malgré la diminution des revenus, qui se chiffre par dix millions de dollars. Les budgets de l'agriculture et de la colonisation ont été réduits comme les autres. Mais le gouvernement a maintenu l'efficacité des services publics. L'infrastructure de la province a coûté \$5,000,000 en 1930. Le gouvernement a donné quinze millions à l'agriculture depuis 1930. Le trésorier provincial a constaté avec raison que la situation du cultivateur s'améliore; la valeur de la récolte a atteint \$97,000,000 l'an dernier, soit trente millions de plus qu'en 1933. Le pouvoir d'achat du cultivateur s'est augmenté de 10 p.c. Le ministre de l'agriculture remarque qu'autre jour que le budget agricole de la province de Québec est de 13 p.c. du budget total tandis qu'il n'est que de 3.4 p.c. en Ontario.

Le gouvernement veut faire davantage. Il y a deux ans, il a décidé

Comité spécial pour étudier comment amender l'acte de

Chronique judiciaire

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL.B.

L'appel est permis "de plano" et n'exige pas une permission

La cour d'Appel déclare que le jugement de M. le juge Duclos est un jugement final

C'était une précaution

La cour du Banc du Roi, siégeant en Appel, a rejeté sans frais hier matin la requête pour permission d'appeler du jugement de l'honorable juge Charles-A. Duclos, de la cour Supérieure, présentée lundi matin par MM. Pamphile-R. Du Tremblay et Zenon Fontaine, destitués par l'arrêt de vendredi dernier du bureau de direction de la compagnie de Publication La Presse, Limitée.

La cour d'Appel a renvoyé la requête parce que les requérants avaient un droit de plano à l'appel suivant les articles 42 et suivants du code de procédure civile et que, par conséquent, la requête était inutile.

Cette requête avait été présentée lundi matin en chambre à l'honorable juge Létourneau qui a immédiatement renvoyé à la Cour. Le tribunal a été en délibéré, rendant jugement hier matin après une courte délibération entre MM. les juges Dorion, Rivard, Saint-Jacques et Barclay.

La requête présentée lundi par les mêmes requérants pour obtenir la suspension de l'exécution provisoire du jugement de l'honorable juge Duclos et qui a été remise pour discussion à vendredi matin, sera entendue à cette date où les procureurs des deux parties feront valoir leurs prétentions.

La requête pour permission d'appeler a été présentée comme mesure de précaution par les procureurs des requérants en vertu de l'article 1211 du code de procédure civile qui prescrit: "L'appel d'un jugement interlocutoire n'a lieu que sur la permission accordée par un des juges de la cour du Banc du Roi, sur requête sommaire, accompagnée de copie des pièces nécessaires à la procédure qui peuvent être nécessaires pour décider si le jugement en question est susceptible d'appel, et tombe dans les cas spécifiés à l'article 46 c.p.c.; mais le juge devant qui telle demande est faite peut la renvoyer, s'il le juge à propos, à la cour alors siégeant, si la demande est faite pendant un terme, ou l'ajourner au premier jour du terme suivant, si elle est faite en dehors de terme."

L'article 46 du même code stipule: "Il y a également appel de tout jugement interlocutoire dans les matières susceptibles d'appel dans les cas suivants — lorsqu'il décide en partie le litige — lorsqu'il ordonne qu'il soit fait une chose à laquelle il ne peut être remédié par le jugement final — lorsqu'il a l'effet de retarder inutilement l'instruction du procès."

La requête des requérants prétendait que le jugement de l'honorable juge Duclos était un jugement interlocutoire et tombait dans les cas de l'article 46 car ce jugement ne décidait que quelques-unes des conclusions de l'action de M. Berthiaume, réservant toutes les autres conclusions pour être adjugées ultérieurement, s'il y a lieu parce que "la plupart des autres conclusions de la demande découlent logiquement de la destitution prononcée".

La cour d'Appel a décidé à l'unanimité que le jugement de l'honorable juge Duclos était, malgré la réserve, un jugement final ou du moins un jugement mixte.

Venant à la conclusion que les requérants avaient un droit automatique à l'appel, la cour du Banc du Roi a rejeté la requête pour cette seule considération sans décider des arguments apportés pour le rejet par M. Edouard Masson, avocat de M. Berthiaume.

Les requérants n'ont plus maintenant qu'à produire leur inscription au greffe de la cour et en donner avis au procureur de l'adversaire dans un délai de trente jours après le prononcé du jugement attaqué.

Voici les conclusions du jugement de la cour d'Appel sur la requête qui est rapportée au long à l'arrêt:

"Attendu que les requérants désirent en appeler de ce jugement, mais que, doutant que certaines de ses dispositions ne soient d'ordre plutôt interlocutoire, ils demandent par leur présente requête l'autorisation de l'article 1211 du code de procédure civile qui leur serait en ce cas nécessaire;

"Attendu que la requête présentée à un juge a été renvoyée par lui à la Cour;

"Considérant que le jugement dont il s'agit est un jugement final ou tout au moins mixte et que l'appel qui en sera interjeté de plano impliquera la totalité des dispositions dudit jugement y compris ce qui pourrait y être considéré d'ordre interlocutoire;

"Considérant que par conséquent il y a lieu de refuser la demande bien que pour des motifs différents de ceux invoqués par l'intimé;

"Rejette ladite requête sans frais".

UN PREVENU VEUT SE BIEN PREPARER

Armand Whitley, accusé du vol de 5,000 cigarettes à bord d'un camion appartenant au Pacifique Canadien, devait subir son procès, hier, devant le juge en chef Gustave Perrault, mais M. Napoléon Pruneau, avocat de la défense demanda un ajournement comme suit:

"Je ne suis pas prêt à procéder. Mon client a choisi un procès sommaire, mais il y a sommaire et sommaire. Il faut toujours bien donner au prévenu le temps de se préparer et il ne s'est pas écoulé une semaine depuis la date de sa comparution.

Me Auguste Angers, avocat de la Couronne, affirme au tribunal qu'il est prêt à procéder et que le prévenu a été pris sur le fait. Le juge Perrault accorde un ajournement à la défense jusqu'au 19 février.

JUGEMENTS A RENDRE

L'honorable juge Fabre-Surveyer rendra jugement ce matin, à dix heures et demie, a.m., en chambre 31, Palais de Justice, dans les causes suivantes:

Credit Foncier Franco-Canadien vs Wilson;

Brooks vs London Life Ins. Co.;

Montreal Loan and Mortgage Co. vs Notre-Dame de Grâce Tennis Club;

Dupuis vs Zeller.

Une action en recouvrement d'une somme de \$11,040 instituée par Dumit et Bradstreet of Canada Limited, contre M. Edward Martin et la Dominion Inspection Business, a été entendue hier matin par l'honorable juge Mackinnon, de la Cour Supérieure. La demanderesse accuse tout simplement les défendeurs de s'être servis illégalement des rapports qu'elle possède sur les maisons d'affaires et les commerçants en général pour lui faire concurrence dans l'entreprise de fournir des rapports commerciaux privés et confidentiels. Elle soutient principalement que la Dominion Inspection Business a obtenu ses renseignements de M. Martin qui était alors à l'emploi de la demanderesse.

Le défendeur Martin déclare qu'il a agi suivant les usages en fournissant certains renseignements à la Dominion Inspection Business et en obtenant d'autres de celle-ci. Les déclarations qu'on lui reproche contre les autres défendeurs, ont été signées sous l'empire de la crainte, ajoute-t-il. Quant à la Dominion Inspection Business, elle ne carrément les allégations de la demande.

COUR SUPERIEURE

Division de pratique

le 12 février 1935

Présents: l'honorable juge Surveyer. Les jugements suivants furent rendus:

L. P. Jumeau vs A. Lusselle; jugement pour \$200.00 avec int. et dépens.

Greenhalgh-Johnson-Racine Ltd vs Henry M. Clark; jugement pour \$254.42 avec int. et dépens.

J. Marie Demarais vs Léon Lafontaine; jugement pour \$114.00 avec int. et dépens.

New Chamby Garage Reg'd vs Auguste L'Archevêque; jugement pour \$112.82 avec int. et dépens.

United Sovereign Le Roi vs Armand Colvill; jugement pour \$400 avec int. et dépens.

Notre-Souvenir Le Roi vs André Horvath; jugement pour \$100 avec int. et dépens.

B. Schwartz & Sons vs L. Liberson et J. Sheiner; jugement pour \$125.25 avec int. et dépens.

Denis Advertising Signs Ltd vs Adrien Bertrand; jugement pour \$113.10 avec int. et dépens.

Samuel S. Rosenthal vs L. Liberson et J. Sheiner; jugement pour \$109.96 avec int. et dépens.

United Loan Corporation vs Sam. Closser; jugement pour \$152.39 avec int. et dépens.

Dame-Elmer Katz vs Isaac Mainshin (Capital Fruit & Provision Store); jugement pour \$300 avec int. et dépens.

Wilfrid Allard vs Paul Valentine; jugement pour \$144.20 avec int. et dépens.

Donald Drouin (A. Drouin & Fils) vs J. Savois; jugement pour \$132.50 avec int. et dépens.

The Plément & Chemical Co. Ltd vs Percy Brown & George Brown (Rowe Bros); jugement pour \$150.40 avec int. et dépens.

R. L. Calder et al vs Benny Sharpe; jugement pour \$125 avec int. et dépens.

J. A. Dubois vs Adolphe Favelle; jugement pour \$104 avec int. et dépens.

Dame Marie Laure Laurette et vie vs O. Huch, Th. Love vs F. Huesert & Johnson & Higgins L.S.; jugement suivant déclaration de la t.s.

Alliance Nationale vs Arthur Pigeon; jugement accordant motion pour vente en bloc d'immeubles.

J. S. Delorme vs Leo Blain & La Cité de Montréal; jugement suivant déclaration de la t.s.

L. J. Beaudoin Ltd vs M. Berneld; jugement accordant saisie-exécution bonne et valable pour \$25.00 avec int. et dépens.

Acme Finance Corporation vs S. Diamond; jugement accordant règlement.

Arthur L. Ed. L.S. vs B. Myers; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

H. Miller vs H. J. Valther; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

Miller vs Wm. Heron; jugement accordant motion pour règle pour les frais seulement.

Clair, Neon General Advertising Sign Ltd vs M. J. Dohas; exception à la forme réglée hors de Cour.

Montreal Outfitting Ltd vs A. Rosenberg et al; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

David Gardner vs The Bell Telephone Co. of Canada; jugement autorisant examen médical avant procès.

J. M. Gershberg vs B. Gershberg; jugement résistant action par défaut de cautionnement.

Dr. E. Berzofsky vs Wm. Ziff; jugement suivant consentement.

De P. Fellmann; requérante; jugement autorisant à ester en Justice.

F. Berman vs F. Bélanger; jugement autorisant examen avant plaider.

Une propriété de \$27,500 en litige

Procès criminel qui promet d'intéresser tous les agents d'immeubles

Le procès de A. Georges, dit Alphonse, dit William Sicard, 1413, rue Saint-Zotique, a été ajourné au 12 mars, hier, par le juge en chef Gustave Perrault, à la demande de la défense.

L'acte d'accusation porté contre l'inculpé mentionne des faux et des fausses représentations pour obtenir une somme de \$27,500 du plaignant Mathias Beauchamp, 4350, rue Delormier.

La poursuite, représentée par Me Calixte Cormier, prétend que Sicard aurait préparé trois faux documents, par devant notaire, soit un acte de vente authentique et deux actes d'obligations analogues, pour s'approprier frauduleusement deux propriétés, situées rue Delormier et portant les numéros civiques 4350 à 4362.

Me Roch Pinard occupe pour la défense.

BEBE ABANDONNE

Un bébé de sexe féminin, dont la naissance remonte à quelques jours seulement, a été trouvé abandonné, hier soir, sur le seuil de porte d'une maison, rue Jarry, près de la rue Saint-Gérard. Il a été remis à la police et sera conduit demain à la Crèche d'Youville, à la Côte de Liesse.

Simone Leclaire reconnue coupable devant les Assises

Cette femme avait causé la mort d'une fillette de 16 ans

Sentence plus tard

Le jury des Assises, hier, a rendu un verdict de culpabilité contre la femme Simone Leclaire, accusée d'homicide involontaire à la suite de la mort de la fillette Ida Légaré, 16 ans, morte à l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc le 21 décembre 1934, des suites d'une opération criminelle. Le juge Charles A. Wilson prononcera la sentence au cours de la présente session.

Ce procès, qui durait depuis deux jours, avait attiré un grand nombre de curieuses à l'audience et toutes semblaient vivement intéressées par les témoignages des nombreux témoins. Hier, Me Philippe Monette termina la preuve de la défense et offrit ensuite au jury un plaidoyer qui se résume ainsi. La victime Ida Légaré demanda de l'aide à sa sœur Marie-Ange et à sa mère, au mois d'octobre 1934, longtemps avant l'opération mentionnée dans la plainte; c'est Marie-Ange Légaré qui conduisit sa sœur au logis de l'inculpée. Personne n'a été témoin de l'opération; l'inculpée fit venir un médecin inconnu au chevet de la malade. Une avortement de profession a d'habitude ses complices et cache mieux ses traces; il est possible qu'un médecin inexpérimenté ait causé la mort de la victime. Le décès en déterminant une péritonite aiguë; les coupables seraient les jeunes gens qui ont donné certains conseils à la victime. Un voyage à Sainte-Agathe, par un froid rigoureux a fort bien pu aussi provoquer des complications mortelles. Enfin, la Couronne se doit de prouver le crime hors de tout doute.

Me Ernest Bertrand, avocat de la Couronne, présente ensuite son réquisitoire. Un médecin n'aurait pu être assez inhabile pour causer la mort mentionnée au cours du procès; l'opération criminelle a été pratiquée au domicile de la femme Leclaire, le 25 novembre 1934; la victime était en excellente santé avant l'opération; l'inculpée a dit à la victime et à sa sœur: "J'en ai quatre (des clients entre les mains); le témoignage de Marie-Ange Légaré a été corroboré par le témoin Brière. Conclusion, la prévenue doit être reconnue coupable.

Le juge Charles A. Wilson se contenta d'expliquer la loi au jury et de récapituler la preuve. Le tribunal se passa de faire des commentaires mais mit le jury en garde contre le danger de condamner ou de libérer en se basant sur les déclarations des complices. Et le juge termine ainsi:

"J'ai rempli mon devoir et vous ai donné le texte, l'interprétation de la loi et les avertissements nécessaires. Je me dispenserai d'apprécier certains témoignages après les exposés au clair des avocats de la Couronne et de la défense. Je ne pourrais vous assister en commentant moi-même les faits. Je me contenterai de vous offrir une dernière règle qui vous permettra d'en arriver à une certitude. Mettez-vous à la place de chacun des intéressés dans ce procès. Pesez le témoin, son témoignage; songez à l'intérêt qu'il pouvait avoir et demandez-vous si chacun a dit la vérité. Aidez-vous de l'expérience des choses de la vie pour apprécier la preuve faite. Dieu, la loi, votre conscience vous demandent simplement l'honnêteté, le gros bon sens, la confiance et la justice.

À la reprise de l'audience, à 2 h. 30, le jury revint pour demander au tribunal s'il devait s'occuper simplement de la prévenue ou considérer aussi le cas de ses complices. Le juge de dire: "De l'accusée seulement. Peu importe les autres pour le moment."

Le jury revint cinq minutes plus tard avec son verdict de culpabilité puis Me Auguste Boyer, avocat de Paul-Emile Thibault et de Armand Aubin, tous deux accusés d'homicide involontaire dans cette affaire, demanda au tribunal de fixer la date du procès de ses clients. Me Ernest Bertrand choisit la date du 4 mars. En attendant, les deux jeunes inculpés jouiront de leur liberté provisoire avec le cautionnement initial fourni lors de l'enquête judiciaire.

ANNIVERSAIRE QUI NE SERA PAS TRES GAI

Hector Deschamps, sans domicile connu, reconnaissant sa culpabilité hier devant le juge Amédée Monet, à l'accusation d'avoir volé un portefeuille à M. Emile Goyette, avocat de recevoir sa sentence il demanda au tribunal d'user de clémence à son égard: "Votre honneur, commençait-il, je suis né le 12 février de l'année 1887. Aujourd'hui c'est le jour anniversaire de ma naissance. Je prends à cette occasion d'excellentes résolutions et j'apprécierai infiniment la clémence du tribunal."

Le juge Monet, qui, durant ce petit discours, a pris la précaution de consulter le casier judiciaire du prévenu lui retourna: "Vous avez été condamné 10 fois pour vol et un peu tard pour prendre de bonnes résolutions."

"Je comprends, votre honneur, mais mieux vaut tard que jamais. Pour ne pas être cruel au point de condamner Deschamps le jour de son anniversaire le juge Monet retarda sa sentence au 19 février. Et Deschamps qui est en pour ses frais avec son boniment, entre dans les cellules en multipliant ses courbettes.

Des employés ont volé \$500 à leurs patrons

Dan Broadchuck, 5509, 91ème avenue, Rosemont, et Wassy Floreskull, sans domicile connu, comparaissent hier devant le magistrat de police Maurice Tétrau pour répondre à l'accusation d'avoir volé à leurs patrons, la maison Simpson, des marchandises évaluées à \$500. Les prévenus profitaient de ce qu'ils avaient la confiance de la direction pour filouter à leur aise. Ils firent ainsi, durant plusieurs mois, mais un jour on les prit en flagrant délit. Tous deux ont reconnu leur culpabilité, ils recevront leur sentence le 15 février.

Une autre affaire d'alambic devant le juge A. Monet

Il s'agit de la distillerie découverte en novembre rue Des Carrières

Jugement le 14

Edouard Beckman, de Détroit, subissait hier, devant le juge Amédée Monet, son procès sur l'accusation d'avoir eu en sa possession de l'alcool illégalement manufacturé ou importé. On se souvient que, le 3 novembre dernier, des agents de la police fédérale découvraient dans une cour attenant à une propriété située à 1111, rue Des Carrières, une distillerie clandestine. Deux hommes qui veillaient au bon fonctionnement de cet appareil furent mis en état d'arrestation. Traduits en Correctionnel, ils reconnurent leur culpabilité à l'accusation d'avoir aidé à distiller illégalement de l'alcool. Ils s'en tirent avec une amende de \$100 plus les frais de la cause. Beckman était l'un des prévenus. Le jour de sa condamnation, on déposait contre lui la plainte qui nécessitait hier le procès dont nous parlons plus haut.

L'agent Riepert fut le premier témoin de la poursuite. Il raconta que le 3 novembre, il s'était rendu à l'endroit précité, où sous le couvert de faire le commerce bien innocent de bouteilles vides, on fabriquait plusieurs gallons d'alcool par jour. Le prévenu Beckman et un certain Herman se trouvaient dans la place. Beckman avait les clefs donnant accès à la partie de la bâtisse où se trouvait l'alambic. Plusieurs bidons de cinq gallons remplis d'alcool s'alligeaient dans un angle de la pièce. L'agent Bienvenu, qui accompagnait Riepert, corroborait ensuite le témoignage de ce dernier. On produisit comme pièce à conviction un certificat d'analyse dénonçant comme de l'alcool illégal le liquide saisi à 1111, Des Carrières.

Me David Covelier, avocat de la défense, déclara que ces faits n'étaient pas suffisants pour le justifier de présenter une défense. Selon lui on n'a rien établi démontrant que Beckman était le propriétaire de l'alcool saisi. De plus, le certificat d'analyse produit par la poursuite ne spécifierait pas assez certains points de l'expertise et le tribunal ne devrait pas l'accepter. Le juge Monet ne partagea pas cette opinion et il renvoya la motion de non-lieu.

Beckman entra dans le box des prisonniers pour essayer de se disculper. Il raconta une histoire qui laissa le tribunal incrédule. Lorsqu'il déclara, entre autres, qu'il ne connaissait aucun de ses compagnons de travail, le tribunal se dit qu'il n'y avait rien de véritable dans cette affaire. Me F. G. Coffin, avocat de la poursuite, interrogea longuement Beckman. Il n'obtint de lui que des réponses évasives. Il parvint à apprendre pourtant que le prévenu était parti de Détroit dans le but de venir se procurer de l'emploi à Montréal. À peine descendu du train, un hasard lui fit connaître un inconnu qui l'embaucha sur le champ. Trois semaines plus tard il était arrêté dans la distillerie. Beckman prétend ignorer que l'on fabriquait de l'alcool à cet endroit.

Me Covelier plaida ignorance. Me Coffin de son côté, résumant les débats, avança que la version de Beckman n'était pas plausible.

Le tribunal a remis son jugement au 14 février.

Les frères Girouard et leurs fantaisies

Petit procès où l'esprit de famille semble être une lettre morte

René Girouard, 1334-A, rue Saint-Zotique, a été libéré de trois chefs d'accusation, hier, par le juge en chef Gustave Perrault, après un procès qui ne manque pas de saveur, puisque le plaignant, Roméo Girouard, est le frère du prévenu et l'accusé, entre autres, d'avoir causé des dégâts dans son restaurant en passant le poing à travers un mur. Laissons expliquer le plaignant:

"Votre Honneur, ce coup de poing de fantaisie était pour faire un autre trou dans le mur. L'inculpé était donc accusé de cambriolage, de voies de faits et de dommages à la propriété. Me Fernand Chausse, avocat de la défense, laissa d'abord passer l'orage et le tribunal écouta l'histoire du plaignant. La voici:

"Je tiens un restaurant de bonbons, de cigares et de "chiens chauds". Mon frère René, le 22 janvier a coupé la rampe de la porte pour entrer chez moi. Pourtant j'avais bien mis dans la vitre un écriteau sur lequel était écrit: "Le magasin étant fermé toute personne entrant sera accusée pour vol. Je reviens à cinq heures". A mon retour, mon frère était derrière le comptoir et il me donna de 15 à 20 coups de poings, défonça le mur, brisa les vitres, brula mon habit sur la fournaise et est enfin passé par la cave "par la déclaration faite par Alcide Arsenault". J'évalue les dégâts à \$100. Depuis 3 ans nous nous parlons comme des étrangers et j'ai ici un mouchoir plein de sang si vous voulez le voir.

Le tribunal refusa de voir le mouchoir et Me Chausse fit ensuite admettre au plaignant que le permis de restaurant est au nom de l'inculpé, pour laisser ensuite la parole à son client. Ce dernier admit qu'il a brisé la rampe de la porte mais qu'il était autant chez lui que son frère René, barbière, et qu'il n'avait pas de sang sur son mouchoir. Le prévenu plaça une bouteille de Bay-Rum, pesant 30 onces, sur le crâne du témoin.

Finalement le juge Perrault demanda la mère des deux frères et ce témoin décida du cas en disant: "René est un bon fils et a déjà payé jusqu'à \$10 par semaine de pension à son beau-père pour Roméo qui l'accuse ici."

Plainte renvoyée, de conclure le tribunal.

M. Gendreau a parlé des propriétés du radium, à St-Georges

Causeries au profit des oeuvres paroissiales de M. l'abbé Boileau

Vulgarisation

Le curé de la paroisse de Saint-Georges, l'abbé Aimé Boileau, avait invité vendredi et samedi derniers M. Ernest Gendreau, professeur titulaire à la Faculté de Médecine, à prononcer devant ses paroissiens des causeries instructives et charitables à la fois.

M. Gendreau voulut bien se rendre, accompagné de ses assistants, à la demande qui lui était faite et il monta, pour le bénéfice des paroissiens de Saint-Georges, quelques intéressantes expériences de vulgarisation scientifique au sujet du radium.

On sait que l'action du radium produit une fluorescence de plusieurs éléments, et le conférencier le démontra en premier lieu à son auditoire. Mais le radium possède beaucoup d'autres propriétés. Les rayonnements alpha résultent, par exemple, de la désintégration des atomes de radium. M. Gendreau fit percevoir ces fragments d'atomes par l'illumination d'un écran constellé d'étoiles filantes; il fit également entendre, au moyen d'un haut-parleur, la grêle des atomes brisés, et apparut aux yeux émerveillés de ses élèves d'occasion les charges électriques de ces mêmes atomes. L'émanation du radium prend la forme d'un gaz lumineux pouvant se diffuser dans de longs tubes rendus ainsi fluorescents; l'émanation congelée dans l'air liquide possède, d'autre part, des propriétés qui servent à la fois à l'amusement et à l'instruction de l'auditoire.

Cours public de biologie générale, demain, à cinq heures, dans le grand amphithéâtre de l'Université, le professeur Ernest Gendreau, directeur du département de Physique, parlera du "Dernier congrès de l'Association américaine pour l'Avancement des sciences".

Il sera question à cette conférence publique, entre autres choses, de la radio-activité artificielle et de ses conséquences en biologie générale et spéciale.

Dîner d'Anciens. C'est au Cercle Universitaire, demain soir, à sept heures, qu'aura lieu le prochain dîner de l'Association des Anciens élèves de la Faculté des Sciences.

L'hôte d'honneur sera M. Arthur Léveillé, doyen de la Faculté des Sciences. Une invitation spéciale est faite à tous les professeurs de science de l'enseignement secondaire, qu'ils soient ou non anciens élèves de la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal.

A l'Ecole Polytechnique. M. André-V. Wendling, ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electricité de Paris et professeur titulaire de Physique à l'Ecole Polytechnique, continuera ce soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Polytechnique, la série de ses conférences publiques sur l'Introduction à la Physique actuelle.

M. Wendling traitera le sujet suivant: "Couches électroniques de l'atome; Etats stationnaires".

Terre-Neuve est encore en tutelle

L'ancien premier ministre de ce pays refuse de commenter la situation

Sir Richard Squires, ancien premier-ministre de Terre-Neuve, est arrivé de Saint-Jean hier matin et s'est logé au Ritz-Carlton pour quelques temps. Pour la première fois dans sa carrière d'homme d'Etat, l'ancien chef du gouvernement terre-neuvien a catégoriquement refusé de commenter la situation politique actuelle dans la colonie de la Couronne la plus voisine du Canada.

Lui, d'ordinaire si loquace à chacun de ses voyages à Montréal, a déclaré hier aux journalistes qu'il désirait se taire sur les récents événements de son pays qui ne s'administrent plus tout seul maintenant.

"J'apprécierais même que vous mentionniez le fait que je me veux taire, dit-il."

Sir Richard n'est à Montréal que pour visiter son fils qui vient d'être admis comme avocat au barreau de la province de Québec.

Nouvelles accusations contre le prévenu Lucas

Antoine Lucas, l'un des complices d'Hermas Martineau, comparaissait hier devant le magistrat de police Maurice Tétrau. On lui reprocha trois cambriolages. Le 14 janvier, il se serait introduit dans un magasin situé à 6059, rue Monk, pour y dérober des marchandises de toutes sortes évaluées à \$108. Un mois auparavant, le 16 décembre, il pillait un défilé de tabac à 1475 est, rue Mont-Royal, mais il fut dérangé et dut prendre la fuite les mains vides. Enfin le 31 mars 1934, il visitait durant la nuit le domicile de M. Stanislas Roy, 4822, rue Esplanade et y faisait main basse sur des objets de luxe valant \$273.

Lucas reconnut sa culpabilité. Il recevra sa sentence le 19 février. Il sera détenu pendant une période de trois jours aux quartiers généraux de la police municipale qui le soupçonne d'être l'auteur d'un bon nombre d'autres délits similaires.

M. HERVE FERLAND NE PEUT ALLER A QUEBEC

Mme Ferland étant gravement malade, M. Hervé Ferland, maire de Verdun, a déclaré hier soir qu'il ne pourra pas assister au débat de l'Assemblée législative sur le "bill" de Verdun.

Le Canada fournit à Terre-Neuve, aux Bermudes et aux Antilles à peu près toute la quantité de foins qui leur est nécessaire, au total 13,000 tonnes par année.

RADIO-COUREUR

Mercredi 13 février

Articles d'intérêt

Musique de danse

Au poste WABC, ce soir, à partir de 11 h.

— Joe Haymes et orchestre;

— Ozell Nelson et orchestre;

— Jacques Renard et orchestre;

— George Hall et orchestre;

— Ted Black et orchestre.

Programme varié

Au poste WBZ, cet après-midi, à partir de 2 h. 30.

4 h. 30 Rochester Civic Orchestra.

5 h. 30 Monitor Views News.

6 h. 30 Agricultural Markets.

7 h. 30 Village String Lady.

8 h. 45 Little Orphan Annie.

9 h. 45 Education in the News.

10 h. 45 Jimmie's Adventures.

11 h. 45 Nouvelles de presse.

12 h. 45 Pronostics de la température.

1 h. 45 Lowell Thomas.

2 h. 45 Amos & Andy.

3 h. 45 Plantation Echoes.

4 h. 45 Red Davis.

5 h. 45 Rangoon Paradise.

6 h. 45 Penthouse Party.

7 h. 45 Thornton W. Burgess.

8 h. 45 The Lone Ranger.

9 h. 45 26,000 Years in Sing Sing.

10 h. 45 John Charles Thomas, baryton.

11 h. 45 Hollywood Gossip.

12 h. 45 Madame Sylvia.

1 h. 45 Joe Rines, Orchestre.

2 h. 45 Pronostics de la température.

3 h. 45 Federal Housing Administration.

4 h. 45 Kump's, Orchestre.

5 h. 45 Dramatic Sketch.

6 h. 45 Florence Richardson's, Orchestre.

7 h. 45 Paul Penderav's, Orchestre.

8 h. 45 Tomorrow's Broadcasting Day.

Détails de la journée

A CHLP

8 h. 25 Sommaire.

9 h. 30 L'Heure exacte "Financial Loan Bureau Ltd".

10 h. 30 Culture des Français.

11 h. 30 Variétés.

12 h. 30 Poèmes Symphoniques.

1 h. 30 Comédies Musicales.

2 h. 30 Hôpital de Montréal "Marocou".

3 h. 30 Vos valeurs favorites.

4 h. 30 L'Heure exacte "Financial Loan Bureau Ltd".

5 h. 30 CHLP essence: "L'Heure Féminine".

6 h. 30 Variétés.

7 h. 30 Rex Battle et son orchestre de l'Hotel Royal York.

8 h. 30 L'Heure exacte "J. B. Léger et Cie" — Fin de l'émission.

9 h. 30 Sommaire.

10 h. 30 L'Heure exacte "Financial Loan Bureau Ltd".

11 h. 30 Mel-Mel.

12 h. 30 Bourée, Burke, Danseur et Co. Reg'd.

1 h. 30 Fédération des Ouvriers du Canada.

2 h. 30 Radio-Annuaire.

3 h. 30 L'Heure exacte "J. B. Léger et Cie".

4 h. 30 Popular Tilt-Bliss.

5 h. 30 The Voice of Love.

6 h. 30 Ensignement Social Caporal.

7 h. 30 Réalités d'Artistes.

8 h. 30 Le Taissement des Romanciers.

9 h. 30 Mounier de Silva, pianiste.

10 h. 30 Soirs de mélodies.

11 h. 30 The Empire Taxi Dancing.

12 h. 30 L'Heure exacte "Financial Loan Bureau Ltd". — Fin de l'émission.

A CRAC

7 h. 30 "Cheerful Banquet".

8 h. 30 Melodies.

9 h. 30 Willie Eckstein et Charlie Campbell.

10 h. 30 "The Serenader".

11 h. 30 Chansons Françaises.

12 h. 30 "The Blue Room".

1 h. 30 "Rhythms in Rhythm" (CBS).

2

Battu à Montréal, Chicago doit partager la tête avec Bruins et Rangers

CONNELL PREND LES DEVANTS SUR CHABOT EN REUSSISSANT SON 7EME BLANCHISSAGE DE L'ANNEE, 3-0

Avec pour l'aider Hooley Smith qui compte deux fois bien qu'il joue à la défense, et un ensemble plus rapide que jamais, Aleck est rarement en difficulté

Maroons toujours supérieurs

Herb Cain joue magnifiquement dans la première ligne tandis que McManus va bien. — Wentworth compte son premier but de la saison. — Deux punitions

Par Roland Beaudry

Pendant que ses copains, conduits par Hooley Smith et Cy Wentworth, allaient porter trois buts derrière Lorne Chabot, des Hawks, Aleck Connell, le sphinx d'Ottawa qui fait un retour sensationnel dans la cage des Maroons, a pris les devants dans le Derby des gardiens en comptant son septième blanchissage de la saison pour une victoire des siens 3-0, hier soir au Forum.

Devant 4,500 spectateurs, les Maroons ont étouffé les leaders de la section canadienne par une avalanche de vitesse telle que les Hawks n'ont pas dû en voir souvent cette année. Privés de Dave Trotter, dont l'allure n'ajoute pourtant rien à la lenteur du jeu, les gars de Tommy Gorman ont remanié leurs lignes d'attaque et, du nouvel alignement, est sorti un ensemble de vitesse qui promet de faire des Maroons de sérieux candidats à la coupe Stanley quand arriveront les éliminatoires.

Avec Miller, Ward et Northcott au premier rang, Herb Cain a remplacé Trotter aux côtés de Blinco et de Robinson, tandis que McManus se joignait à Gracie et à Gus Marker pour compléter l'effectif offensif.

Hooley Smith, plus lent, est passé à la ligne bleue où il a donné une démonstration défensive et offensive supérieure à la place de Lionel Conacher, blessé à la jambe et inactif toute la soirée durant.

Toujours supérieurs

Pas un instant durant les soixante minutes, et ce en dépit du fait que Maroons ont subi les deux seules punitions du match, à Evans, dans la première, et à Gracie dans la seconde, les Hawks n'ont pu trouver pied contre la rapidité fulgurante des Montréalais.

Pas un instant ils n'ont pu déchaîner leur attaque après les premiers moments de la période initiale dans lesquels ils sont allés lancer plusieurs fois sur Connell. Vers la fin de la période, Hooley Smith pris le palet après une série de passes rapides avec Northcott et Ward et a lancé par dessus Chabot, étendu sur la glace, pour donner l'avantage aux siens.

Tôt dans la seconde, Hooley, qui n'a pas été à pareille aubaine depuis longtemps, a réussi à tout traverser, flanqué de Northcott, pour glisser le caouteuche derrière le grand Lorne, après avoir presque dépassé la cage. Sous le coup, les Hawks ont tenté de se reprendre mais contre le jeu éblouissant des adversaires, ils n'ont jamais pu faire d'impression.

Le jeu solide

Distancés à chaque course, les Hawks ont eu le change de méthodes et Coultier et Burke ont été à la défense dans l'intention évidente de ralentir les avances de Gorman. Peine perdue. Avec des relais fréquents qui ont semblé détruire tout effet des coups que la défense de Chicago pouvait porter, les Montréalais ont continué de plus belle, et tôt dans la dernière période, Cy Wentworth et Earl Robinson se sont unis pour que finalement Wentworth déjoue Chabot du dernier but de la soirée.

Trois buts à l'arrière, les Hawks ont mis toute prudence de côté, mais Maroons ont tenu qu'au début et, quand la cloche a sonné la fin du match, Maroons détenaient encore l'avantage territorial.

Avec ses deux buts, la première fois cette saison qu'il réussit autant, Hooley Smith a facilement été l'as des siens bien que Herb Cain et Russ Blinco lui aient fait la lutte dure pour les honneurs du match.

Sammy McManus, qui joue bien mieux qu'à ses débuts plus tôt dans la saison, a été une force aux côtés de Gracie et de Marker, tandis que Bill Miller a joué comme un vétéran. Chez les Hawks, Marty Burke, Art Coultier et Paul Thompson ont été en vedette tandis que Lorne Chabot, anxieux de protéger son avance contre Connell, a fourni un bon rendement lui aussi. Mush March a patiné rapidement et Doc Rommes a bien lutté au centre, mais personne n'a pu trouver la défense de Maroons, apparemment plus forte avec Smith aux côtés de Shields, que lorsque Conacher est à son poste.

Wentworth a compté un but probablement inutile au résultat, mais quand même fort important pour lui. C'est son premier de la saison.

Alex Connell n'a pas eu une soirée

Le sommaire:

CHICAGO—Buts: Chabot; défenses: Wiebe et Levin; centre: Moore; ailes: Gottsall et March. Subs: Burko, Coultier, Rommes, Thompson, Couture, Looking, Kendall, Cook, Trudel.

MAROOONS—Buts: Connell; défenses: Wentworth et Evans; centre: Smith; ailes: Ward et Northcott. Subs: Blinco, Cain, Robinson, Conacher, Marker, Gracie, Shields, McManus, Miller.

Arbitres: Stewart et Bell.

Première période
1. Maroons: Smith (Ward-Northcott) 12:41
Punition: Evans.

Deuxième période
2. Maroons: Smith (Northcott) 6:59
Punition: Gracie.

Troisième période
3. Maroons: Wentworth (Robinson) 4:27
Punition: Aune.

Arrets—Chabot 6 8 8-22
Connell 9 4 7-29



HOOLEY SMITH

Le hockey

Hier soir

LIGUE NATIONALE
Montréal 3, Chicago 0.
Rangers 5, St-Louis 1.

LIGUE INTERNATIONALE
Detroit 3, Syracuse 1.

LIGUE JR. MONT-ROYAL
(Finale)
Crane 3, Lachine 2.

(1er match; total à compter).
LIGUE CITE ET DISTRICT
U. de M. 4, Montréal Ouest 4.

Lachine 1, McGill 0.

Ce soir

LIGUE INTERNATIONALE
Syracuse à Windsor.
Buffalo à Cleveland.

LIGUE CANAMERICAINE
Boston à Providence.

Quebec à Philadelphie.

GROUPE SENIOR
Verdun vs Royal.
McGill vs Victoria.

Le classement

LIGUE NATIONALE
Section canadienne

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Toronto	37	22	11	4	112	85	48
Montréal	34	19	13	2	91	61	40
Canadien	32	12	15	5	68	90	29
American	36	10	18	8	78	101	28
St-Louis	37	7	24	6	64	109	20

Section américaine

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Rangers	34	18	12	4	106	97	40
Chicago	35	18	13	4	77	63	40
Boston	35	18	13	4	92	85	40
Detroit	34	11	16	7	80	77	29

LIGUE INTERNATIONALE

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Detroit	36	17	12	7	98	79	34
London	31	16	12	3	68	77	32
Buffalo	33	16	13	4	84	68	32
Cleveland	33	15	15	3	77	77	30
Syracuse	33	13	18	2	79	87	26
Windsor	33	11	18	6	68	84	22

LIGUE CANAMERICAINE

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Boston	33	18	9	6	104	80	42
Providence	31	14	10	8	81	80	36
Quebec	33	15	14	4	98	75	34
New Haven	34	11	16	7	84	97	29
Philadelphie	35	11	21	3	78	113	25

GROUPE SENIOR

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Royal	19	11	5	3	71	54	31
Ottawa	20	10	6	4	89	64	29
McGill	11	6	4	1	32	25	26
Canadien	20	6	5	9	73	66	26
Verdun	19	8	3	8	73	72	26
Lafontaine	11	3	6	2	38	42	16
Lafontaine	20	3	13	4	49	102	14

LIGUE CITE ET DISTRICT

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Rovers	12	6	3	3	32	19	18
T-Rivières	10	8	1	1	52	22	17
Montréal O.	12	6	3	3	26	15	15
Verdun	12	3	5	4	27	38	10
Lachine	11	3	4	4	26	30	10
McGill	11	2	6	3	21	23	7
U. de M.	10	1	7	2	27	41	6

TENNIS AU CONSEIL LAFONTAINE

Le Conseil Lafontaine a inauguré hier après-midi le tournoi de tennis simple messieurs, pour le championnat de la classe "B" des Chevaliers de Colomb.

Au premier rang des inscrits se trouvent quatre favoris: le Dr Tourpin, H. E. Desrochers, Henri Desjardins et A. Crevier. Les autres participants sont: J. Dupré, L. Lapointe, le Dr Prince, champion des Chevaliers de Colomb en double cette année, M. Boyer, A. Grothé, M. Boulard, M. Michaud, le Dr O. Dupuis, Julien et Mekowne.

Le Dr Crépau a été éliminé hier en première ronde par le Dr Tourpin, 6-3, 6-3.

Tirage pour ce soir

A 7.00 p.m.: Dupré vs L. Lapointe.
A 8.00 p.m.: Julien vs Lefebvre.
A 9.00 p.m.: O. Dupuis vs M. Michaud.
O 10.00 p.m.: Mekowne vs Desrochers.

J.-M. JONES REINSTALLE

Miami, 12. — Les commissaires de la piste Hialeah Park ont réinstallé J. M. Jones, suspendu depuis le 30 janvier jusqu'à ce que l'enquête de la course de St. Stephens soit terminée. Le cas du jockey A. Snider, en selle sur St. Stephens, reste encore en suspens.

Les commissaires ont déclaré qu'ils avaient examiné à fond la question et que St. Stephens et Charters étaient bien la propriété de Jones. L'enquête a été tenue à la suite de certaines rumeurs qui voulaient que les chevaux soient la propriété de Don Meade.

DILLON COMPTE TROIS BUTS POUR BATTRE ST-LOUIS

Grâce à leur victoire 5-1, les Rangers sont en tête du classement avec Bruins et Hawks

Joe Jerwa compte

St-Louis, 12. — Les Rangers de New-York ont repris le chemin de la victoire dans la ligue de hockey nationale et sont maintenant en première position de la section américaine, égaux avec Boston et Chicago, à la suite de leur triomphe de ce soir sur les Aigles de St-Louis, 5-1.

Il a fallu seulement 16 jours aux Rangers pour quitter la dernière place du classement et remonter en première position. Les gars de Patrick ont une défaite de moins que les Bruins ou les Hawks.

Supérieurs tout le long du match, les Rangers ont littéralement déclassé leurs adversaires dans la troisième période. Cecil Dillon a enregistré trois buts au cours de la soirée.

Les deux buts de Cecil Dillon, au temps final, ont été comptés à 32 secondes d'intervalle. Joe Jerwa a sauvé les Aigles d'un blanchissage et Murray Murdoch a augmenté le pointage des siens, quarante secondes avant la fin. L'autre but des visiteurs est allé au crédit du Butch Keeling.

Le sommaire:

RANGERS—Buts: Kerr; défenses: Seibert et Starr; centre: Boucher; ailes: P. Cook et W. Cook. Subs: Dillon, Murdoch, Keeling, Mackenzie, Heller, Connolly, Mason, Patrick, Somers.

ST-LOUIS—Buts: Beveridge; défenses: Graham et Frew; centre: Voss; ailes: Ripley et Brydon. Subs: Blake, F. Finnigan, Jerwa, Aasmundson, Cowley, Porcup, E. Finnigan et Kelly.

Arbitres: Odie Claghorn et Jerry Goodman.

Première période

1. Rangers: Dillon (Heller) 9:21
Punition: Mackenzie.

Deuxième période

2. Rangers: Keeling (Mason) 9:08
Punition: Porcup.

Troisième période

3. Rangers: Dillon 9:21
4. Rangers: Dillon (Murdoch) 9:53

5. St-Louis: Jerwa 15:44
6. Rangers: Murdoch 19:29

Punitions: Seibert, Heller.

Lachine blanchit McGill 1-0 dans la C. et D. hier

U. de M. et Montréal Ouest font match nul 4-4 dans l'autre rencontre

Les éliminatoires

Les Bulldogs de Lachine ont battu McGill 1-0 hier soir dans le match principal de la Ligue de la Cité et du District. Dans le premier match, les Bleus de l'Université Montréal ont surpris énormément en tenant Montréal Ouest à 4-4 hier qu'ils naient eu qu'un substitut.

Les premiers matchs éliminatoires de la C. et D. seront joués lundi soir prochain, entre les détenteurs des 2ème, 3ème, 4ème et 5ème positions du classement final. Les deux vainqueurs des deux séries, qui constitueront d'une seule rencontre décisive, se feront ensuite face pour obtenir le droit de rencontrer Trois-Rivières dans la finale. Ce match aura lieu mardi en même temps que l'engagement final de la série Cranes-Lachine. Le gagnant ira ensuite à Trois-Rivières le 24 février pour livrer la 2e, total des points à compter. Trois-Rivières viendra ensuite à Montréal le 25 au soir, pour jouer le deuxième engagement de la série.

Arbitres: "Buck" Tamahont et Art Prince.

MONTREAL OUEST—Buts: Read; défenses: Palmer et Bennett; centre: Burke; ailes: Burke et Desrochers. Subs: Probert, Richardson, Taylor, Brichol.

U. de M.—Buts: Mathieu; défenses: Berthiaume et Larivière; centre: Fortier; ailes: Morin et Dussault.

Première période

1. Montréal Ouest: Bennett 2:30
2. Montréal Ouest: Bennett 4:05

3. U. de M.: Dussault 4:50
4. Montréal Ouest: Richardson 13:20

5. U. de M.: Berthiaume (Dussault) 14:10
Punition: Hall.

Troisième période

6. U. de M.: Larivière (Dussault) 4:10
7. Montréal Ouest: Probert (J. Burke) 12:00

8. U. de M.: Berthiaume (Dussault) 14:00
Punition: Aune.

McGILL—Buts: Pasquid; défenses: Doherty et Anton; centre: Elwood; ailes: Byrne et O'Brien. Subs: Loftus, Corbett, Daddon.

LACHINE—Buts: Shore; défenses: Roughon et Charlton; centre: Kenton; ailes: Harville et Lindsay. Subs: Donnelly, Johanson, Jamieson.

Première période

1. Lachine: Charlton (2) 2:30
Punitions: Aune.

Deuxième période

1. Lachine: Kenton (Hurwita) 10:50
Punition: Aune.

Troisième période

1. Lachine: Kenton (Hurwita) 10:50
Punition: Aune.

Yoville aura son club de balle à la volée

Grâce à l'initiative de M. Paul Corbeil, populaire marchand de meubles du boulevard Crémazie, Yoville aura encore un puissant club de balle à la volée, Antonio Emond, qui a déjà fait ses preuves comme gérant, aura encore la direction de l'équipe. Emond a déjà mis sous contrat le fameux trio Tapin, Babe, Pit et Lou, le duo Colletier, Paul et Donat, ainsi qu'Henri Leblond.

La liste complète de l'équipe sera bientôt annoncée.

Portland, 12. — Le club de baseball Portland a annoncé, aujourd'hui, qu'il avait acheté Bill Cronin, receveur du club Syracuse de la ligue Internationale. Cronin a déjà joué pour Los Angeles, de la ligue de la Côte du Pacifique, en 1932-33.

Portland, 12. — Le club de baseball Portland a annoncé, aujourd'hui, qu'il avait acheté Bill Cronin, receveur du club Syracuse de la ligue Internationale. Cronin a déjà joué pour Los Angeles, de la ligue de la Côte du Pacifique, en 1932-33.

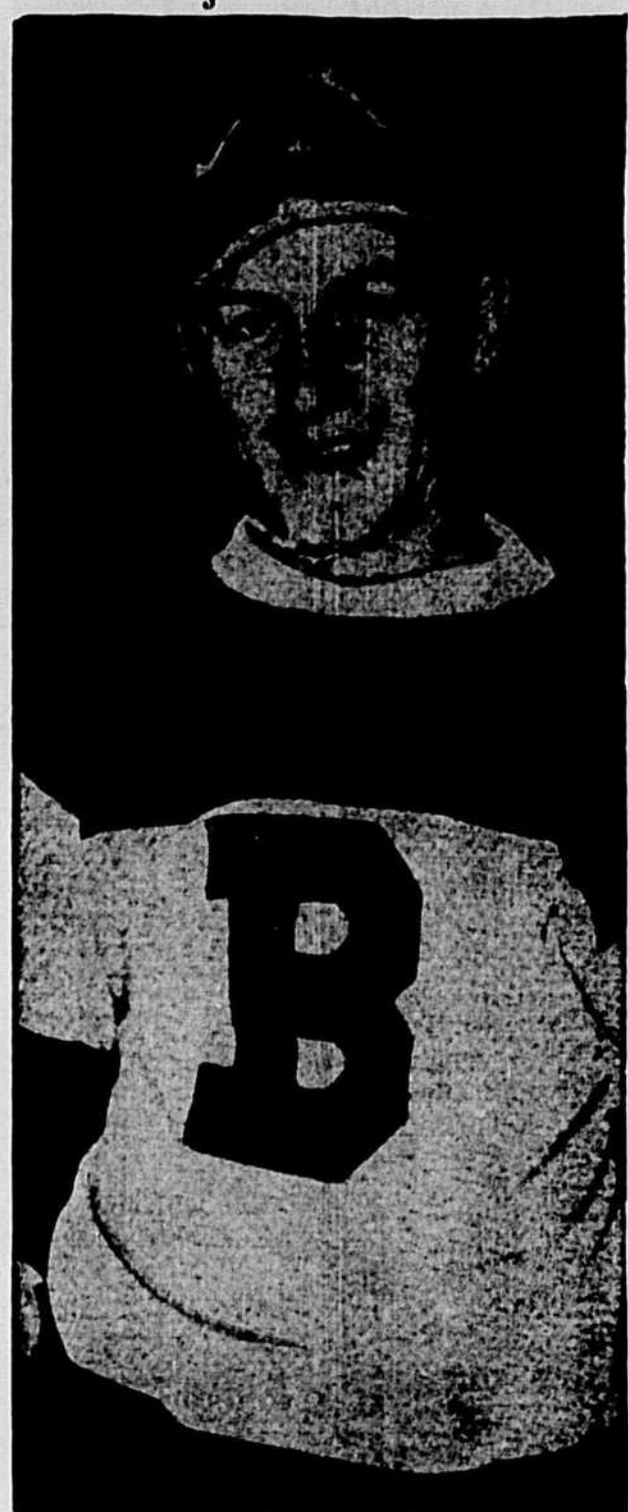
Portland, 12. — Le club de baseball Portland a annoncé, aujourd'hui, qu'il avait acheté Bill Cronin, receveur du club Syracuse de la ligue Internationale. Cronin a déjà joué pour Los Angeles, de la ligue de la Côte du Pacifique, en 1932-33.

Portland, 12. — Le club de baseball Portland a annoncé, aujourd'hui, qu'il avait acheté Bill Cronin, receveur du club Syracuse de la ligue Internationale. Cronin a déjà joué pour Los Angeles, de la ligue de la Côte du Pacifique, en 1932-33.

Portland, 12. — Le club de baseball Portland a annoncé, aujourd'hui, qu'il avait acheté Bill Cronin, receveur du club Syracuse de la ligue Internationale. Cronin a déjà joué pour Los Angeles, de la ligue de la Côte du Pacifique, en 1932-33.

Portland, 12. — Le club de baseball Portland a annoncé, aujourd'hui, qu'il avait acheté Bill Cronin, receveur du club Syracuse de la ligue Internationale. Cronin a déjà joué pour Los Angeles, de la ligue de la Côte du Pacifique, en 1932-33.

Toujours leur leader



Eddie Shore

BOSTON BATAILLE 70 M. ET DEFAIT MAPLE LEAFS 6-5

Shore joue l'un des meilleurs matchs de sa carrière et participe à 4 buts

Clapper décide

Boston, 12. — Les Bruins de Boston, battant en désespérés pour atteindre la première place de leur section, sont quatre fois revenus reprendre un désavantage pour finalement battre les Maple Leafs de Toronto 6-5, dans la période supplémentaire, devant leur première salle comble de la saison. Plus de 16,000 spectateurs ont été ravis de voir leurs favoris se frayer une voie vers les sommets par tous les moyens possibles.

Le jeu a été rapide et brillant du début à la fin et Eddie Shore, l'idole de Boston, a été l'inspiration des siens pour lesquels il a fourni l'un des matchs les plus extraordinaires de sa brillante carrière. Il a participé à quatre buts des siens et c'est lui qui a égalé à 3-3 au milieu de la dernière période. Sa première assistance a permis à Max Kaminsky d'égaliser à 4-4, plus tard, tandis que dans la période supplémentaire il a déclenché les deux attaques qui ont valu à Kaminsky d'égaliser à 5-5 et à Clapper de décider du match, deux minutes avant la cloche.

Les deux derniers buts de Boston ont été des coups à l'emporte-pièce, à 13 secondes d'intervalle, pendant que Hap Day, le capitaine des Leafs, était au pénitencier.

Bill Hollett a compté deux des buts des Leafs tandis que les autres sont venus des bâtons de Hal Cotton, Buzz Boll et Pep Kelly.

Les autres compteurs de Boston ont été Red Beattie et Charlie Sands. Toronto a joué sans les services de Harvey (Busher) Jackson, dont la place a été prise par Buzz Boll, dans la première ligne.

Le sommaire:

BOSTON—Buts: Thompson; défenses: Seibert et Shore; centre: Kaminsky; ailes: Beattie et Clapper. Substituts: Stewart, Harry, Hands, Davis, Menely, O'Neill, Haynes, Shannon, Shill.

TORONTO—Buts: Hainsworth; défenses: Clancy et Horner; centre: Primeau; ailes: Boll et Conacher. Substituts: Thomp, Kilrea, Cotton, Hollett, Day, Kelly, Blair, Davidson.

Arbitres: Rodden et Smith.

Première période

1. Toronto — Hollett (Seibert) 6:54
Punitions: Seibert, Kilrea, Davidson, Shore.

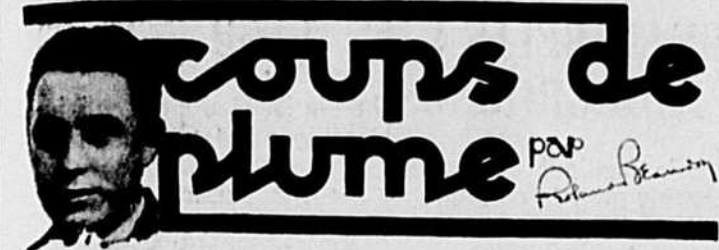
Deuxième période

2. Boston — Beattie (Seibert) 12:00
3. Toronto — Cotton (Primeau) 12:09
Punitions: Boll, Seibert.

Troisième période

4. Toronto — Boll (Clancy) 24:24
5. Boston — Sands (Barry) 24:24
6. Boston — Shore (O'Neill) 24:24
7. Toronto — Hollett (Blair) 24:24
8. Boston — Kaminsky (Shore) 16:00
Punition: Thomp.

Le groupe senior offre ce soir sa dernière séance régulière de l'année



Cronin craint la lumière

Joe Cronin, ci-devant gérant des Sénateurs de Washington, et récemment déménagé à Fenway Park où il conduira les Red Sox de Collins-Tom Yawkey et cie, est le père d'une opinion qu'il lui faudra peut-être ravalier avant que sa carrière soit terminée dans les majeures.

Cronin estime une farce colossale que la Nationale ait adopté le baseball de nuit. L'élément de danger, considérable, selon lui, suffirait à le faire ennemi du projet. L'opinion de Cronin est bien intéressante, mais Joe oublie que les propriétaires des seize clubs de l'Amérique et de la Nationale, peuvent payer des salaires du genre de ceux qu'il touche à condition que les tournées fonctionnent avec assez de vigueur à l'entrée des parcs de baseball. Et ces dernières années, même pour des clubs champions comme les Giants et les Cards, lesdits tournées n'ont pas eu besoin d'être hâties plus souvent qu'à leur tour.

L'expérience du baseball de nuit, tentée dans les mineurs où il est devenu presque universel, n'a pas fait d'ennemi chez les propriétaires. Les joueurs s'en sont peut-être un peu plaints, mais l'élément de danger que mentionne Cronin n'a quand même fait prendre sa retraite à personne.

Si Stanley Woodward, l'éminent défenseur du baseball dans sa chronique new-yorkaise, a lu les déclarations de Cronin, il lui faudra convenir que personne encore au hockey n'a songé à amener l'élément de danger comme argument. A peine a-t-on songé à fournir un peu plus de protection aux joueurs en les forçant lentement à adopter le masque protecteur. Mais Woodward aura probablement pris soin d'éviter la lecture des propos Croniens.

Le chant du cygne (?) des Aigles !

En cédant Scotty Bowman, l'un des plus belles recrues défensives de la N. H. L. depuis deux ans, en dépit de sa lenteur relative, et Sid Howe, un compteur émérite et l'un des plus rapides patineurs qui aient été ignorés depuis plusieurs saisons, la direction de St-Louis n'a certainement pas fait un pas vers le progrès, quelles que soient ses explications.

Peut-être l'acquisition de \$50,000 et de Teddy Graham aidera-t-elle à solder les comptes, mais elle n'aidera sûrement pas à faire des Aigles des adversaires plus sérieux dans la course au championnat.

Même l'an prochain leur cause sera aussi désespérée à moins de changements extraordinaires. Les gérants de la ligue, Georges Boucher inclus, savent combien il est difficile de trouver, même à prix d'or, des achats intéressants dans les rangs des rivaux. Et employer l'argent à élever des recrues est une besogne bien lente et bien onéreuse. L'an dernier les Sénateurs ont commencé en se portant acquéreurs de Bowman même, de Jerry Shannon, de Kaminsky et de Kalbfleisch, les quatre vedettes de Niagara Falls. Des quatre, seuls Bowman et Kaminsky sont encore des majeures et Kaminsky n'a pas duré toute une saison à Ottawa-St-Louis. S'il faut recommencer le manège pour ensuite vendre le plus prometteur de la moisson, c'est plus comme brocanteur que les Aigles se feront une réputation, que comme aspirants au championnat de la N. H. L.

Où la vente est peut-être simplement un indice de plus que l'an prochain, la ligue Nationale ne comptera que huit clubs dans ses rangs, avec les Aigles au repos définitif ?

Un diplomate pris en flagrant délit

George Herman (Babe) Ruth que les Etats-Unis feraient probablement leur diplomate officiel de par le monde, s'ils ne craignaient le ridicule, mais qui en porte quand même le titre officieusement, a encore du poli à acquiescer.

Le Bambino qui fait actuellement ses premières armes en diplomatie parmi ses cousins d'Albion, a fait un tour de dimensions intéressantes, en consacrant une controverse autour des mérites respectifs des joueurs de baseball et de cricket. Autant vaut dire aux Anglais que le thé est une institution néfaste ou que la Magna Charta est une légende.

Babe s'est chargé de donner une démonstration à la suite de ses avances, mais le Carl Hubbell du cricket n'étant pas disponible pour lui servir des courbes, la preuve n'a pas été aussi décisive que l'aurait voulu le Babe. Un bonhomme qui a nom Jean de Lafontaine écrit un jour une pensée que Ruth et ses concitoyens n'ont évidemment jamais lue : Chacun son métier et les vaches seront bien gardées.

A tout prendre Ruth fait encore bien meilleur joueur de baseball qu'étoile de cricket ou même diplomate. Si jamais Baltimore lui élève le monument qu'on a proposé il y a quelques mois, qu'il passe à la postérité avec un bâton de baseball à la main. C'est encore son meilleur moyen d'aspirer à la célébrité.

Une suggestion à la N. H. L.

Puisque l'on ne parvient pas à s'entendre sur le mode de distribution des buts et des assistances au hockey professionnel, cette colonne se permet d'offrir une suggestion, gratis, sans rémunération.

Depuis l'avènement du hockey prolifique en buts, avec ses lignes bleues distribuées par toute la glace, depuis l'ère des machines de quinze hommes qui luttent de vitesse et qui concentrent toute leur habileté à donner, dans la plupart des cas, du hockey surpuissant, que l'on oublie donc tout simplement la distribution des statistiques hebdomadaires et le classement des pointeurs.

Le premier manager venu admettra que, utiles que soient les compteurs dans une équipe, il est toujours quand même un ou deux athlètes par équipe, dont l'utilité ne se traduit jamais en buts, mais qui sont quand même précieux à leurs copains.

Si l'on admet que le hockey ne peut jamais être traduit en statistiques précises, qu'on les abandonne donc complètement. Au cours d'une saison, quel que soit le nombre de buts comptés par un joueur ou l'autre, les managers ont toutes les occasions au monde de juger de la valeur des leurs ou des adversaires. Rien n'y perdra si les compteurs ne tiennent plus la place d'honneur.

Les gardiens de buts ne sont pas estimés par le rendement brut en buts, les joueurs de défense ne sont pas jugés par les buts qu'ils comptent, par les erreurs qu'ils commettent. Que la même règle s'applique donc partout.

Le seul qui y perdra sera le statisticien de la N. H. L. et encore. Il pourra compiler toute la saison durant s'il le faut, pourvu qu'il ne nous inflige pas des colonnes de chiffres une fois la semaine. Et le tant-soit-peu de jalousie professionnelle qui existe entre les compteurs-étoiles aura un peu moins d'huile pour aviver son feu.

Au fil du... clavographe

Si Huck Welch retourne à Hamilton porter l'uniforme des Tigers pour lesquels il a débuté dans le Big Four il y a plusieurs années la concurrence sera intense entre lui et Frank Turville, un autre éminent botteur. Le gain des Tigers est la perte des Wheelers. Larry Northcott se félicite d'avoir échappé à la scarlatine qui a terrassé Dave Trotter. Les joueurs de la même eau. Tony Savard est mentionné comme le prochain gérant-général des Royals. Une bonne nomination puisqu'elle enverrait à la tête de l'organisation le premier Canadien-Français à être placé depuis 1927. Tony a toujours suivi le club depuis. La rumeur que les directeurs du club Verdun veulent abandonner l'an prochain est prématurée. On peut-être un changement de conditions modifierait tout cela. Et la saison prochaine est d'ailleurs encore bien loin. Don Penniston espère remporter la coupe Allan. Et aller aux Olympiades l'an prochain. Hack Simpson a fait le voyage une fois.

Une seule défaite pour le St-Eustache

Le club de hockey St-Eustache n'a subi aucune seule défaite des dix matchs qu'il a joués depuis le début de la saison. Seul le club La Sauvegarde, composé d'étoiles, a réussi à battre l'équipe du Président L. Moreau.

Le St-Eustache a triomphé du club United Thérèse 3-1; du Royal

Le club de hockey St-Eustache

St-Jérôme, 12-0; du St-Thérèse 9-3; du Mont-Royal 5-2 et 5-1; du Bélanger Electric, 4-2. Il a fait match nul avec le St-Agnès 3-3 et avec le St-Lambert 2-2.

Le club St-Eustache est prêt à rencontrer tout bon club amateur de la province. La direction organise une grande mascarade pour le 26 février alors que le club jouera un match contre un adversaire qui n'a pu encore être choisi.

Pour informations, s'adresser: E. C. Girard, Hôtel Bellevue, Tél. 25.

Premier Yankee à signer son contrat



BEN CHAPMAN

A qui l'on concède d'être le remplaçant le plus probable de Ty Cobb, comme voleurs de buts du baseball majeur, est le premier Yankee à enlever à Joe McCarthy une part des soucis qui accompagnent la direction d'un club majeur. Ben, qui a renvoyé son contrat signé, hier, à la direction du club new-yorkais, est le premier régulier à apposer sa signature au bas du document qu'on lui a envoyé.

L'été dernier Chapman n'a volé que 26 buts et a du céder la palme à Bill Werber mais son total est quand même assez imposant pour inspirer crainte aux receveurs de l'Amérique.

CRANES PREND LA LÈRE CONTRE NATIVS SONS

Le duo Bastien-Briau s'unit pour donner une victoire 3-2 aux "petits bonshommes" d'Eckstein

Lachine surprend

Les Native Sons de Lachine tiennent peut-être de l'arrière 3-2 aujourd'hui après leur premier engagement avec les "petits bonshommes" du Cranes hier soir à l'Arena Mont-Royal, mais ils peuvent par contre envisager ou au moins songer à remporter une victoire au second match de la série de 2, mardi prochain.

Loin d'être tenus en échec ou encore d'être déclassés comme on aurait pu le croire avant le match, les Native Sons de la ville voisine ont tenu tête aux gars de George Eckstein pendant trois périodes, ne s'abaissant qu'à la dernière minute après avoir rattrapé une ardeur peu commune.

Après une première période sans but, Laforte, gros joueur de défense a lancé Cranes en avant en déjouant Driscoll après avoir accepté une passe de McNicholl, 6 minutes et demie après le début du second temps. Six minutes plus tard, Armand comptait à son tour, donnant ainsi suite à un déclin à trois avec McNicholl et Bastien. Une minute après toutefois, Descoches comptait le premier but de Lachine sur un de ses efforts individuels qui lui sont caractéristiques.

Après avoir tenté en vain d'égaliser le compte durant la première moitié de la période finale, les Native Sons atteignent finalement leur but après 12 minutes et 40 secondes de besogne dans cette période, Rouleau déjouant Coutu sur un lancer parti de la défense. Cinq minutes plus tard, les deux plus petits "petits bonshommes" d'Eckstein, Bastien et Briau, s'unissent pour donner aux leurs une victoire 3-2 qui bien que méritée, aurait bien pu aller au crédit de leurs adversaires sans que personne soit surpris.

Descoches, qui a un tempérament bien typique tout comme ses rues, a reçu une majeure après qu'il eut appliqué son bâton sur la gorge de Bastien dans la troisième période.

Comme le total des points donnera le championnat de la Mont-Royal Junior soit aux Cranes soit au Lachine, les Native Sons ont d'excellentes chances que leur vis à vis de gagner mardi prochain, maintenant qu'ils ont montré une nouvelle vigueur.

L'engagement a été rapide, et intéressant, en plus de fournir du jeu scientifique rarement employé par des jeunes comme ceux qui portent l'uniforme marron et jaune de Cranes. Arbitres: Jimmy Thomson et Art Prince.

CRANES—Buts: Coutu; défenses: Laforte et Shields; centre: Armand; ailes: Bastien et Briau. Sols: McNicholl, Webster, Howie, Hamilton, Ward, Brunet.

NATIVE SONS—Buts: Driscoll; défenses: Moore et Leno; centre: Rouleau; ailes: Descoches et Leno; Sols: Ward, K. Ward, Ratcliffe, Malley, Campbell, Burdack, Turville.

Première période
Pensions: G. Ward.

Deuxième période
1.—Cranes: Laforte (McNicholl) 6:30
2.—Cranes: Armand (McNicholl-Bastien) 12:10
3.—Native Sons: Descoches 12:15
Pensions: Armand, Brunet, Bowles, Moore.

Troisième période
4.—Native Sons: Rouleau (Descoches) 12:40
5.—Cranes: Bastien (Briau) 12:40
Pensions: Descoches (majeure), Bastien, Armand.

Le capt. J.-P. Dufour devient maître du port

Les Commissaires du Port de Montréal ne noncent officiellement que le Capitaine Jos.-P. Dufour, ci-devant Maître du Port, adjoint à être promu à la position de Maître du Port, le capitaine Rodney-G. Po-hard, ci-devant Dock Master a été promu à la position de Maître du Port adjoint, et le capitaine Ewen Henry Cameron, commandant du R. M. S. "Lady-Somers" a été nommé Dock Master.

McGILL TERMINE LA SAISON EN LUTTANT POUR LA 2e POSITION

Vics aide les étudiants à tirer le rideau sur la saison régulière. — Cecil Hart envoie des juniors dans la lutte contre Royaux. — Ottawa affaibli par la perte de Finnigan

Avec la seule seconde position en jeu, ce soir, à la dernière séance régulière du groupe senior avant les éliminatoires qui commenceront dimanche prochain, se termine une saison fructueuse pour le hockey amateur, sinon pour tous les clubs intéressés à la ligue.

Royaux et McGill, assurés tous deux d'être des demi-finales, font un dernier exercice avant la bataille suprême tandis que Verdun et Victorias, éliminés tous deux, tentent de terminer la saison sur une note heureuse en remportant de s victoires aux dépens de leurs adversaires plus fortunés.

En lever de rideau, Don Penniston conduit ses Royaux contre les Leafs de Verdun que la dévotion a poursuivis toute la saison. Probablement sans Phil Watson, qui n'est pas complètement remis, les Royaux trouvent devant eux au moins un trio de juniors que



NEVILLE

ils ont au moins un trio de juniors que

SIR MALCOLM DOIT REMETTRE SON ESSAI

Daytona Beach, 12. — La mauvaise condition de la plage a empêché Sir Malcolm Campbell, as de la vitesse anglaise, d'essayer aujourd'hui son puissant Bluebird. Sir Malcolm veut éprouver sa machine avant de tenter de briser un record de vitesse de 272 milles à l'heure.

Au Park Toboggan et Ski Club

Voici le programme et les règlements des courses qui auront lieu durant le reste de la saison au Park Tobogganing and Ski Club, sur la montagne.

13 février—Adultes équipe double (dame et monsieur).

16 février—Adultes équipe de trois (2 dames et 1 monsieur).

16 février—Junior équipe simple.

16 février—Junior équipe double (fille et garçon ou 2 garçons).

16 février—Débutants équipe double (fille et garçon ou 2 garçons). Ceux qui ont remporté les prix pour les courses des deux années précédentes ne seront pas admis cette année.

18 février—Adulte Consolation équipe double (dame et monsieur). Cette course est à la disposition de tous ceux qui n'ont pas gagné de prix. Les entraîneurs qui se sont classés première et deuxième dans les courses antérieures n'entreront pas dans celle-ci.

18 février—Adulte Débutant équipe double (dame et monsieur). Tous ceux qui remportent les prix les trois années précédentes sont exclus de cette course.

Potins de l'Internationale et des majeures

Les Maple Leafs de Toronto ont envoyé des contrats aux joueurs suivants: Lancaster, Lucas, Patterson, Winapple, Edwards, Alvisio, Chertier, Corrad, Compton, Luvier, Work, Moore, Velovic, Cook et Pero. Receveurs: Crouch, Lévèque, Miller, Interieurs: Bill Marshall, Smith et Kewny, arrières-courts: Scarcella, 1er but; Malcolm, Thomas, Flowers, 3e but; Staylor, 2e but. Voltigeurs: Mayo Smith, Ike Boone, Côté, Crippen, Gamble, Peacock, Patton, Schulmerich, Tom Oliver.

Gene Schott, le droitier des Leafs l'an dernier, a de bonnes chances de rester toute la saison à Cincinnati. Schott est aussi un frappeur dangereux, qui a réussi l'été dernier à faire passer la balle par-dessus la clôture centre du terrain des Leafs à Toronto, un exploit que fort peu ont réussi dans l'inter-

national.

Earl Cook, le jeune torontonien embauché à y a deux ans, a été le lanceur le plus effectif de la ligue Mid-Atlantic l'an dernier. Pour Beckley, en 22 parties et 153 matches, le jeune Canadien a eu une moyenne de 2.48 points alloués par partie complète.

Ike Boone, des Leafs, sera le seul gérant-joueur régulier de l'Internationale, bien qu'Al Marmas, le nouveau pilote des Sénateurs d'Albany, soit prêt à aller prendre son tour au monticule s'il le faut. Boone a remporté le championnat de la ligue au bâton en 1934, avec une moyenne de .372.

Les gérants sont tous choisis comme suit: Montréal: Frank Shaughnessy; Toronto: Ike Boone; Buffalo: Ray Schalk; Rochester: Pat Crawford (un assistant lui sera nommé s'il n'est pas rétabli à temps); Albany: Al Marmas; Syracuse: Nemo Leibold; Baltimore: Guy Sturdy; Newark: Bob Sharkey.

John Ghem, ancien trésorier des Bisons et leur gérant d'affaires, a été nommé à la présidence du club, pour remplacer Frank Offerman, décédé la semaine dernière. Ghem s'intéresse au baseball depuis 30 ans.

L'un des points de la nouvelle po-

Cecil Hart vent envoyer au feu contre plus expérimentés qu'eux. C'est probablement la forte ligne de compteurs de Stangle-Majeu-Tracy que Cecil aura sous l'uniforme senior contre les champions du groupe des Royaux.

Au second match, Vics et McGill tirent le rideau sur la saison en renouvelant la lutte qui, il y a quinze jours, a décidé de l'élimination de Victoria quand les étudiants ont triomphé 6-3.

Les quatre points d'une victoire enverraient les joueurs du Dr Bobby Bell en seconde position, un point devant Ottawa, tandis que les Leafs se laisse encore devant les Canadiens, les champions de matches nuls du circuit.

Quelle que soit, toutefois, la position de McGill, le choix d'adversaires pour les semi-finales ne sera pas changé. Ottawa et McGill se rencontreront dans une série, et Canadiens-Royaux dans l'autre.

Ce sera la soirée et des recrues et des vétérans. Il est probable que Carlin fasse goûter le feu de la bataille à plusieurs de ses juniors derrière lesquels il enverra le vétéran Lorne White dans les buts; pour Verdun, la situation sera peut-être la même avec Roland Beaudry dans les filets.

Avec le départ d'Eddie Finnigan, la cause des Sénateurs perd du poids pour les semi-finales. Finnigan, leur premier compteur toute la saison, n'était peut-être pas le plus dangereux contre le gardien mais comme pivot, au centre, il avait peu d'égaux chez les seniors.

A moins d'accident, ce soir, Hollie McHugh terminera la saison avec la meilleure moyenne chez les gardiens de buts, et ce, pour la seconde année de suite. Il a plus que de la veine pour atteindre pareil résultat.

Au Park Toboggan et Ski Club

Voici le programme et les règlements des courses qui auront lieu durant le reste de la saison au Park Tobogganing and Ski Club, sur la montagne.

13 février—Adultes équipe double (dame et monsieur).

16 février—Adultes équipe de trois (2 dames et 1 monsieur).

16 février—Junior équipe simple.

16 février—Junior équipe double (fille et garçon ou 2 garçons).

16 février—Débutants équipe double (fille et garçon ou 2 garçons). Ceux qui ont remporté les prix pour les courses des deux années précédentes ne seront pas admis cette année.

18 février—Adulte Consolation équipe double (dame et monsieur). Cette course est à la disposition de tous ceux qui n'ont pas gagné de prix. Les entraîneurs qui se sont classés première et deuxième dans les courses antérieures n'entreront pas dans celle-ci.

18 février—Adulte Débutant équipe double (dame et monsieur). Tous ceux qui remportent les prix les trois années précédentes sont exclus de cette cours.

Potins de l'Internationale et des majeures

Les Maple Leafs de Toronto ont envoyé des contrats aux joueurs suivants: Lancaster, Lucas, Patterson, Winapple, Edwards, Alvisio, Chertier, Corrad, Compton, Luvier, Work, Moore, Velovic, Cook et Pero. Receveurs: Crouch, Lévèque, Miller, Interieurs: Bill Marshall, Smith et Kewny, arrières-courts: Scarcella, 1er but; Malcolm, Thomas, Flowers, 3e but; Staylor, 2e but. Voltigeurs: Mayo Smith, Ike Boone, Côté, Crippen, Gamble, Peacock, Patton, Schulmerich, Tom Oliver.

Gene Schott, le droitier des Leafs l'an dernier, a de bonnes chances de rester toute la saison à Cincinnati. Schott est aussi un frappeur dangereux, qui a réussi l'été dernier à faire passer la balle par-dessus la clôture centre du terrain des Leafs à Toronto, un exploit que fort peu ont réussi dans l'inter-

national.

Earl Cook, le jeune torontonien embauché à y a deux ans, a été le lanceur le plus effectif de la ligue Mid-Atlantic l'an dernier. Pour Beckley, en 22 parties et 153 matches, le jeune Canadien a eu une moyenne de 2.48 points alloués par partie complète.

Ike Boone, des Leafs, sera le seul gérant-joueur régulier de l'Internationale, bien qu'Al Marmas, le nouveau pilote des Sénateurs d'Albany, soit prêt à aller prendre son tour au monticule s'il le faut. Boone a remporté le championnat de la ligue au bâton en 1934, avec une moyenne de .372.

Les gérants sont tous choisis comme suit: Montréal: Frank Shaughnessy; Toronto: Ike Boone; Buffalo: Ray Schalk; Rochester: Pat Crawford (un assistant lui sera nommé s'il n'est pas rétabli à temps); Albany: Al Marmas; Syracuse: Nemo Leibold; Baltimore: Guy Sturdy; Newark: Bob Sharkey.

John Ghem, ancien trésorier des Bisons et leur gérant d'affaires, a été nommé à la présidence du club, pour remplacer Frank Offerman, décédé la semaine dernière. Ghem s'intéresse au baseball depuis 30 ans.

L'un des points de la nouvelle po-

LES SIX JOURS DU 28 AVRIL AU 4 MAI

La direction du Forum a annoncé hier que les courses de bicyclette de Six-Jours commenceront dimanche soir, le 28 avril, juste une semaine après Pâques qui tombe le 21 avril cette année.

Cet événement sportif avait lieu plus tôt habituellement, mais la direction croit que la nouvelle date sera plus avantageuse.

Vous rappelez-vous ?...

(Par la Presse Canadienne)

13 FEVRIER 1935

Vous rappelez-vous quand Joie Ray établit un nouveau record du monde à l'intérieur en couvrant le mille et quart en 5 m 33.3-5 s. Il y aura 13 ans ce soir que Ray, l'as des coureurs de fond de son époque, enlevait 5 15 s. de l'ancien record établi en 1895 par Thomas Conneff, du N. Y. A. C.

Filion, du Richelieu, roule 627 en 3 parties aux quilles de St-Jean

Paul Filion de l'équipe Richelieu de la ligue de quilles de St-Jean a roulé une partie simple de 246 et un total de 627 en trois parties. George Daniel de l'équipe St-John's s'est distingué en réussissant un total de 628 et trois parties.

Les As de St-Jean ont triomphé de l'équipe Daoust-Fils par une marge de 77 points à la salle de quilles Windsor à Montréal. Daoust et Fils doit rencontrer les As à St-Jean le 17 février.

Richelieu Hôtel gagne 3 parties. G. Pendleton 495; C. Sylvestre 502; H. Brault 560; M. Brault 563; P. Filion 627. Total 2727.

Buena Vista Menier perd 3 parties. P. Galipeau 576; A. Richard 465; M. Matte 447; R. Tremblay 506; N. Dittata 428. Total 2422.

Monarch Bottling Works gagne 3 parties. A. Bissillon 532; J. Plouffe 482; A. Bourguignon 488; R. Filion 524; A. Filion 619. Total 2644.

Restaurant L'Aiglon. P. Dextraze 485; A. Desnoyers 386; R. Fortin 557; E. Bleau 520; A. Guillet 505. Total 2453.

St-John's Silk. K. Cooper 500; E. Goyette 479; A. Laroque 538; P. Toupin 519; G. Daniel 628. Total 2682.

Chevalier de Colomb. M. Papineau 420; J. Raymond 372; E. Lebert 439; H. Racine 478; W. Buck 563. Total 2272.

Chrystal Bottling Works. D. Cutler 520; W. Churchward 448; H. Allen 454; E. Hemmings 571; A. Brault 529. Total 2522.

Elks B.P.O.E. R. Rom 408; C. Beland 477; V. Dion 484; P. Brault 540; G. Boisvert 488. Total 2393.

Les As de St-Jean: Pendleton G. 628; R. Filion 491; A. Filion 556; A. Brault 619; P. Filion 522. Total 2814.

Daoust et Fils: J. Murray deux parties 394; Lavoie 210; Gaston Guay 524; Murray 502; Giroux 523; V. Jacmain 571. Total 2737.

Victoires du club Pigeon

Le Club A. Pigeon a remporté deux éclatantes victoires en battant le club O. Bel-O 6 à 0 et le club Amateur Restaurant Bella 7 à 1.

Libre dimanche prochain, le club A. Pigeon lance un défi à tout club de 14 à 16 ans. Information Marcel Greaves, Dupont 3322.

Exhibition de tennis au Cons. Lafontaine

Les étoiles de tennis de la province donneront une exhibition le 20 février au Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, alors que Bob Murray fera face à Roland Longtin et Laird Watt à Paul Emdar.

Une autre attraction au programme comprend un match entre George Lavoie et Roger Durivage. Un mixte double sera disputé entre Effie Billing et Yvette Sawyer, Stuart Veysey et Paul Deschênes.

Course de chiens à Montebello

Une course de chiens aura lieu à Montebello le 24 février sur un parcours de 20 milles. Le départ se fera à l'Hôtel Central à 1 h. 30.

Ceux qui veulent participer à cette course sont priés d'envoyer leur entrée avant le 23 février à Aurélien Poirier, Montebello, P. Q. M. Poirier, propriétaire de l'Hôtel Central, offre un magnifique trophée au vainqueur de cette course.

Les plans de tomates de la Province de Québec ont beaucoup souffert de la gelée. On dit que la proportion de plants détruits par la gelée en certaines localités a atteint 40 pour cent du total.

HEMSLEY'S

MONTRES

427, RUE SAINT-JACQUES

Ne permettez pas que des lampes usagées gâtent la réception de votre Radio

REMPLACEZ les défectueuses par les véritables

RADIOTRONS

MARCONI

RVC

CUNNINGHAM, LE FAVORI SAMEDI CONTRE VENZKE

Le roi du mille à l'intérieur est supérieur à ses rivaux en trois ans de concours

Un seul knockout aux semi-finales du tournoi amateur au C. P. St-Zotique

NESBITT BATTU PAR MCINTYRE AU 2^E ROUND

Marsh et Gamelin Dumas passent en finale tandis que Taylor est éliminé par le noir, Braitwaite

Dumas brillant

Les semi-finales du tournoi de boxe du C.P. St-Zotique à pris hier soir une allure dramatique par la physionomie des combats pleins d'émotions. Dès le début on fut dans l'atmosphère. C'est un combat de la classe 118 livres qui nous y mit. En un match émuant l'arbitre Dumas, battit par décision le jeune coureur Pellerin du club Metcalfe. Dans un autre match de même classe, Aronov gagna la décision sur Libérateur du St-Alban. L'Italien, supérieur, dans les corps à corps, boxa moins bien à distance et perdit aux points.

Les combats de la classe 112 livres devaient déclencher la passion sur les gradins. Pétin du St-Zotique remporta la victoire par décision sur Greene du Richelieu. Le jeune élève de Bobby Leitham fut en tous points supérieur à Greene, pris de vitesse; et la gauche de Pétin opéra merveilleusement.

Hennessey du St-Alban remportait ensuite la décision sur Legault, d'Iverley Settlement, tandis que chez les boxeurs de 118 livres Hébert qui remporta hier la victoire sur Di Salvo par disqualification de ce dernier, passait en finale en battant aux points Steele du Richelieu.

Ces combats disputés avec acharnement nous amenèrent à l'état d'esprit qu'il fallait pour supporter les émotions du match A. Daoust-Bickelman. Après un premier round qui put donner quelques craintes à ses partisans, Daoust, qui avait pris la mesure exacte des possibilités de Bickelman le battit et dans son meilleur style. Evitant habilement les ruées de son rival, le jeune champion ripostait par de rapides séries qui laissaient Bickelman à peu près sans réplique.

Grâce à son magnifique direct de gauche Daoust prit bientôt un avantage très net sur l'Anglais. Comme d'autre part il a une droite efficace, Bickelman fut peut-être au troisième round sauvé d'un knock out, par le son final du gong.

La poudre était maintenant jetée dans l'air. Dans un match des plus émuant le jeune Douglas Marsh remportait la décision sur Beaudette du Lachine.

Marsh est superbe
Marsh, qui mène un combat comme un chimiste une opération, est tout réflexion, et s'abstient de geste inutile. Il concentre sa volonté dans le mouvement qui doit en fin de compte assurer sa supériorité. Or, ce calcul, qui est un élément de retard, n'est pas si faux qu'on le croit. Réfléchir au poing qui frappe. Réfléchir au coup qu'on va porter c'est lui enlever de sa rapidité, mais si ce coup est donné avec énergie son effet n'en demeure pas moins efficace. Et c'est ainsi que Marsh triompha de Beaudette.

Marsh ne tenait pas à soulever la hagarie. De son gant droit il s'était fait un dur bouclier, en prévision du crochet qui l'eût envoyé au tapis. Il laisse son adversaire s'exciter dans l'attente vaine du résultat. Seulement quand l'affaire est à portée de ses gants, même après avoir été secoué fortement, Marsh a de brusques sursauts et termine à son avantage un débat mal commencé.

G. Dumas vainqueur
La surprise de la soirée fut bien la défaite de Delamarre aux mains de Gamelin Dumas, du St-Alban. D'entrée Dumas part en trombe et frappe sans répit sur la tête de son adversaire Delamarre. Acculé sur les câbles ses répliques sont sévères et Delamarre demeure ahuri devant tant d'acharnement. Dans les deux premiers rounds les combattants se tiennent à peu près sur un pied d'égalité.

Le cinquième round devait voir Delamarre fatigué, Dumas à l'avantage et d'un direct, fort bien appliqué, il fait passer Delamarre à travers les câbles. Le match est virtuellement fini. Revenu dans le ring, Delamarre tente bien un ultime effort, mais c'est en vain. Les juges concèdent la victoire, en outre bien méritée, au courageux Dumas. Ce fut, en fin de compte, la vitesse et le courage qui l'emportèrent.

Nesbitt knock-out
Le premier match après l'intermission de dix minutes, opposait deux combattants de la classe 135 livres: Nesbitt, du Lachine, et McIntyre, de l'Université Settlement. Au début du premier round, les deux rivaux s'observaient: ni l'un ni l'autre ne semblait vouloir mener l'offensive et la manche se terminait sans plus d'émotion.

La physionomie du combat est tout autre au second round: McIntyre part en trombe et d'un uppercut bien placé il étend Nesbitt sur le parquet. Ce dernier se relève tant bien que mal, mais le nègre sans perdre de temps lui applique un direct de la gauche qui l'envoie au tapis et cette fois pour les 10 secondes fatidiques. La lutte n'avait duré que trente secondes.

Ross Taylor qui, lundi soir, avait été brillant devant Poitras, n'a pas montré la même aisance, les coups de Taylor n'ont pas été moins efficaces que ceux du nègre et un match nul peut-être ici plus qu'utile.

Dans le match suivant, Aucoin, du Richelieu, a battu aux points Ranken. Ce match s'est terminé sans émotion: Aucoin est la décision pour l'efficacité de ses coups et le forçant forcé qu'il fit sans arrêt.

Le combat final mettait aux prises deux boxeurs de la classe 160 livres: Belson, de l'Université Settlement, et Nickolo, du Belding Corticelli. Cette rencontre fut très contestée. Nickolo y fut supérieur tant par la pureté et que par la diversité de son jeu et les juges lui concédèrent la victoire. Les finales seront disputées ce soir et vingt coupes seront offertes aux vainqueurs.

BRANNON BAT GOODHARVEST A HIALEAH PARK

Sa victoire complique les choses pour le Derby de Floride. — Litzenger le conduit bien

Billy Bee 3ème

Hialeah Park, Flo., 12. — Brannon, propriété de Mme Charles S. Bromley, a passablement compliqué les choses pour le parié du Derby de Floride ici est après-midi lorsqu'il a battu avec une facilité surprenante un peloton de 5 chevaux dans la course vedette du programme. Rattrapant sa meilleure condition, le fils de Cohort a quitté l'arrière du peloton pour remonter la pente en cadence et gagner la bourse Jupiter par trois longueurs. Brannon a parcouru les 7 furlongs en 1:23 4-5, et a payé \$8.10 pour \$2.00.

Good Harvest, cheval des écuries B.B. qui a battu Brannon avec facilité la dernière fois qu'ils se sont rencontrés, a résisté à la pression exercée par ses rivaux, pour finir en 2ième place, une tête en avant de Billy Bee des écuries Bomar. Nice Talk, Headin Home et Elwawa suivent dans l'ordre mentionné.

Brannon a remporté la palme avec maîtrise dans les Stakes Hialeah au début du meeting, après quoi, il a perdu à Roman Soldier et Good Harvest dans l'épreuve pour la bourse Coconut Grove. Il s'est cependant repris superbement aujourd'hui.

Billy Bee, qui s'est tenu sur les talons de coursiers tels que Morpuck et Go Quick à Laurel l'autome dernier, a été impressionnant cet après-midi. Depuis sa victoire du 3 novembre à Pimlico, Billy Bee n'avait rien fait de bon.

Headin Home a mené le bal au début pendant que Brannon était retenu par son jockey Eddie Litzenger. Ce dernier poussa son cheval à la limite dans la ligne droite et Brannon répondit magnifiquement à l'appel.

LES RESULTATS

SANTA ANITA

Première course, 2 furs — Forced Landing, Robertson, 3.40; 2.50; 3.00; 3.40; 4.00; 4.40; 5.00; 5.40; 6.00; 6.40; 7.00; 7.40; 8.00; 8.40; 9.00; 9.40; 10.00; 10.40; 11.00; 11.40; 12.00; 12.40; 13.00; 13.40; 14.00; 14.40; 15.00; 15.40; 16.00; 16.40; 17.00; 17.40; 18.00; 18.40; 19.00; 19.40; 20.00; 20.40; 21.00; 21.40; 22.00; 22.40; 23.00; 23.40; 24.00; 24.40; 25.00; 25.40; 26.00; 26.40; 27.00; 27.40; 28.00; 28.40; 29.00; 29.40; 30.00; 30.40; 31.00; 31.40; 32.00; 32.40; 33.00; 33.40; 34.00; 34.40; 35.00; 35.40; 36.00; 36.40; 37.00; 37.40; 38.00; 38.40; 39.00; 39.40; 40.00; 40.40; 41.00; 41.40; 42.00; 42.40; 43.00; 43.40; 44.00; 44.40; 45.00; 45.40; 46.00; 46.40; 47.00; 47.40; 48.00; 48.40; 49.00; 49.40; 50.00; 50.40; 51.00; 51.40; 52.00; 52.40; 53.00; 53.40; 54.00; 54.40; 55.00; 55.40; 56.00; 56.40; 57.00; 57.40; 58.00; 58.40; 59.00; 59.40; 60.00; 60.40; 61.00; 61.40; 62.00; 62.40; 63.00; 63.40; 64.00; 64.40; 65.00; 65.40; 66.00; 66.40; 67.00; 67.40; 68.00; 68.40; 69.00; 69.40; 70.00; 70.40; 71.00; 71.40; 72.00; 72.40; 73.00; 73.40; 74.00; 74.40; 75.00; 75.40; 76.00; 76.40; 77.00; 77.40; 78.00; 78.40; 79.00; 79.40; 80.00; 80.40; 81.00; 81.40; 82.00; 82.40; 83.00; 83.40; 84.00; 84.40; 85.00; 85.40; 86.00; 86.40; 87.00; 87.40; 88.00; 88.40; 89.00; 89.40; 90.00; 90.40; 91.00; 91.40; 92.00; 92.40; 93.00; 93.40; 94.00; 94.40; 95.00; 95.40; 96.00; 96.40; 97.00; 97.40; 98.00; 98.40; 99.00; 99.40; 100.00; 100.40; 101.00; 101.40; 102.00; 102.40; 103.00; 103.40; 104.00; 104.40; 105.00; 105.40; 106.00; 106.40; 107.00; 107.40; 108.00; 108.40; 109.00; 109.40; 110.00; 110.40; 111.00; 111.40; 112.00; 112.40; 113.00; 113.40; 114.00; 114.40; 115.00; 115.40; 116.00; 116.40; 117.00; 117.40; 118.00; 118.40; 119.00; 119.40; 120.00; 120.40; 121.00; 121.40; 122.00; 122.40; 123.00; 123.40; 124.00; 124.40; 125.00; 125.40; 126.00; 126.40; 127.00; 127.40; 128.00; 128.40; 129.00; 129.40; 130.00; 130.40; 131.00; 131.40; 132.00; 132.40; 133.00; 133.40; 134.00; 134.40; 135.00; 135.40; 136.00; 136.40; 137.00; 137.40; 138.00; 138.40; 139.00; 139.40; 140.00; 140.40; 141.00; 141.40; 142.00; 142.40; 143.00; 143.40; 144.00; 144.40; 145.00; 145.40; 146.00; 146.40; 147.00; 147.40; 148.00; 148.40; 149.00; 149.40; 150.00; 150.40; 151.00; 151.40; 152.00; 152.40; 153.00; 153.40; 154.00; 154.40; 155.00; 155.40; 156.00; 156.40; 157.00; 157.40; 158.00; 158.40; 159.00; 159.40; 160.00; 160.40; 161.00; 161.40; 162.00; 162.40; 163.00; 163.40; 164.00; 164.40; 165.00; 165.40; 166.00; 166.40; 167.00; 167.40; 168.00; 168.40; 169.00; 169.40; 170.00; 170.40; 171.00; 171.40; 172.00; 172.40; 173.00; 173.40; 174.00; 174.40; 175.00; 175.40; 176.00; 176.40; 177.00; 177.40; 178.00; 178.40; 179.00; 179.40; 180.00; 180.40; 181.00; 181.40; 182.00; 182.40; 183.00; 183.40; 184.00; 184.40; 185.00; 185.40; 186.00; 186.40; 187.00; 187.40; 188.00; 188.40; 189.00; 189.40; 190.00; 190.40; 191.00; 191.40; 192.00; 192.40; 193.00; 193.40; 194.00; 194.40; 195.00; 195.40; 196.00; 196.40; 197.00; 197.40; 198.00; 198.40; 199.00; 199.40; 200.00; 200.40; 201.00; 201.40; 202.00; 202.40; 203.00; 203.40; 204.00; 204.40; 205.00; 205.40; 206.00; 206.40; 207.00; 207.40; 208.00; 208.40; 209.00; 209.40; 210.00; 210.40; 211.00; 211.40; 212.00; 212.40; 213.00; 213.40; 214.00; 214.40; 215.00; 215.40; 216.00; 216.40; 217.00; 217.40; 218.00; 218.40; 219.00; 219.40; 220.00; 220.40; 221.00; 221.40; 222.00; 222.40; 223.00; 223.40; 224.00; 224.40; 225.00; 225.40; 226.00; 226.40; 227.00; 227.40; 228.00; 228.40; 229.00; 229.40; 230.00; 230.40; 231.00; 231.40; 232.00; 232.40; 233.00; 233.40; 234.00; 234.40; 235.00; 235.40; 236.00; 236.40; 237.00; 237.40; 238.00; 238.40; 239.00; 239.40; 240.00; 240.40; 241.00; 241.40; 242.00; 242.40; 243.00; 243.40; 244.00; 244.40; 245.00; 245.40; 246.00; 246.40; 247.00; 247.40; 248.00; 248.40; 249.00; 249.40; 250.00; 250.40; 251.00; 251.40; 252.00; 252.40; 253.00; 253.40; 254.00; 254.40; 255.00; 255.40; 256.00; 256.40; 257.00; 257.40; 258.00; 258.40; 259.00; 259.40; 260.00; 260.40; 261.00; 261.40; 262.00; 262.40; 263.00; 263.40; 264.00; 264.40; 265.00; 265.40; 266.00; 266.40; 267.00; 267.40; 268.00; 268.40; 269.00; 269.40; 270.00; 270.40; 271.00; 271.40; 272.00; 272.40; 273.00; 273.40; 274.00; 274.40; 275.00; 275.40; 276.00; 276.40; 277.00; 277.40; 278.00; 278.40; 279.00; 279.40; 280.00; 280.40; 281.00; 281.40; 282.00; 282.40; 283.00; 283.40; 284.00; 284.40; 285.00; 285.40; 286.00; 286.40; 287.00; 287.40; 288.00; 288.40; 289.00; 289.40; 290.00; 290.40; 291.00; 291.40; 292.00; 292.40; 293.00; 293.40; 294.00; 294.40; 295.00; 295.40; 296.00; 296.40; 297.00; 297.40; 298.00; 298.40; 299.00; 299.40; 300.00; 300.40; 301.00; 301.40; 302.00; 302.40; 303.00; 303.40; 304.00; 304.40; 305.00; 305.40; 306.00; 306.40; 307.00; 307.40; 308.00; 308.40; 309.00; 309.40; 310.00; 310.40; 311.00; 311.40; 312.00; 312.40; 313.00; 313.40; 314.00; 314.40; 315.00; 315.40; 316.00; 316.40; 317.00; 317.40; 318.00; 318.40; 319.00; 319.40; 320.00; 320.40; 321.00; 321.40; 322.00; 322.40; 323.00; 323.40; 324.00; 324.40; 325.00; 325.40; 326.00; 326.40; 327.00; 327.40; 328.00; 328.40; 329.00; 329.40; 330.00; 330.40; 331.00; 331.40; 332.00; 332.40; 333.00; 333.40; 334.00; 334.40; 335.00; 335.40; 336.00; 336.40; 337.00; 337.40; 338.00; 338.40; 339.00; 339.40; 340.00; 340.40; 341.00; 341.40; 342.00; 342.40; 343.00; 343.40; 344.00; 344.40; 345.00; 345.40; 346.00; 346.40; 347.00; 347.40; 348.00; 348.40; 349.00; 349.40; 350.00; 350.40; 351.00; 351.40; 352.00; 352.40; 353.00; 353.40; 354.00; 354.40; 355.00; 355.40; 356.00; 356.40; 357.00; 357.40; 358.00; 358.40; 359.00; 359.40; 360.00; 360.40; 361.00; 361.40; 362.00; 362.40; 363.00; 363.40; 364.00; 364.40; 365.00; 365.40; 366.00; 366.40; 367.00; 367.40; 368.00; 368.40; 369.00; 369.40; 370.00; 370.40; 371.00; 371.40; 372.00; 372.40; 373.00; 373.40; 374.00; 374.40; 375.00; 375.40; 376.00; 376.40; 377.00; 377.40; 378.00; 378.40; 379.00; 379.40; 380.00; 380.40; 381.00; 381.40; 382.00; 382.40; 383.00; 383.40; 384.00; 384.40; 385.00; 385.40; 386.00; 386.40; 387.00; 387.40; 388.00; 388.40; 389.00; 389.40; 390.00; 390.40; 391.00; 391.40; 392.00; 392.40; 393.00; 393.40; 394.00; 394.40; 395.00; 395.40; 396.00; 396.40; 397.00; 397.40; 398.00; 398.40; 399.00; 399.40; 400.00; 400.40; 401.00; 401.40; 402.00; 402.40; 403.00; 403.40; 404.00; 404.40; 405.00; 405.40; 406.00; 406.40; 407.00; 407.40; 408.00; 408.40; 409.00; 409.40; 410.00; 410.40; 411.00; 411.40; 412.00; 412.40; 413.00; 413.40; 414.00; 414.40; 415.00; 415.40; 416.00; 416.40; 417.00; 417.40; 418.00; 418.40; 419.00; 419.40; 420.00; 420.40; 421.00; 421.40; 422.00; 422.40; 423.00; 423.40; 424.00; 424.40; 425.00; 425.40; 426.00; 426.40; 427.00; 427.40; 428.00; 428.40; 429.00; 429.40; 430.00; 430.40; 431.00; 431.40; 432.00; 432.40; 433.00; 433.40; 434.00; 434.40; 435.00; 435.40; 436.00; 436.40; 437.00; 437.40; 438.00; 438.40; 439.00; 439.40; 440.00; 440.40; 441.00; 441.40; 442.00; 442.40; 443.00; 443.40; 444.00; 444.40; 445.00; 445.40; 446.00; 446.40; 447.00; 447.40; 448.00; 448.40; 449.00; 449.40; 450.00; 450.40; 451.00; 451.40; 452.00; 452.40; 453.00; 453.40; 454.00; 454.40; 455.00; 455.40; 456.00; 456.40; 457.00; 457.40; 458.00; 458.40; 459.00; 459.40; 460.00; 460.40; 461.00; 461.40; 462.00; 462.40; 463.00; 463.40; 464.00; 464.40; 465.00; 465.40; 466.00; 466.40; 467.00; 467.40; 468.00; 468.40; 469.00; 469.40; 470.00; 470.40; 471.00; 471.40; 472.00; 472.40; 473.00; 473.40; 474.00; 474.40; 475.00; 475.40; 476.00; 476.40; 477.00; 477.40; 478.00; 478.40; 479.00; 479.40; 480.00; 480.40; 481.00; 481.40; 482.00; 482.40; 483.00; 483.40; 484.00; 484.40; 485.00; 485.40; 486.00; 486.40; 487.00; 487.40; 488.00; 488.40; 489.00; 489.40; 490.00; 490.40; 491.00; 491.40; 492.00; 492.40; 493.00; 493.40; 494.00; 494.40; 495.00; 495.40; 496.00; 496.40; 497.00; 497.40; 498.00; 498.40; 499.00; 499.40; 500.00; 500.40; 501.00; 501.40; 502.00; 502.40; 503.00; 503.40; 504.00; 504.40; 505.00; 505.40; 506.00; 506.40; 507.00; 507.40; 508.00; 508.40; 509.00; 509.40; 510.00; 510.40; 511.00; 511.40; 512.00; 512.40; 513.00; 513.40; 514.00; 514.40; 515.00; 515.40; 516.00; 516.40; 517.00; 517.40; 518.00; 518.40; 519.00; 519.40; 520.00; 520.40; 521.00; 521.40; 522.00; 522.40; 523.00; 523.40; 524.00; 524.40; 525.00; 525.40; 526.00; 526.40; 527.00; 527.40; 528.00; 528.40; 529.00; 529.40; 530.00; 530.40; 531.00; 531.40; 532.00; 532.40; 533.00; 533.40; 534.00; 534.40; 535.00; 535.40; 536.00; 536.40; 537.00; 537.40; 538.00; 538.40; 539.00; 539.40; 540.00; 540.40; 541.00; 541.40; 542.00; 542.40; 543.00; 543.40; 544.00; 544.40; 545.00; 545.40; 546.00; 546.40; 547.00; 547.40; 548.00; 548.40; 549.00; 549.40; 550.00; 550.40; 551.00; 551.40; 552.00; 552.40; 553.00; 553.40; 554.00; 554.40; 555.00; 555.40; 556.00; 556.40; 557.00; 557.40; 558.00; 558.40; 559.00; 559.40; 560.00; 560.40; 561.00; 561.40; 562.00; 562.40; 563.00; 563.40; 564.00; 564.40; 565.00; 565.40; 566.00; 566.40; 567.00; 567.40; 568.00; 568.40; 569.00; 569.40; 570.00; 570.40; 571.00; 571.40; 572.00; 572.40; 573.00; 573.40; 574.00; 574.40; 575.00; 575.40; 576.00; 576.40; 577.00; 577.40; 578.00; 578.40; 579.00; 579.40; 580.00; 580.40; 581.00; 581.40; 582.00; 582.40; 583.00; 583.40; 584.00; 584.40; 585.00; 585.40; 586.00; 586.40; 587.00; 587.40; 588.00; 588.40; 589.00; 589.40; 590.00; 590.40; 591.00; 591.40; 592.00; 592.40; 593.00; 593.40; 594.00; 594.40; 595.00; 595.40; 596.00; 596.40; 597.00; 597.40; 598.00; 598.40; 599.00; 599.40; 600.00; 600.40; 601.00; 601.40; 602.00; 602.40; 603.00; 603.40; 604.00; 604.40; 605.00; 605.40; 606.00; 606.40; 607

CHRONIQUE OUVRIERE

Efficacité de la loi
du contrat collectif
dans notre province

Les réclamations de salaires
obtenus par les ouvriers
de la construction le
prouvent

Capital et Travail

La section St-Jean-St-Edouard de la F.O.C. protestera contre la demande faite par certains personnalités relatives à des changements à opérer dans le contrat collectif de travail relatif à la construction. On sait qu'une délégation s'est présentée devant le ministre du Travail lui demandant d'exempter les propriétaires faisant faire des réparations pour leurs propres domiciles.

Des remerciements furent pris à l'endroit de l'hon. Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation, pour la généreuse coopération qu'il a accordée dans le transport des marchandises pour les colons de Rollet.

M. J. Marion donna ensuite une causerie sur la loi des conventions collectives de travail. Dans son exposé, le conférencier demanda aux membres présents de ne pas craindre de réclamer les salaires qui peuvent leur être dus en vertu de la présente loi. Les jugements rendus en Cour en ces derniers temps ont prouvé l'efficacité de ces contrats de travail.

La question des difficultés à la parfaite observance du salaire minimum des femmes fut soulevée par le conférencier qui attira l'attention des membres sur les moyens plus ou moins légaux que prennent certains patrons pour ne pas observer la loi.

En terminant, M. Marion demanda aux membres d'étudier attentivement les législations sociales qui se passeront au cours de cette session tant à Québec qu'à Ottawa. La Législature provinciale amènera certaines lois relatives au travail afin de protéger d'une manière encore plus efficace la classe laborieuse de notre province. Alors les ouvriers se doivent d'intéresser à la question sociale car leur concours est nécessaire.

À la fin de l'assemblée, M. Jean Lemieux, conférencier attitré, attira l'attention des membres sur la nécessité de la coopération qui doit exister entre le capital et le travail. L'assemblée était sous la présidence de M. Renaud, président de la filiale.

Les barbiens

Le syndicat des barbiers et coiffeurs, section des employés, tenait lundi soir dernier une assemblée des plus nombreuses. Des rapports sur le travail accompli en ces derniers temps furent présentés par l'agent d'affaires M. A.-J. Hadley. Le nombre des adhérents au mouvement des barbiers de la province va toujours grandissant. Bientôt le contrat sera rédigé d'une manière définitive et on le présentera au ministre du Travail.

La Fédération des barbiers de la province est très heureuse de constater l'entière approbation du ministre du Travail, l'hon. C.-J. Arcand. Des remerciements furent offerts à M. A.-J. Hadley, l'agent d'affaires et organisateur du concert boucané de dimanche dernier, pour le succès obtenu.

M. Clovis Bernier, du ministère du Travail représentait dimanche dernier l'hon. C.-J. Arcand, attira l'attention des membres sur la nécessité de la coopération qui doit exister entre le capital et le travail. L'assemblée était sous la présidence de M. G. Beauvais, président de la Fédération des barbiers.

Une courte visite dans une des cellules communales de la métropole nous a révélé qu'une propagande intense se fera incessamment. La campagne, nous disait-il, se fera non seulement dans la ville de Montréal mais dans la province tout entière.

Il est très important pour la population de notre ville et de notre province qu'elle se mette en garde contre ces agitateurs publics. Nos autorités municipales et provinciales verront sans aucun doute à "mater" ces gens et à enrayer le mouvement.

Au syndicat municipal
Le syndicat des fonctionnaires-municipaux a procédé hier soir à l'élection de ses officiers pour le terme 1935-36, à l'immeuble des syndicats catholiques. Voici le résultat des élections: MM. A. Bourdon, président; G. Comeau, vice-président; J.-W. Leffard, secrétaire-archiviste; L.-P. DeCelles, secrétaire-trésorier; G. Labrosse, secrétaire-financier; C.-R. Filiatrault, introducteur.

L'assemblée du syndicat, M. l'abbé Roy, vicaire à la paroisse St-Jean-Baptiste assistait à l'assemblée et encouragea les membres à faire une rentrée fermée afin de renouveler leurs bonnes dispositions pour l'année qui commence. Il félicita les membres du choix de leurs officiers et leur souhaita du succès dans l'organisation syndicale.

A l'exécutif provincial
Aujourd'hui l'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail composé de MM. G.-R. Brunet, L.-A. Beaudry et Pierre Lefebvre, s'assemblent au No 7 est, rue Craig afin de discuter des amendements à la loi de l'extension juridique des conventions collectives de travail. L'assemblée sera entièrement consacrée à l'étude de ces amendements.

Tous les représentants des organisations affiliées intéressées à ces amendements sont priés d'assister.

Des changements
Le Conseil Suprême de la Fédération des Ouvriers du Canada a fait quelques changements importants parmi ses officiers supérieurs. M. J.-C. Rancourt a reçu la démission de M. P.-L. Lefebvre, en sa qualité d'organisateur général de cette

association. Cependant M. Lefebvre est nommé officier propagandiste. Il est remplacé dans sa charge par M. E. Crompt, qui devient organisateur général. Le nouvel inspecteur de l'est est M. J.-F. Adam, succédant à M. Crompt.

Le Conseil Suprême s'est occupé spécialement d'organisation et de propagande.

L'hon. T.-D. Bouchard
L'honorable T.-D. Bouchard sera l'invité d'honneur de la F.C.O.P.Q. au concert de la Fédération des clubs ouvriers de la province de Québec. M. Bouchard a accepté l'invitation et sera présent le 5 mars prochain, jour de ce concert. Cette fête aura lieu à la salle de l'Union belge, rue Ste-Catherine, coin Dorion.

La chemise brune sera de rigueur pour les officiers en devoir en cette circonstance. Les dames de charité de la Fédération sont actuellement à préparer le comité du service aux tables et au buffet, ainsi que le programme de chant et de musique.

Employés des postes
Le conseil d'administration de l'association des employés des postes de Montréal, s'est nommé un nouveau président dans la personne de M. J.-E. St. Gauvin du bureau de l'administrateur du district postal, en remplacement de M. Egidio Gingsras, qui vient d'être nommé maître de poste.

En se retirant, M. Gingsras exprima le regret qu'il éprouve en quittant ce poste et remercia toutes les personnes qui ont contribué au développement de l'association. Il félicita M. St. Gauvin de son élection et l'assura de son entier concours.

Employés des banques
Le syndicat interprofessionnel, section des employés des banques, tient ce soir une assemblée à 1231 est, rue Demontigny. M. l'abbé Parot, de Lachine, prononcera une conférence sur la situation actuelle des employés des banques. Tous les membres et amis de la cause sont donc invités.

Conventions
Syndicats catholiques: ce soir à 1231 est, rue Demontigny: Syndicat des cordonniers, sections des moutons et des ouvriers du cuir à semelles; syndicat des boulangers; syndicat interprofessionnel, section des employés des banques.

Le "trou" de la
gare centrale a
englouti \$49,000

Tel est le chiffre des dépenses effectuées en 1934 sur les travaux accomplis à date

Le viaduc

Ottawa, 12. (P.C.)—Au cours de l'année 1934, le gouvernement a dépensé pour fins de construction d'une gare terminale du chemin de fer National à Montréal \$49,000. Jusqu'à date, le projet, tombé en cours d'exécution, a coûté au pays \$16,430,385.

Ces informations étaient contenues dans un rapport déposé aujourd'hui à la Chambre des Communes par le Canadien National.

Les dépenses prévues pour 1934 conformément à la loi pour une gare terminale à Montréal, sanctionnée en 1929, étaient de \$721,287.

À la suite de la suspension des travaux, dit le rapport, seuls ont été effectués les débours nécessaires pour la conservation en bon état des travaux accomplis à date et autres fins indispensables dans le but de prévenir des pertes par dépréciation en attendant que l'exécution du projet soit complétée.

Les travaux entrepris sur la fin de 1933 dans le district de la gare Bonaventure dans le but de permettre au réseau de tirer meilleur parti des ponts construits à cet endroit ont été complétés au début de 1934.

Le réseau national et le public utilisent maintenant toutes les constructions édifiées. Il n'y a pratiquement que l'excavation pratiquée pour la construction de la gare centrale qu'on n'ait pas encore trouvée à utiliser.

Presque toutes les propriétés nécessaires à l'exécution des travaux ont été acquises. Ce qui reste encore à acquérir est sous le coup de l'expropriation. A la demande des propriétaires, les transactions nécessaires sont en voie d'être opérées.

Quelques-unes ont été complétées au cours de 1934. Tous les contrats en vigueur au 3 octobre 1931 ont été annulés ou compensés à la satisfaction des parties intéressées, à l'exception d'un seul qui a été indéfiniment suspendu.

Mort tragique d'un
vieillard à St-Rémi

Un taureau se rue sur lui et lui enfonce la poitrine avec ses sabots

Saint-Rémi, comté de Napierville, 12. — (Spécial au Canada). — Un cultivateur de cet endroit, M. Narcisse Yelle, âgé de 77 ans, a été tué instantanément aujourd'hui par un taureau qui s'est rue sur lui, l'a projeté par terre et lui a enfoncé la poitrine avec ses sabots.

Le cadavre de la victime fut découvert à deux heures cet après-midi, par son fils, M. Victor Yelle. Ce dernier revenait du bois quand, en entrant dans l'étable, il aperçut son père étendu sur le parquet, dans une mare de sang, sous la mangeoire de la paille.

Le vieillard était parti de chez lui ce matin, vers dix heures, disant qu'il se rendait à l'étable pour y réparer la cloison d'une étable. On croit que le taureau fut soudain pris de rage, et l'ayant projeté par terre, le piqua à mort.

Le Dr Pierre Hébert, coroner de la région, a tenu enquête ce soir et rendu un verdict de mort accidentelle.

M. Yelle était veuf depuis plusieurs années. Il laisse un fils et deux filles mariées. Il était l'oncle de Mgr Yelle, évêque de Saint-Basile.

Le dirigeable "Macon" tombe à la ...

(Suite de la première page)

Diego, laisse croire qu'il y a une perte de vie, au moins, ou que plusieurs des membres de l'équipage ont peut-être été blessés gravement.

On a reçu de l'U.S.S. Pennsylvania le message: "Survivants du 'Macon' localisés. Plus besoin d'assistance".

Un autre message, capté par les quartiers généraux de la marine, annonce que le lieutenant-commandant Wiley est parmi les survivants.

Le contre-torpilleur "Richmond" a fait savoir aux quartiers généraux de la marine qu'il avait recueilli 64 survivants.

À 8 h. 30, selon les rapports, le "Macon" n'avait pas encore été submergé. Ce qui ferait un total de 83 survivants.

Les quartiers généraux de la marine disent qu'il y avait à bord 20 officiers et 63 hommes.

Un des six hommes recueillis par le contre-torpilleur "Cincinnati" a été rapporté souffrant de lésions internes.

À 9 h. du soir, à bord du "Macon" on a fait savoir qu'on ne disposait plus que de quelques piles sèches et qu'on les ménageait le plus possible pour en prolonger la durée. On n'a rien dit à propos du nombre des hommes d'équipage restés à bord.

L'endroit où le "Macon" a été forcé d'amerrir se trouve à 110 milles au sud de San-Francisco et à 17 milles environ de Point-Sur. On a pensé qu'une explosion a sectionné en deux le dirigeable. Aucun message n'est venu confirmer cette opinion.

Le lieutenant-commandant Jesse L. Kenworthy, chef d'état-major a été sauvé avec le lieutenant-commandant Wiley et neuf autres survivants. Ils occupaient le premier canot de sauvetage à atteindre l'U.S.S. Concord.

Les épouses des membres de l'équipage du "Macon" demeurent, pour la plupart à San-Francisco. Elles manifestent, dit-on, un courage stoïque.

Le commandant Rosendahl
Lakehurst, N.J., 12. (P.A.). — Le commandant Charles Rosendahl, maintenant en charge de la base navale de Lakehurst, N.J., a exprimé la crainte que l'immense dirigeable ne soit perdu pour toujours quand il a appris, ce soir, l'accident du "Macon" a été victime cet après-midi. Si le dirigeable a atterri en eaux calmes, il est possible qu'il résiste, mais si la mer est grosse, il est perdu à jamais, a-t-il dit.

Rosendahl est un survivant de la tragédie du "Shenandoah" et il a déclaré que les mots "contretemps fâcheux" dont se servent les premières dépêches peuvent signifier plusieurs choses. Il se peut que la structure du dirigeable ait été atteinte, qu'il se soit séparé en deux, qu'il se soit brisé, etc.

Washington, 12. (P.A.). — La mauvaise fortune du "Macon" pourrait fort bien arrêter d'un seul coup les expériences de la marine américaine dans le domaine des dirigeables, a déclaré, ce soir, le représentant Vinson, président du comité naval de la Chambre des représentants.

Comme de raison, a ajouté Vinson, il faudra qu'on connaisse les détails de la tragédie et qu'une enquête ait lieu avant qu'on puisse dire quelles seront les conséquences de ce malencontreux accident.

Le "Macon" périrait au moment où le comité naval de la Chambre se proposait d'étudier de nouveau si la marine doit continuer à faire des expériences dans le domaine des dirigeables. Comme il y avait des divergences d'opinion entre les membres de la commission de l'aviation, le président Roosevelt avait remis au comité naval de la Chambre le soin de décider de la question.

Avant ce soir, Vinson avait déclaré que le gouvernement américain devrait remplacer le "Akron", frère du "Macon", détruit également en mer avec 73 pertes de vie.

Description du "Macon"
San Francisco, 12. (P.A.). — Le dirigeable "Macon" qui mesurait 785 pieds de longueur et 133 pieds de diamètre maximum, portait habituellement un équipage de 19 officiers et de 80 marins. Le "Graf Zeppelin" mesure 776 pieds de longueur et a une capacité de 7,708,000 pieds cubes de gaz tandis que la capacité du "Macon" était de 6,500,000 pieds cubes.

La structure du "Macon" se composait d'une série de solives longitudinales reliées par des solives verticales ou horizontales. Le tout était d'un alliage très léger d'aluminium et consolidé par de solides broches qui l'empêchaient d'obéir à la poussée du vent, sur terre et dans les airs.

Le "Macon" pouvait transporter cinq aéroplanes au moyen de câbles pouvant les quitter et revenir sans qu'il cessât sa course aérienne. Il était muni de huit moteurs de 12 cylindres chacun d'une capacité totale de 4,480 chevaux-vapeur, mûs par la gazoline. Il avait une vitesse maximum de 84 milles à l'heure et pouvait effectuer des croisières de 13,000 milles. Il portait un radio et on pouvait y joindre sept canons. Il était muni de la lumière électrique et de téléphones et il s'y trouvait ample place pour les cuisiniers, docteurs et salles à manger. Il était recouvert de sept acres d'un coton très fort, recouvert d'acétate et de poudre d'aluminium qui réfléchissait le soleil et l'eau. On y trouvait douze compartiments à gaz avec une surface de 12 acres que l'on remplissait d'un gaz non-inflammable nommé hélium.

Les désastres aériens
Voici maintenant une chronologie des tragédies aériennes qui ont eu lieu depuis 23 ans. Ils sont au nombre de dix-huit si l'on ne compte que les malheurs dont furent victimes des dirigeables.

Le 4 avril 1933: Le "Akron" s'abat en mer au cours d'un orage électrique.

Le 4 octobre 1930: Le "R-101" dirigeable britannique fait explosion en France au cours d'une envolée aux Indes, 46 morts.

Le 25 mai 1928: Le dirigeable italien "Roma" s'écrase en survolant le pôle Nord.

Le 3 septembre 1925: Le "Shenandoah" s'abat dans la rivière Ohio, 14 morts.

Le 21 décembre 1923: le dirigeable français "Dixmude" est frappé par un éclair dans la Méditerranée et l'on compte 66 pertes de vie.

LA TACTIQUE ...

(Suite de la dernière page)

Le 21 février 1922: Le dirigeable américain "Roma" acheté de l'Italie prend feu à Hampton Roads: 34 morts.

Le 24 août 1921: Le dirigeable "ZR-2" s'écrase dans la rivière Humboldt: 42 morts.

Le 29 janvier 1921: Le dirigeable anglais "R-34" périt dans une tempête, pas de pertes de vie.

Le 21 juillet 1919: Un dirigeable brûle au-dessus de Chicago: 10 morts.

Le 15 juillet 1919: Le dirigeable britannique "NS-11" est frappé par un éclair au-dessus de la mer du Nord, 12 morts.

Le 20 juin 1914: Un dirigeable et un avion viennent en collision à Vienne: 9 morts.

Le 17 septembre 1913: Le Zeppelin "L-2" est détruit en Heligoland, 15 morts.

Le 17 octobre 1913: Le Zeppelin "L-2" explose à l'aérodrome de Johannistal: 28 morts.

Le 2 juillet 1912: Le ballon "Akron" fait explosion à Atlantic City: 6 morts.

En marge de la session provinciale

Québec, 12. (Spécial au Canada)
— Le comité des bills publics a adopté de nouveau ce matin le projet de loi qui ratifie le règlement de la municipalité de Salaberry de Valleyfield accordant une commutation de taxes à la Montreal Cotton Mill. Maurice Duplessis, chef de l'opposition, et Aimé Guertin, député de Hull, ont protesté contre ce bill.

M. Duplessis a déclaré qu'il était opposé en principe aux commutations de taxes et que de plus il est juste que l'on taxe la machinerie qui remplace l'être humain. M. Duplessis voulait que la compagnie garantisse le travail à un certain nombre d'ouvriers.

Les représentants de la municipalité et de la compagnie intéressée, ainsi que M. Saint-Onge, député de Beauharnois, se sont opposés à la demande du Chef de l'Opposition. Le maire à la une résolution de l'Association ouvrière de Valleyfield demandant que le règlement fut adopté tel quel.

M. Duplessis a relevé une déclaration du député de Beauharnois qui a dit que le président et le secrétaire de l'Association ouvrière s'étaient levés au risque de faire savoir à la compagnie qu'ils étaient membres de l'Association ouvrière. "Est-ce que la compagnie serait opposée aux associations ouvrières? Pourquoi l'exempterions-nous de ses taxes dans ce cas?" a fait remarquer le chef de l'Opposition.

M. Guertin a cité de son côté une déclaration de M. Raymond, député fédéral de Valleyfield, disant que la Montreal Cotton paie des dividendes de \$200,000 par une mise de fonds de trois millions. Il estime que la compagnie pourrait payer onze mille piastres de taxes à même ses dividendes. Finalement, le premier ministre a dit que le comité était assés éclairé et le bill a été adopté malgré la dissidence de MM. Duplessis et Guertin.

L'hon. Athanase David a fait adopter un arrêté ministériel pour remédier officiellement la Fondation Rockefeller des sommes considérables qu'elle a versées à la province de Québec pour l'aider à lutter contre la tuberculose et la mortalité infantile et à établir les unités sanitaires. M. David adressera d'ici quelques jours le document officiel à la Fondation Rockefeller.

M. Cyrille-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique apprend qu'au cours de l'été prochain l'Université de Western, Ontario, enverra encore au Trois-Pistoles, comté de Temiscouma, un fort contingent de bacheliers et nouveaux étudiants pour y suivre des cours de français sous la direction de M. E. Litalien, inspecteur régional, et de ses collaborateurs.

M. François-Xavier Godbout, avocat, a été nommé par arrêté ministériel assistant de M. Willie Amyot, au service de la prévention des fraudes en matières de valeurs mobilières. M. Godbout était l'associé de M. Roméo Langlais lors de son ascension sur le banc. L'application de la loi pour la prévention des fraudes demande un travail considérable surtout de puis quelques temps. On sait que plusieurs maisons de courtage particulièrement M. Godbout entre en fonctions incessamment.

La Beauharnois Light and Power Co. et la Beauharnois Land Company bénéficient de commutations de taxes municipales et scolaires, aux termes de deux projets de loi adoptés ce midi par le comité des bills publics. Les commutations de taxes s'appliquent aux propriétés qu'elles possèdent dans la municipalité de Grand-Île et dans celle de Saint-Louis de Gonzague. Les deux municipalités se trouvent dans le comté de Beauharnois. Les taxes municipales des deux compagnies, à Grande-Île, sont fixées à sept cent cinquante dollars par année, sur une période de dix ans également. Les taxes scolaires exigées des compagnies par St-Louis de Gonzague seront de \$1,260.36 par année.

Les conventions seront soumises au sénat, pour approbation

Ottawa, 12. (P.C.) — Les quatre conventions adoptées par le bureau international du travail, et approuvées la semaine dernière aux Communes, seront soumises à l'approbation du sénat demain. Le gouvernement veut baser ses réformes dans le domaine social et ouvrier sur le droit qui lui confère la constitution de mettre à l'exécution les conventions qui font partie du traité de Versailles.

C'est à la suite de ce témoignage assez long que le juge Desmarais demande aux procureurs de la Couronne d'éviter de faire comparaître des gens qui n'apportent qu'une confirmation à quelque déposition antérieure. Le magistrat remarque que Cloutier n'a parlé que de choses précédemment dites par Lévesque et qu'il est inutile que ces faits soient corroborés. Ces choses-là, dit-il, n'ajoutent rien à la preuve et nous perdons un temps précieux à écouter ses témoins.

M. D.-W. Oliver a été rappelé à la barre pour identifier certains documents qu'il a déjà eus en mains à la

LA TACTIQUE ...

(Suite de la dernière page)

qu'a déjà déclaré M. Lévesque. Il ne peut absolument pas dire si c'est Blair qui a véritablement envoyé ce télégramme. Si la Couronne entend ce témoignage, ce ne sera que la redite de la déposition de Lévesque. On ne peut ainsi laisser corroborer inutilement même que la première évidence était fautive et ne veut pas qu'on continue selon ce mode de procéder et qu'on ajoute illégalement à l'illégalité.

"D'ailleurs, continue M. Brail, la raison principale de mon objection est qu'il faut mettre fin à ces pertes de temps." Le juge demande alors si le télégramme a déjà été produit en Cour. "Oui, dit M. Penverne, le témoin Lévesque." M. Brail déclare alors qu'on a bien eu tort de le produire, puisque les codes ne concordent pas du tout. "Et puis, cette objection, poursuit-il, a été soulevée pour mettre fin à ces continuelles pertes de temps qui m'ennuient et qui ennuient tout le monde. M. Penverne rétorque qu'il est fâché de n'avoir aucun contrôle sur l'ennui de son savant ami, mais que le témoin établira si vraiment le télégramme en question a été en sa possession à Edmonstone."

M. le juge demande ce que cela donnera en définitive. Lévesque, sans doute, a admis avoir reçu une telle communication, mais cela n'établit nullement que c'est l'accusé Frank-S. Blair qui a envoyé le télégramme. Le fait de montrer que le message a été communiqué par le bureau du Canadien-National n'est vraiment pas très concluant.

M. Desmarais argue longuement sur ce point. Le fait du témoignage de Lévesque, dit-il, mais il reste à prouver qu'il a envoyé le message. Evidemment, le fait d'accepter comme pièce à conviction ce document n'ajoute ni n'enlève rien à l'affaire. N'importe qui aurait pu envoyer le télégramme et signer le nom de Blair. Si la Couronne pouvait établir, par les agents du bureau de télégraphie du Canadien-National, qui a donné l'ordre d'envoyer un tel message, le témoignage serait alors concluant mais, pour l'heure, le témoignage qu'on désire semble inutile.

Allant plus loin, M. Desmarais dit: "Je ne sais vraiment pas où vous voulez en venir avec ces divers témoignages au sujet de Lévesque. Cet individu a déjà subi son procès et a été condamné. J'imagine que vous allez peut-être réclamer certains faits, mais il est absolument inutile pour le jugement que j'ai à rendre d'accumuler les faits au sujet du seul Lévesque et de ses activités. Qu'il ait reçu et vendu 10,000 ou 100,000 gallons d'alcool, peu importe. J'admets cependant que vous puissiez questionner au sujet de la marque d'alcool, puisque vous pourriez par là même établir la provenance de cette marchandise." M. Penverne déclare alors: "J'ajoute, présent, nous nous sommes beaucoup occupés de Lévesque, mais avec lui ont été mis en cause Frank-S. Blair et les Bronfman. Lévesque a transigé avec ses gens ici même, à Montréal."

"Je n'ai pas d'objection, dit le magistrat, à ce que vous reliez Lévesque aux accusés mais, en ce moment, je soutiens que le témoin présent fera que corroborer les dires de Lévesque. Ce sera une confirmation qui n'ajoutera rien à l'affaire s'il ne peut être établi que Blair a vraiment envoyé le télégramme en question. Evidemment, je ne veux en rien vous limiter ni vous empêcher de faire votre devoir comme vous l'entendez..."

La Couronne produit alors plusieurs copies de télégrammes du même genre envoyés à Lévesque ou par lui et se rapportant à Blair surtout. M. Brail objecte à cette production au dossier disant que de tels documents ne font pas preuve, en la circonstance. Parmi les témoins, certains sont datés de novembre 1933, à Terre-Neuve et signés du nom de Blair. Pourtant, il est acquis que Blair n'a jamais mis le pied à Terre-Neuve, en cette année. D'autre part, certains sont signés "Eastern Trading Company", et il est prouvé que cette compagnie n'existait plus dès mai 1933 et que tous ses établissements étaient fermés à Saint-Jean, Terre-Neuve.

M. Brail s'indigne du fait que la Couronne procède de cette façon, depuis deux semaines, remettant toujours à plus tard certaines preuves. De cette façon, la défense n'est pas traitée équitablement parce que les avocats ne savent pas où ils en sont et ne peuvent préparer les contre-interrogatoires qu'ils s'imposeraient. M. Penverne décide alors de ne produire, parmi les documents en question, que ceux absolument nécessaires au prochain interrogatoire qu'il fera subir au capitaine Lévesque.

Au cours de l'après-midi d'hier, Roland Cloutier, de Québec, a été longuement interrogé au sujet de ses activités au temps où il était au service d'Alfred-J. Lévesque, dans le golfe. Le témoin, répondant à M. Penverne, dit qu'il connaît la goélette "C.C.M." et qu'il a fait un voyage à son bord, au compte de Lévesque, en 1933. En cette occasion, un cargo de 350 gallons d'alcool avait été pris au "Galiano" et transporté sur la goélette, à Mitis-sur-Mer. Cloutier assure connaître également un certain Francis Pine, capitaine de la goélette "Mount Pearl" et qu'il a vu ce personnage toutes les fois où Lévesque l'envoyait porter des ordres au sujet de prochains chargements.

Parlant d'un certain Keating, capitaine de goélette, le témoin raconte comment, en 1933, il a pris une cargaison d'alcool à bord de son embarcation, au large de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts, et qu'il est monté au Bic. Mais, à cet endroit, il a dû jeter tout l'alcool à l'eau, à cause d'un bateau du gouvernement qui les filait. En une autre circonstance, Cloutier a eu maille à partir avec les agents fédéraux. Naviguant sur "Mariner's Joy", cette fois, il a dû laisser toute une cargaison sur une grève et se cacher dans une anse, avec le capitaine Freddy Chouinard, alors que le capitaine Rioux, du yacht du gouvernement, effectuait des recherches à son bord.

C'est à la suite de ce témoignage assez long que le juge Desmarais demande aux procureurs de la Couronne d'éviter de faire comparaître des gens qui n'apportent qu'une confirmation à quelque déposition antérieure. Le magistrat remarque que Cloutier n'a parlé que de choses précédemment dites par Lévesque et qu'il est inutile que ces faits soient corroborés. Ces choses-là, dit-il, n'ajoutent rien à la preuve et nous perdons un temps précieux à écouter ses témoins.

M. D.-W. Oliver a été rappelé à la barre pour identifier certains documents qu'il a déjà eus en mains à la

succursale de la Banque de Montréal, angle Drummond et Sainte-Catharine. La Cour est adjournée à vendredi matin.

L'AME MODERNE ...

(Suite de la dernière page)

te — auquel les formes limpides de la liturgie donneront le plus aisément la sensation physique du froid il lui arrivera souvent de chercher un refuge dans des prières et des pratiques de dévotion d'une teneur spirituelle infiniment inférieure à celle de la liturgie, mais qui offrent sur celle-ci cet avantage de jaillir directement de son temps, ou d'être de même complexion spirituelle.

Il n'est point loisible d'opposer l'une à l'autre la vie spirituelle individuelle avec tout son particularisme et la vie liturgique avec son trait essentiel d'universalisme. Elles doivent coexister dans une vivante collaboration.

Robert d'Harcourt a écrit que la liturgie était l'école du sublime affectif, le dépouillement volontaire du moi qu'elle appelle, par cette épurée prière elle voit plus, elle impose à l'âme en prière elle brise les vraies chaînes, celles du moi qui se croit libre et qui est l'esclavage de lui-même. En perdant son moi, on trouverait sa personnalité.

La contraction de l'âme sur elle-même; le second, la dilataction en plus haut que soi-même, l'intensification de la vie véritable par saturation des réalités supérieures. L'homme n'est profondément lui-même qu'en Dieu et il se dépersonnalise en se cherchant. Derrière et par delà les routines auxquelles nous nous sommes lentement habitués, il faut tenter, en remontant dans le passé, de ressaisir l'Eglise de toujours. Pour tout de fidèles, elle est devenue une chose comme une bureaucratie, le ministère du spirituel. Le fidèle ne voit plus, des lors, l'Eglise, mais le plus, dans sa structure empirique et pastorale. Elle n'est plus la chaude sphère de sa vie propre, mais un établissement dans lequel on se rend quand on a besoin de certains secours. Contre ce danger menaçant, le seul remède est le renouveau de l'exacte notion liturgique. Elle peut seule ramener les âmes au sens et à l'amour de la véritable Eglise qui, avant d'être organisation, est organisme.

Dans la liturgie ainsi comprise, c'est bien moins l'aspect rituel et ses splendeurs d'ordonnance archaïque que l'on goûte que l'aspect mystique. Ce n'est plus en dictant que l'on va vers elle, mais en cherchant de vie.

Nous voilà au cœur même du principe liturgique: le symbolisme. Quelle est la valeur du geste dans l'expression de la pensée, en quelle façon la matière peut-elle incarner une idée? Cette traduction sensible des mouvements de l'esprit qui crée le symbole, nous en trouvons de nombreux exemples dans les rapports de sociabilité entre les hommes.

C'est le secret de la liturgie de faire subir aux gestes de l'homme et aux choses de la nature une sorte de refonte et de transfiguration qui les mue en forme culturelle. Le symbole a ses lois. Il exige, et cette loi est élémentaire, que l'idée à traduire se trouve, déjà, en vertu d'une convention, liée à la chose matérielle qui la représente. Mais le sens de

Peu de changements sur les marchés canadiens --- Congé sur les marchés américains

Potins et commentaires

La bourse locale, laissée à elle seule hier, a causé du congé de Wall Street et des autres marchés américains à l'occasion de l'anniversaire de Lincoln, avait plutôt une allure erratique, mais les variations enregistrées par les stocks locaux étaient véritablement minimes. L'allure était aussi irrégulière sur le Curb local. Les mines d'or paraissent plus vigoureuses sur le marché de Toronto. Les prix du blé canadien sur la Bourse de Winnipeg montraient aussi plus de fermeté hier, malgré la fermeture du marché de Chicago, et il en était de même sur le marché anglais de Liverpool, où les futurs accusaient de légers gains.

Le fait que la cour Suprême des E.-U. n'a pas rendu sa décision hier, malgré l'attente du contraire, explique la meilleure tenue des titres miniers canadiens. On ne croit pas maintenant que cette décision soit rendue publique avant lundi prochain et à son défaut avant une quinzaine de jours après. En attendant, le public spéculateur devrait se garder d'attacher une trop grande importance à tous ces délais répétés, puisque c'est la 5ème fois qu'il éprouve du désappointement. Il est à espérer que le marché reprenne son aplomb et n'en tienne plus compte. Le fera-t-il ?

Le départ de la mission brésilienne de New-York, sans qu'un accord apparent n'ait été conclu concernant le prochain emprunt permettrait d'envisager quelque peu avec appréhension les perspectives de règlement de la dette du Brésil.

Le rapport financier annuel que la compagnie Easy Washing Machine présentera à ses actionnaires à l'assemblée du 22 courant serait le meilleur encore vu depuis 1927.

Les directeurs du C.P.R. ne considéreraient aucunement la question du dividende avant l'assemblée du mois de mars.

A une assemblée annuelle d'une importante compagnie américaine, comptant 30,000 actionnaires, il y avait moins de 5 p.c. de représentants ou présent et parmi ces derniers moins de 50 p.c. ne pouvaient comprendre entièrement la signification du bilan présenté d'après le président. Avec de tels actionnaires désintéressés, il n'est pas surprenant que certains administrateurs de grosses corporations fassent ce qu'ils veulent. Tant que les détenteurs de valeurs boursières seront aussi apathiques pour les propres intérêts, on peut s'attendre à bien des choses chez nous, comme outre-frontière.

Les directeurs des compagnies américaines suivantes doivent se réunir aujourd'hui pour considérer la question des dividendes: American Radiator 1.75 par action de priorité; Congoleum Nairn, 40 cts par action commune; Cons. Oil, 14 cts par action commune; Eastman Kodak 1.00 par action commune et 1.50 par action privilégiée; Penick & Ford, 75 cts par action commune; Seaboard Oil, 15 cts par action commune.

Les récentes remarques du procureur général des Etats-Unis, M. Cummings, et celles qui viennent d'être faites par le secrétaire du Trésor M. Henry Morgenthau, à l'effet que quelle que soit la décision rendue concernant "la clause de l'or" que l'Administration Roosevelt est prête à faire face à la situation et quelle fera fonctionner le plan de stabilisation de \$2,000,000,000 à cet effet et elle a même déjà commencé à mettre la machine en branle, afin de maintenir la devise américaine en position.

En marge de l'assemblée annuelle de la Sun Life Assurance Co

La Sun Life Assurance Company a tenu hier après-midi dans cette ville sa 64e assemblée annuelle. Cette réunion comme toujours a soulevé un vif intérêt parmi la population canadienne. Comme chacun le sait, elle est au premier rang parmi les 40 compagnies d'assurance sur la vie opérant au Canada et elle est de plus la plus importante compagnie du genre dans tout l'Empire Britannique et elle est même considérée comme une des plus grosses compagnies d'assurance du monde entier.

Personne n'ignore que les rapports des compagnies d'assurance reflètent particulièrement la vie économique d'une nation et c'est pourquoi, nous nous efforçons de commenter les grandes lignes du rapport financier qui a été présenté hier après-midi aux actionnaires de la Sun Life par le président et directeur-général de cette institution M. Arthur B. Wood et dont nos lecteurs trouveront ci-contre le texte complet. Ils y constateront que les conditions économiques s'améliorent quelque peu dans notre contrée, si l'on en juge par les affaires transigées en 1934 par la plus grosse entreprise corporative du pays.

En effet, son actif global indique une augmentation de quarante et un millions de dollars; le total des nouvelles affaires prises, avec premières primes payées, s'élève à plus de deux cent trente-six millions de dollars, soit près de vingt millions de dollars de plus que durant l'année précédente; ses dépôts en banque atteignent une vingtaine de millions de dollars, et enfin l'excédent des recettes sur les déboursés se chiffre à plus de quarante-trois millions de dollars. A la suite de l'énumération de tels points saillants il semble superflu d'effectuer certains commentaires.

Néanmoins, nous croyons qu'il est opportun d'attirer l'attention du public sur certains autres faits dignes de mention. Sait-on que la Sun Life a distribué à ses détenteurs de polices ou à leurs bénéficiaires au cours de l'an dernier plus de \$88 millions, dont 85 p. 100 représentent des montants en bas de \$5,000 et d'une moyenne de \$2,000 ? Il serait peut-être bon d'attirer ici l'attention de nos lecteurs sur l'importance sociale de l'assurance. En effet, durant les cinq années de détresse que le Canada vient de traverser, les compagnies d'assurance-vie, qui exercent leur entreprise au Canada, ont payé à leurs assurés canadiens ou à leurs bénéficiaires approximativement \$850,000,000, \$468,000,000 exactement ont été versés par la Sun Life tant au pays, qu'outre-frontière et dans l'Empire.

De tels versements au public au cours de la période la plus défavorable encore vue dans l'histoire de l'économie canadienne sont une preuve évidente du rôle éminemment social de l'assurance-vie en particulier et les autres sortes d'assurance en général. L'impossibilité d'obtenir les dernières statistiques nous empêche de pouvoir démontrer le montant global versé au public pendant la dépression actuelle, par l'ensemble des compagnies d'assurance opérant au pays. Une chose certaine, c'est que sans ces versements, nous serions plongés dans un "joli marasme financier". Heureusement qu'aujourd'hui, les modestes salaires, tout comme "les gros bonnets" reconnaissent de plus en plus les bienfaits de l'assurance et il ne manque plus qu'une appréciation plus adéquate par nos corps administratifs du rôle bienfaisant de ces compagnies parmi la population canadienne.

C'est pourquoi, elles doivent se garder de toute mesure qui serait de nature à entraver l'expansion de l'assurance quelle qu'elle soit, se contentant seulement de surveiller attentivement leurs opérations pour que les intérêts des assurés soient sauvegardés. Ils le sont d'ailleurs par l'excellence de notre législation. Il importe que l'on se garde d'oublier en certains milieux, que si nombre de chômeurs ou d'invalides avaient été plus soucieux de l'avenir, qu'ils ne seraient pas aujourd'hui à la charge de l'état ou du moins nos gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral auraient un fardeau moins lourd à supporter.

Nous ne saurions clore cet article sans émettre l'opinion que les actions de cette compagnie devraient refléter de plus en plus l'amélioration manifestée dans les affaires de cette compagnie et dans le domaine de l'assurance en général, à la suite du fait que les gens semblent reconnaître de plus en plus la nécessité logique d'être protégés par des polices d'assurance. Nous apprenons de source officieuse que les actions de cette compagnie cotent actuellement au environs de \$340, soit un chiffre fort élevé et soit 100 p. 100 de plus que le bas niveau atteint au plus fort de la crise, alors qu'elles glissaient à \$170.

Cette appréciation est certes fort encourageante pour les détenteurs d'actions de cette compagnie et on peut se demander si jamais elles reviendront à leur sommet de \$4,000, touché en 1929 alors que la prospérité était à son apogée ? Chloso ? Ces actions n'ont-elles pas passé de 120 en 1921 à 600 en 1926 et 4,000 en 1929, pour redescendre à 2,000 en 1931, etc ? Avant de clore cet article, nous ajouterons que le rapport que vient de publier cette compagnie doit être jugé non seulement comme très satisfaisant par les actionnaires et ses détenteurs de polices, mais qu'il doit être regardé comme très encourageant par le public canadien pour la bonne raison qu'il démontre que les affaires sont en voie d'amélioration au Canada.

Marcel CLEMENT

Bénéfices du Royal Trust plus élevés pour l'année 1934

ILS SE CHIFFRENT A \$596,683 — ACTIF GLOBAL DE PLUS DE \$736,729,183 COMPARATIVEMENT A \$657,261,375 EN 1933

A l'assemblée annuelle des actionnaires le président, Sir Charles Gordon, G.B.E., a rapporté que les affaires de la Royal Trust Company ont fait un progrès satisfaisant en dépit des conditions très difficiles qui prévalaient l'an dernier.

Les bénéfices de l'année se sont élevés à \$596,683, en comparaison de \$483,630 en 1933; la répartition s'est faite comme suit :

Dividendes \$320,000
Provision pour taxes 112,781
Fonds de pension 50,000
Reporté au surplus 113,902

\$596,683

Une somme de \$250,000 a été transportée du compte de profits et pertes au fonds de réserve, qui s'établit maintenant à \$4,000,000.

Les membres du bureau de direction ont tous été réélus. Ils comprennent MM. Sir Charles Gordon, Huntley-R. Drummond, Thon. Thomas Ahearn, Hugh-A. Allan, D. Forbes Angus, Thon. C.C. Ballantyne, E. W. Beatty, W.-A. Black, W.-A. Bog, Thon. Henry Cockshutt, Norman-J. Dawes, C.-W. Dean, A.-E. Holt, J.-W. McConnell, R.-S. McLaughlin, Ross-H. McMaster, F.-E. Meredith, Thon. S.-C. Mewburn, le lieutenant Herbert Molson, Britton Osler, C.-F. Sise, Walter-H. Stewart, Thon. L.-A. Tachereau, W.-N. Tilley et Sir Frederick Williams-Taylor.

A l'assemblée subséquente des directeurs, Sir Charles Gordon fut réélu président et MM. Huntley-R. Drummond, vice-président. Les membres du comité exécutif comprennent Sir Charles Gordon, président, M. Huntley-R. Drummond, W.-A. Bog et C.-W. Dean.

Le bilan s'établissait comme suit :

ACTIF		1934	1933
Immeuble		736,575	707,868
Stocks, ret. pour vent		1,235,687	1,308,370
Hypoth.		4,063,220	2,694,572
Obliq. val. etc.		7,528,501	7,558,440
Prêts		1,438,572	1,287,009
Divers soldes		224,931	298,107
Rep. en caisse		1,759	1,816
Total		11,256,627	11,122,611
COMPTES GAR. EN FID.		1934	1933
Hypoth.		1,268,232	1,335,113
Valeurs mob.		2,391,416	2,391,416
Prêts		4,063,220	2,694,572
Caisse		133,646	298,128
Val. mob. contre obliq.		350,582	10,582
Total		8,933,307	8,929,811
Immeuble		568,206,764	506,679,376
Val. det. pour prot.		148,432,495	137,428,577
Total		736,729,183	657,261,375
PASSIF		1934	1933
Capital-actions		2,000,000	2,000,000
Fonds de rés.		4,000,000	3,750,000
Solde P. & B.		489,053	605,102
Dt. à la banque		4,834,110	4,892,561
Dt. au fonds de pers.		50,000	50,000
Effets à payer		103,465	76,398
Total		11,126,627	11,122,611
COMPTES GARANTIS		1934	1933
Fonds de fiducie		8,573,725	8,619,229
Obliq. d'indemn. etc.		350,582	10,582
Total		8,933,307	8,929,811
Stocks et fid.		568,206,764	506,679,376
Compte de protect.		148,432,495	137,428,577
Total		736,729,183	657,261,375

Nouvelles du Bureau Canadien de la Statistique

Ecrémousses

La production d'écramousses au Canada en 1934 est de 8,508 unités mues à la main et 204 mues par la force mécanique. Au cours de la même période les fabriques ont vendu 9,402 écramousses mues à la main au prix de \$488,736 et 240 écramousses mues par force mécanique à \$23,185. Les importations d'écramousses en 1934 sont évaluées à \$498,538 et les exportations à \$57,950. Dans les importations se trouvent 12,305 séparateurs dont 7,449 venant de Suède, 3,320 des Etats-Unis et 950 de la Grande-Bretagne. Les exportations en valeurs se répartissent comme suit : Australie, \$27,282; Etats-Unis, \$24,202; Suède \$3,972; Afrique Britannique du Sud \$2,875 et Grande-Bretagne \$43.

Activités manufacturières

Le ralentissement des activités manufacturières au Canada a commencé l'automne de 1929 et s'est continué jusqu'à vers le milieu de 1933. La première accélération a été constatée en juin 1933 et s'est continuée chaque mois. Les gains dans la dernière partie de l'année n'ont pas été assez prononcés pour compenser les pertes du commencement de l'année. Comme résultat, la production manufacturière de 1933 est évaluée à \$2,086,848,000 une diminution de \$39,247,000 ou 1.9 p.c. comparativement à 1932 et une diminution de \$1,942,523,400 ou 48.5 p.c. comparativement à 1929.

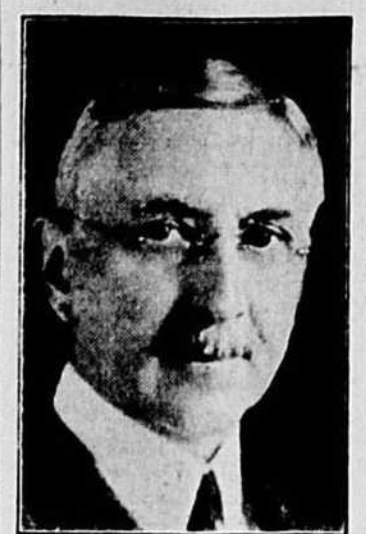
La Colombie-Anglaise accuse un déficit

Victoria, 13. — L'honorable John Hart, ministre des finances, a déposé hier à la Législature que le déficit de la Colombie-Anglaise pour l'exercice terminé le 31 mars 1934 s'élevait à \$473,977.

Par ailleurs les dépenses pour les secours directs au cours de l'année se chiffraient à \$3,625,854; ce montant est compris dans le total des dépenses de \$3,889,607; les versements au fonds d'amortissement s'établissent à \$2,247,568. En déduisant les postes remboursables, tels que les prêts aux municipalités, le déficit net s'élève à \$6,247,399.

Les pourcentages non marchands des principaux grains, l'exception de la graine de lin, dans les provinces des Prairies ont été plus élevés qu'en 1932-33, à cause de la mauvaise température en été et en automne. La proportion non marchande de maïs à éplucher, de pommes de terre, de foin de mil et de trèfle, était plus faible en 1933-34 qu'en 1932-33.

DANS LE MONDE DE L'ASSURANCE



M. ARTHUR B. WOOD, président et directeur général de la Sun Life Assurance Co. of Canada, dont l'assemblée annuelle a eu lieu hier après-midi.

Bourse de MONTREAL

La bourse locale, laissée à elle seule, conservait son allure erratique des séances précédentes. Les titres de priorité accusent de violentes fluctuations. — Montreal Cottons, grimpé de 11 1/2 points. — Int. Power en perd 3. — Ventes plutôt modérées.

La bourse locale, laissée à elle seule hier, à la suite de la fermeture de Wall Street à l'occasion de l'anniversaire de Lincoln, n'était guère active et la majorité des valeurs boursières n'accusaient que des variations plutôt minimes. Il était évident toutefois que la demande était meilleure durant le cours de l'après-midi qu'hier matin, mais l'accroissement ne fut pas tel que les stocks s'en sont ressentis, et la liste avait encore une allure irrégulière en fermeture.

Le total des ventes atteignit approximativement 7,360 actions, comparativement à 9,727 la veille. Il était évident que les spéculateurs étaient peu empressés à transiger, à cause de la fermeture de Wall Street. A la clôture, ici, les pertes et les gains paraissent également divisés. International Power, privilégié, était en vedette parmi les spécialités en reculant de 3 pts à 55. Ottawa Power, privilégié, par contre, gagnait 1 point dans ce groupe à 83, de même que Canadian Foreign Investment à 29. Montreal Cottons, privilégié, qui apparaitait pour la première fois sur le tableau depuis un mois accusait un gain sensationnel de 11 1/2 pts à 87. Cement, privilégié, faiblissait par contre, de 3-4 pt à 62-1-4.

Nickel demeurait sans changement à 22-3-4, après avoir baissé au début. National Breweries s'affaiblissait de 1-4 pt à 33-1-4. Canadian Bronze baissait de 1-2 pt à 29. McGill Frontenac et Cockshutt Plow reculaient chacun de leur côté de 1-8 pt, le premier à 15-1-8 et le second à 7.

Bruck Silk à 16-1-2 et Smelters à 134 demeurait inchangés. Montreal Power se distinguait parmi les utilités publiques en s'élevant de 1-4 pt à 31. Les débentures cotaient 49-1-4. Shawinigan demeurait ferme à 18-1-2. Can. Hydro priv. baissait de 1-2 pt à 79, tandis que Gen. Electric, priv. baissait de 1 pt à 62.

Can. Ind. Alcohol demeurait ferme à 9-1-4.

Le total des transactions sur notre marché du Curb atteignit approximativement 20,183 actions, comparativement à 20,091 la veille.

Les pétroles clôturaient fermes et B.A. Oil à 15-1-2 et Imp. Oil à 16-1-2 accusaient des gains de 1-8 pt chacun. Interstate Royal s'affaiblissait de 3-8 à 13-3-8. International Petroleum perdait au contraire 1-8 pt.

Thrift Stores, priv. était toujours parmi les spécialités et reculait de 1-2 pt à 12. Beaulieu-Brewery se relevait de 10 cts parmi les titres de bière à 3-90 et Melchers demeurait ferme parmi les distilleries à 9-3-4.

Noranda attirait l'attention parmi les valeurs minières en reculant de 25 cts à 32-25. Sisco à 2-65 demeurait inchangé, de même que Stadacona à 20. Wright-Hargreaves faiblissait de 10 cts à 8-65. Sullivan, Québec Gold et Pickle Crow accusaient des avances minimes.

Brève séance de la Commission scolaire

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal a tenu, hier après-midi, une très courte séance sous la présidence de M. Victor Doré.

Etaient présents messieurs les commissaires Alfred Larose, Ernest Gosselin, Hector Perrier, Aimé Boileau, chanoine A. Sylvestre, J.-A. Jarry, E. Dubeau, F.-M. Elliott, E.-J. Kennedy, B. Bonier, Georges Richer et E.-J. Mullany. En plus, MM. Roméo Desjardins, secrétaire, Roméo Delcourt, trésorier, et Roméo Valois, directeur des travaux de la construction.

La séance fut extrêmement brève. On y a expédié, après lecture du procès-verbal, quelques affaires courantes et de régie interne.

Entendez les meilleures vedettes de la radio dans leur meilleur programme
REMPLACEZ
les lampes usagées de votre radio par les véritables
RADIOTRONS
MARCONI
RVC

Le blé canadien s'est comporté ferme à Winnipeg

HIER, MALGRE LA FERMETURE D'CHICAGO — PRIX A LA HAUSSE A LIVERPOOL

Winnipeg, 13. — Les prix du blé clôturaient fermes sur le marché de cette ville, malgré la fermeture du marché américain du froment. Les options demeuraient stationnaires ou accusaient des gains fractionnels de 1-8 à 1-4 et par boisseau.

Le manque de nouvelles favorables explique l'apathie des spéculateurs sur les grains sur le deuxième plus grand marché du blé du monde entier.

Les faibles envois de blé canadien à l'étranger ont aussi contribué à rendre les spéculateurs peu enclins à transiger.

Liverpool, 13. — Les prix du blé accusaient des avances de 1-4 à 1-8 denier par boisseau sur le marché de cette ville hier.

Buenos-Aires, 13. — Les options clôturaient aussi fractionnellement à la hausse sur le marché de cette ville hier.

Chicago, 13. — Le marché de cette ville était fermé aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de Lincoln.

MARCHE DES GRAINS

Cours de grains fermes par THOMSON & McKNIGHT 300 St-Jacques, Est

WINNIPEG		F. Int.	Couv.	Haut	Bas	Clot.
Blé...	82 1/2	82 1/2	82 1/2	82 1/2	82 1/2	82 1/2
Maïs...	81 1/2	81 1/2	82	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Avoine						
Maïs...	40 1/4	40 1/4	40 1/4	40 1/4	40 1/4	40 1/4
Maïs...	39 1/4	40	40 1/4	39 1/4	40 1/4	40 1/4
Maïs...	49 1/4	49 1/4	49 1/4	49 1/4	49 1/4	49 1/4
Maïs...	48 1/4	48 1/4	49	48 1/4	49	49
Séigle						
Maïs...	52 1/2	52 1/2	53	52 1/2	53	53
Maïs...	53 1/2	53 1/2	54	53 1/2	54	54
Lin						
Maïs...	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Maïs...	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Fermé à Chicago, fête légale						

Marché de Vancouver

Vancouver, 13. — Bralorne Gold a glissé de 50 points à 10,000 au marché de cette ville hier malgré la plus grande vigueur de la plupart des titres et l'activité plus répandue. Wayside et Mak Sicaar ont été les vedettes; le premier terminait avec un gain de 2-1-2 cents tandis que le second ne variait pas après avoir été viré à 16-1-4. Pioneer Gold a gagné 10 cents, Cariboo Gold 2, Bradian, Premier Gold, Reno Gold et Grange de 1. Kootenay Belle perdait 4 cents et Ymir Yankee 3.

B.C. Nickel n'a pas varié à 42 et Goldconda a avancé de 1 et Porter Idaho de 1-4.

Le sarrasin qui se produit principalement dans l'Est du Canada est surtout utilisé sous forme de farine pour la nourriture de l'homme ou en grain pour l'alimentation du bétail. On peut le cultiver sur une terre qui convient mal aux autres céréales. Les exportations de sarrasin, principalement sur l'Europe, ont augmenté en ces dernières années.

Marchés américains fermés

New-York, 13. — Les principaux marchés de valeurs mobilières et de denrées étaient fermés hier à l'occasion de l'anniversaire de Lincoln.

Parmi les marchés qui ont fermé leurs portes l'on remarque le New-Orleans Cotton Exchange demeuré ouvert les années précédentes.

Tous les marchés canadiens, anglais et européens ont opéré comme à l'ordinaire.

Nouveau président du Crédit Foncier

LE COMTE C. D'ANVERS, DE PARIS, EST APPELE A REMPLACER M. J. EDMOND MORET

Le Crédit Foncier Franco-Canadien annonce la nomination du Comte C. d'Anvers, de Paris, au poste de président de la compagnie, pour remplacer feu J. Edmond Moret, qui a été président de cette institution les 15 dernières années et dont la mort est survenue la semaine dernière à Paris.

Le Comte d'Anvers est issu d'une famille de banquiers; son oncle même a été un des fondateurs du Crédit-Foncier il y a quelque 50 ans.

Le nouveau président qui est encore relativement jeune est directeur de cette compagnie depuis 23 ans; en 1920 il avait été nommé gérant de l'institution.

A Terre-Neuve

St-Jean, Terre-Neuve, 13. — Le réseau ferroviaire et les services maritimes de Terre-Neuve contrôlés par l'Etat ont réalisé un surplus de \$192,499 entre le 1er juillet et le 30 novembre 1934, a annoncé M. Thomas Lodge, commissaire des services publics. La même amélioration avait été remarquée en 1933 lorsque le surplus s'élevait à \$97,400.

Les recettes brutes se sont élevées à \$1,409,980 et les dépenses à \$1,217,481.

Métiers de l'imprimerie

La production des différents métiers de l'imprimerie au Canada en 1933 a une valeur de \$92,715,942, une diminution de \$8,000,000 sur la production de \$101,492,000 de 1932. Les 366 établissements de l'Ontario ont contribué 53 p.c. du total et les 433 établissements du Québec, 23 p.c.

Par ordre du Conseil, J. A. BOG JACKSON DODDS Directeur-Général Directeur-Général Montréal, le 18 janvier, 1935.

BANQUE DE MONTREAL

Fondée en 1828

AVIS est par les présentes donné qu'un DIVIDENDE DE DEUX DOLLARS par action sur le capital-actions payé de cette institution a été déclaré pour le trimestre en cours; ce dividende sera payable le 15 février 1935, le PREMIER jour de MARS prochain, aux actionnaires inscrits aux livres à l'heure de fermeture le 31 janvier, 1935.

Par ordre du Conseil, J. A. BOG JACKSON DODDS Directeur-Général Directeur-Général Montréal, le 18 janvier, 1935.

COMMANDES EXECUTEES SUR TOUTES LES BOURSES

DRURY & THOMPSON

Membres

BOURSE DE MONTREAL

CURB DE MONTREAL

CANADIAN COMMODITY EXCHANGE, INC.

350 rue Saint-Jacques ouest - - - Tél.: HARBOUR 1254

Succursale: 52, Broadway, - - - NEW-YORK

Sun Life Assurance Company of Canada

L'ANNÉE 1934 a été marquée par un retour à la confiance et par une amélioration progressive des affaires en général.

Grâce à la solidité dont elle a fait preuve au cours des longues années de marasme et d'inquiétude universelle que nous venons de traverser, grâce en outre à la confiance qu'elle inspire, l'assurance-vie a été une des premières branches de l'activité économique à ressentir les bons effets de l'amélioration des affaires.

On se rend compte que la Sun Life Assurance Company of Canada a bénéficié pour sa part de la reprise générale en parcourant le résumé qui suit du rapport des administrateurs. Ce résumé indique clairement que ses affaires de l'année 1934 ont été satisfaisantes.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par GARNEAU & OSTIGUY, Edifice Aldred

Ventes	Stocks	Ouv.	Haut	Bas	Dern. Chge	Fermeture
PAR MOIS					vente net	offre dem.
1970	1970					
Jan	Jan					
Feb	Feb					
Mar	Mar					
Apr	Apr					
Mai	Mai					
Jun	Jun					
Jul	Jul					
Aoû	Aoû					
Sep	Sep					
Oct	Oct					
Nov	Nov					
Déc	Déc					
1971	1971					
Jan	Jan					
Feb	Feb					
Mar	Mar					
Apr	Apr					
Mai	Mai					
Jun	Jun					
Jul	Jul					
Aoû	Aoû					
Sep	Sep					
Oct	Oct					
Nov	Nov					
Déc	Déc					

20	Agnew Surplus	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2		8	8 1/2
.....	Alberta Grain							

.....	Do priv						24
.....	Amai. Electric priv						24

[illegible]

70	Brazilian	9%	9%	9%	9%		9%	9%
10	B. C. Power	27 1/2	27 1/2	27 1/2	27 1/2		27	27

CURB DE MONTREAL

Imprimeur breveté sous le n. 12, rue de Valenciennes, à Paris, 1875.

Dern. Utige

Do. priv.	58	58	58
me Oil	62	62	+ .02
perial Oil	16 1/2	16 1/2	16 1/2

40	Interstate Royalty A....	13%		13%	+	8	13	13%
45	Internat. Petroleum	30%	20%	30	-	4	29%	30%
48		0%					0%	0%

[illegible]

Ant.	1.45	1.45	1.35	1.35	
Jaconda	.20			.20	

Obligations here listed:—									
000	Cons. Paper 5 1/2 %	20 1/2			20 1/2				

		Divers	Mines
Hier	22,677	2,194	20,183

66 par action sur les 11.
circulation à comparer à

9,921,253 ou \$3 par action l'année
cédante

RADIOTRONIS

La délégation de Montréal part confiante pour Québec

Les conseillers visent à bien autre chose que ce qu'il y a dans le "bill"

Nouvelles formes d'impôts

Vingt-trois conseillers, le maire, huit fonctionnaires et un comptable

On compte obtenir beaucoup

Deux douzaines exactement de représentants de Montréal ont pris le train hier soir, en gare Viger, pour aller prendre part à Québec aux délibérations du comité des bills privés sur le projet de loi de la Ville. Ils se faisaient accompagner de six employés municipaux, du conseiller juridique et d'un comptable de la société Larue & Trudel. Celui-ci, avec M. P. E. Senécal, comptable-en-chef adjoint de la Ville, est chargé de fournir à l'assemblée les renseignements relatifs à la finance de Montréal.

Quelques-uns des conseillers les plus en vue n'ont pas voulu partir hier soir, se réservant d'aller plus tard à Québec, si le besoin s'en fait sentir pour eux ou pour leurs commettants.

La délégation, l'une des plus fortes dont Montréal ait jamais fait escorte son bill, était virtuellement assurée d'obtenir à Québec les autorisations les plus généreuses. Vu les déclarations de M. Taschereau, l'autorité municipale ne doute pas que le gouvernement provincial se refuse à imposer quelque mesure que ce soit à la ville de Montréal. Celle-ci serait autorisée à prélever les impôts qu'elle voudra, dans les limites de la capacité de payer de ses contribuables. Ensuite, elle sera libre de se prévaloir de ces autorisations, dans la confection de ses règlements. Ainsi l'autorité municipale assumera les plus grandes responsabilités.

La délégation partie hier soir comprenait à part du maire, vingt-trois conseillers municipaux: MM. Desroches, Schubert, Bray, Dupré, Biggar, Lesage, Rié, Auger, Dupuis, Seiziger, Taillefer, Caron, Filion, Dubreuil, Brien, L'Archevêque, Gillmor, Belanger, Layton, Ravynault, Rochon, Jodet et Jarry; Me Honoré Parent, directeur des services municipaux; Me Charles Laurendeau, conseiller juridique de la Ville; Me Guillaume Saint-Pierre, avocat en chef de la Ville; M. A. E. Hulse, président du Bureau des Estimateurs; Me Camille Tessier, avocat de la Ville, spécialiste en matière d'expropriations; M. P. E. Senécal, du service des finances; et M. G. Morin, du secrétariat municipal.

Tous ces messieurs logeront au cinquième du Château Frontenac, où deux salons seront à leur disposition pour leurs caucuses ou entretiens secrets. Le conseil siégera vendredi matin à Montréal, s'il le faut, pour ratifier leurs décisions.

Ce qu'on obtiendra

Voici ce que la délégation compte obtenir à Québec:

- autorisation de prélever \$4,500,000 dans la région métropolitaine par une taxe de vente de 2 p.c., dont les recettes seraient distribuées à chaque ville, selon leur provenance;
- autorisation d'imposer de 3 p.c. tous les revenus des Montréalais, pour en tirer \$2,000,000. (Les industries et les sociétés d'assurance seraient exonérées de cet impôt);
- autorisation d'élever la taxe du service de l'eau de 6 à 7 1/2 p.c. à Montréal, à Westmount et à Outremont;
- autorisation de prélever \$500,000 sur les profits des compagnies dites d'utilité publique.

Ce programme est presque tout différent de celui qui contient le bill de Montréal, tel que déposé la semaine dernière à l'Assemblée législative.

On jettera par-dessus bord la taxe sur les primes d'assurance et peut-être aussi l'augmentation de la taxe d'affaires.

M. Duranleau parle de la navigation

Il veut obtenir des taux d'assurance maritime plus bas pour la baie d'Hudson

Ottawa, 12. (P.C.) — L'hon. Alfred Duranleau a déclaré aujourd'hui en Chambre des Communes, que le haut commissaire du Canada à Londres a reçu ordre d'intervenir auprès du comité impérial de la navigation, afin d'obtenir à tout prix une réduction des taux d'assurance maritime pour les navires qui fréquentent la route de la baie d'Hudson. Le ministre de la Marine répondait à une question d'un député conservateur de l'ouest.

M. Duranleau ajouta que le rapport du ministre pour la saison de 1934 au cours de laquelle aucun navire ne fut coulé en eaux canadiennes venait d'être complété et envoyé au comité impérial de la navigation pour étude.

On sait que les assureurs anglais restent inflexibles aux demandes canadiennes, du moins en ce qui regarde la route maritime de l'Hudson, depuis la perte du cargo anglais "Bright-Kan" qui coula à pic dans le détroit d'Hudson en octobre 1932.

CHARBON
\$5.00 ET PLUS
5000 Cordes d'énergie \$8 à \$10.00
WILSON FRERES
Jos. Charbon, prop.
AMherst 7153

Le grave problème du trafic signifie coopération de tous

Causerie de M. T.-C. Kerby, au déjeuner du Kiwanis Saint-Laurent

Les agents et le public

Au déjeuner hebdomadaire du Club Kiwanis Saint-Laurent, hier, à l'hôtel Queen's, M. T.-C. Kerby, gérant de la Montreal Motors League, a prononcé une causerie sur la "Coopération" en matière de trafic.

M. Kerby fut présenté à l'auditoire par M. Donat Turcotte, président du Club, et remercié par M. Murray Hatfield.

Les lois provinciales qui réglementent la circulation, dit le conférencier, sont prévoyantes et de nature à faciliter dans la mesure du possible la solution de ce délicat problème. Mais celui-ci présente des difficultés de plus en plus nombreuses avec l'augmentation croissante du trafic et la congestion qui en résulte dans une ville de l'importance de Montréal.

Il importe donc que le public apporte son entière collaboration à l'œuvre des législateurs et au travail singulièrement ardu des policiers chargés de faire observer les règlements de la circulation. Sans coopération étroite entre les autorités et le public voyageur, ce sont les accidents, souvent graves, c'est aussi l'impossibilité d'appliquer la loi telle qu'elle doit l'être.

On a soulevé la question de savoir si la construction d'un chemin de fer métropolitain, que les Américains appellent subway, était indispensable à l'accélération du trafic à Montréal. L'éducation du public, qui permettrait d'obtenir de sa part une coopération plus générale, devrait suffire à obtenir ce résultat.

L'orateur rappelle que 61,000 automobiles circulent dans les rues de Montréal, ce qui suffit à montrer l'importance du trafic et d'une réglementation sévère. L'arrêt obligatoire au coin des rues et le feu des feux rouges et verts ont donné d'excellents résultats. S'il arrive par accident qu'un chauffeur s'avance en dépit du signe stop, il vaut généralement mieux pour lui qu'il continue plutôt que d'essayer de retourner en arrière.

M. Kerby a rendu hommage, en passant à l'inspecteur Alfred Bélanger, chef du service municipal de la circulation, et il l'a félicité de l'excellent travail accompli sous sa direction.

La loi amendement les règlements des inscriptions sur les métaux précieux a passé en troisième lecture au sénat ce soir. Elle n'attend plus que la sanction royale pour entrer en vigueur.

Abroger les règlements de fermeture serait nuisible

C'est l'opinion d'un gros marchand, M. Bélanger, conseiller de Ste-Marie

Méthodes "surannées"

"Rien n'empêchera les grands magasins de profiter de leur réclame"

Les heures de travail

M. Eugène Bélanger, gros commerçant et conseiller de Sainte-Marie, s'annonce comme le principal opposant du conseiller d'Hocheville, dans la campagne que M. Desroches a lancée pour amener le conseil municipal à rendre inopérants, pour six mois, tous les règlements de fermeture à bonne heure.

"Ce n'est pas la fermeture à bonne heure", dit M. Bélanger, qui a tant affaibli le petit commerce à Montréal. Ce sont ses méthodes surannées. Il y a tant à moi beaucoup trop de magasins à Montréal pour la population. C'est une première raison de l'anémie du petit commerce.

"Une autre raison, c'est la surabondance de commerçants qui ne connaissent pas leur affaire, ou qui n'ont aucun talent pour le commerce. On devient chômeur du jour au lendemain; on a un peu d'argent de demain; on ouvre un magasin, sans avoir aucune expérience du commerce. N'empêche que quatre ou cinq magasins mal tenus peuvent enlever à une clientèle à un bon magasin."

"Si nous abrogeons les règlements de fermeture, qu'est-ce qui arrivera? Les commis devront faire des heures plus longues. Or on va justement imposer aux magasins la semaine de quarante-huit heures. Il faudra donc que le marchand ait deux équipes de commis. Pour beaucoup de petits commerçants, ce sera la faillite, parce qu'il n'y a pas assez de clientèle après sept heures pour justifier la présence d'une équipe de commis, surtout si les profits des heures d'affluence restent aussi maigres qu'ils le sont en ce moment."

"On ne saurait justifier d'aucune façon l'abrogation des règlements de fermeture. Si le grand commerce est en train de tuer le petit, c'est qu'il dispose d'énormes budgets de réclame, et quoiqu'on fasse aux règlements de fermeture, cette réclame subsistera. Risquer la ruine totale d'un grand nombre de marchands pour tâcher à contrebalancer les effets de la publicité des grands magasins? Le jeu n'en vaut pas la chandelle."

L'âme moderne doit apprendre à perdre son temps pour Dieu

La liturgie est une certaine expression de la vie de l'Eglise

Causerie du R. P. Voyer

Il convenait que l'un des fondateurs de la Société d'Etude et de conférences donât aux membres de cette réunion une causerie. Vraiment, celle du R. P. R.-M. Voyer, O.P., qui eut lieu hier après-midi au Windoor, était l'une des plus intéressantes de la saison. Nous résumons: "La danse devant l'arche" regrette la mutilation que nous faisons subir à une chose aussi pure.

"La mot 'liturgie' veut dire en grec 'acte public', commence à peu près en ces termes le R. P. Voyer. Mais a-t-il pour chacun sa très exacte signification même étymologique? Ce qu'il évoque peut-être: des ornements à forme gothique, du latin prononcé en ouï, des cérémonies longues et surannées et du chant grégorien. La liturgie serait une restauration d'art ancien qui confine à l'archéologie, branche très spéciale seulement d'intéresser quelques amateurs d'antiquités ou quelques dilettantes. Pourquoi, peut-on songer, tant travailler à rétablir des choses qui ne sont pas de notre temps? Nos dévotions modernes et populaires s'adaptent à notre siècle.

Quelle notion de la liturgie exprime sa très profonde réalité et ren contre l'assentiment des meilleurs maîtres? La liturgie peut être considérée comme un art, une science, mais elle est avant tout une vie, une certaine expression de la vie de l'Eglise. L'Eglise qui prie, c'est sans doute, dans un sens très large, toute prière bien faite, au cœur du chrétien. Le corps vit en chacun de ses membres. Mais, avec plus de précision, c'est la prière publique et officielle, suivant des attitudes, des mouvements et des formules déterminées par l'autorité compétente. La prière intime et privée garde ses raisons d'être. Mais, avec le choeur immense de la prière commune, nous aurions de nos petites, nous nous élèverions à quelque chose de plus ample et de meilleur. La personne liturgique: c'est l'union de la communauté croyante comme telle, c'est quelque chose qui dépasse et débordé la simple addition numérique des individus; d'un mot c'est l'Eglise. La liturgie ne se présente, ni dans ses idées, sa langue, ses gestes, ses actes, ni dans les objets matériels dont elle use, comme l'expression d'un tempérament individuel particulier. Voilà précisément par quoi la liturgie rencontre en nos âmes modernes une telle répugnance.

Nous sommes habitués à vouloir que notre prière soit l'expression immédiate de notre état d'âme. Ce sera surtout l'homme de nos jours — cet être hypersensible qui partout pour suit l'immédiat, la sensation directe.

(A suivre à la page 11)

SUICIDE A OUTREMONT

Pour un motif jusqu'ici inconnu, Peter Watson, âgé de seize ans, s'est enlevé la vie hier après-midi, vers cinq heures, dans la cave du domicile de ses parents, 564, avenue Champlain, à Outremont. Son cadavre a été découvert par sa mère Mme William Watson, qui s'est empressée de prévenir un médecin, mais ce dernier n'a pu que constater la mort. On a transporté le corps à la morgue pour l'enquête du coroner.

Une résolution de la Section Maisonneuve

La section Maisonneuve de la St-Jean-Baptiste de Montréal a adopté la résolution suivante: "Les membres de la section Maisonneuve ont beaucoup apprécié l'air patriotique que votre journal 'Le Canada' avait l'habitude de faire jouer avant et après l'émission de 11 heures donnant les dernières nouvelles du jour."

"Nous croyons que cette heureuse initiative était bien vue du public en général, de lui faire entendre ainsi de nos aïres patriotiques et nous tenons à vous en signaler le fait."

Le lin à la place du coton

Ottawa, 12. (P.C.) — On a appris à la ferme expérimentale du gouvernement fédéral que celle-ci a fourni des échantillons de lin du Canada à l'industrie des textiles en Angleterre. On est à effectuer, à Manchester, des expériences qui, espérons-le, permettront de substituer le lin au coton.

Deux bandits dévalisent leur victime et l'abandonnent sur le toit d'une maison

Deux bandits viennent de concevoir un moyen quelque peu original pour commettre un attentat à main armée. M. A.-H. Goodrie, demeurant à 3696 avenue Laval venait d'arrêter son auto hier soir, vers dix heures, à l'angle des rues Prince-Arthur et Oxenden, quand deux individus montèrent rapidement dans sa voiture, et sous la menace de leurs revolvers, le forcèrent à laisser le volant.

Un des bandits fit ensuite démarquer l'auto et alla arrêter devant une conciergerie de cinq étages, à la hauteur du numéro 5850, chemin de la

VIOLENT INCENDIE

Cinq logements et deux hangars ont été considérablement endommagés, hier soir, à la suite d'un incendie qui a éclaté dans un hangar derrière le numéro 5507, rue Wellington. Les pompiers de Verdun se sont rendus sur les lieux, sous les ordres du directeur J.-A. Dubeau, mais ils ont dû faire appel aux pompiers de Montréal pour avoir raison des flammes. Le feu a endommagé les logements suivants: 5507, 5509, 5511, 5513 et 5515, rue Wellington. Trois des logements occupés étaient occupés. Aucun accident de personne n'a été signalé.

Causerie-concert des soirées littéraires au Ritz hier soir

M. René Garneau y parle du romancier François Mauriac

Mlle Lucille Beaudry

La quatrième causerie-concert organisée par les Soirées Littéraires de Montréal avait groupé hier soir, au Ritz-Carlton, un nombre et élégant auditoire qui a chaleureusement applaudi les artistes au programme et l'étude fouillée de M. René Garneau sur François Mauriac.

Mademoiselle Lucille Beaudry, soprano colorature, a rendu de sa voix souple et nette "La marchande d'oiseaux" de Jamelli, "Staccato Polka" de Mulder, "Le rossignol" de Grabbé et "Le rêve", de Grieg. Mademoiselle Josette Hooper a récité avec une diction très soignée une fable de François Nohain et un poème de G. G. En fin la Symphonietta à cordes de Montréal a exécuté des compositions choisies de Verdi, Faulks, Wieniawski, Betz, Nevin et Severn, sous la direction de M. Jean Deslauriers.

Présenté par Madame A. Roy Villandré, le conférencier est entré immédiatement dans le vif de son sujet et il a esquissé d'un programme français, en procédant par touches méthodiques et sûres, un portrait assez fidèle pour que ses auditeurs au fait de l'œuvre de Mauriac pussent reconnaître le modèle et apprendre même à le mieux aimer.

On trouvera en page 3 le texte de la causerie de M. Garneau.

Cette nouvelle soirée littéraire et musicale a remporté un succès mérité dont il convient de féliciter les organisateurs.

Audacieux attentat dans une pharmacie

Deux bandits tiennent cinq personnes en respect et s'emparent de \$54

Faisant irruption dans la pharmacie de M. David Bernbaum, 85, rue Villeneuve, hier soir, vers dix heures, deux bandits ont tenu cinq personnes en respect, et ont fait main basse sur une somme de \$54, une bague en or sertie d'un diamant et deux montres.

Quand les escarpes entrèrent dans l'établissement, M. Bernbaum se trouvait derrière le comptoir, occupé à servir quatre clients. Les bandits brandirent aussitôt leurs revolvers et leur ordonnèrent à tous de lever les mains. Puis, l'un d'eux s'avança vers M. Bernbaum et lui vola \$34 en billets de banque, une bague sertie d'un diamant estimée à \$125 et une montre-bracelet valant \$15. Durant ce temps, l'autre bandit, approché d'un client, le Dr. Moe Kolberg, domicilié à 262, rue Villeneuve, et lui avait dérobé une somme de \$20 et une montre estimée à \$40.

Les deux malfaiteurs gagnèrent ensuite précipitamment la porte et s'enfuirent dans une auto qui les attendait devant la pharmacie. Un troisième individu se trouvait au volant de la voiture.

La police a obtenu un bon signalement des bandits et une bonne description de leur auto.

A l'hôpital Notre-Dame

Judi, le 14 février, à 10 h. 30 a.m., à l'amphithéâtre de l'hôpital Notre-Dame, le professeur Laquerrière donnera la seizième conférence de son programme.

Les sujets suivants seront traités: "Etude radiologique du système osseux (suite et fin). Crâne — Selle turque, mastoïdes, sinus. Maladies osseuses: Acromégalie, Paget. Ventriculographie — Dents et maxillaires. Colonne vertébrale — Examen par le lipiodol — Epiphysite — Mal de Pott — Cancer des vertèbres — Anomalies vertébrales."

Tous les médecins et étudiants en médecine sont cordialement invités à y assister.

Deux bandits dévalisent leur victime et l'abandonnent sur le toit d'une maison

Côte Saint-Antoine, à Notre-Dame de Grâce. Le tenant toujours en respect, les escarpes firent descendre Goodrie de sa voiture, le conduisirent jusqu'à un toit où ils lui ligotèrent les mains et les pieds.

Les escarpes gagnèrent ensuite la rue, remontèrent dans l'auto et s'enfuirent. Peu de temps après, Goodrie parvint à se débarrasser de ses liens et prévint la police. Aux petites heures ce matin, on n'avait pas encore retrouvé l'auto. Il a déclaré que les bandits lui avaient aussi volé quelque argent dans ses poches.

(A suivre à la page 11)

Une description du jardin zoologique de Charlesbourg

Communication à la Société d'histoire naturelle sur ce sanctuaire des animaux

Depuis 1931

A sa réunion d'hier soir, à l'Université de Montréal, la Société canadienne d'histoire naturelle entendit trois communications qui portaient sur des sujets différents les uns des autres quoique tous rattachés à la botanique.

Le premier papier lui concernait l'aménagement du jardin zoologique de Charlesbourg. M. Roland Dumais, auteur de cette étude, attira l'attention des membres sur l'utilité de ce parc où, une fois qu'on l'aura terminé, se rencontreront tous les spécimens de la faune canadienne.

Le second papier, par M. Lionel Daviault, donnait quelques particularités sur les pucerons lanigères qui font leurs déprédations sur les érables de la province.

Pour terminer, M. Emile Jacques fit une brève esquisse biographique de Rafinesque, naturaliste américain, germano-français.

Le R. F. Marie-Victorin, directeur de l'enseignement botanique à l'Université de Montréal, présidait cette assemblée.

A Charlesbourg

"En franchissant l'entrée centrale, l'oeil est agréablement surpris à la vision d'un magnifique petit village canadien, dit M. Dumais. Semblables à ces nombreuses habitations qui construisaient nos pères, ces maisons, bien que nouvellement construites, ont déjà un faciès ancestral."

Le jardin est traversé par la rivière du Berger qui coule ses eaux tumultueuses dans toute sa largeur, et de chutes en chutes, va mourir au grand fleuve.

Le long de la rivière s'élève un large sentier qui favorise l'aménagement d'un lac de 225 pieds de longueur par 75 de largeur. Ce lac, aux alentours boisés, était tout choisi pour un refuge d'oiseaux aquatiques.

Au centre, une petite île aux bords accidentés, offre un lieu de repos pour les oiseaux qui y sont gardés. "Un peu plus bas, les deux rives sont réunies par un pont fait de pierres des champs. De son arche de 18 pieds, l'oeil embrasse à la fois tout le cours sinueux de la rivière, le bassin des phoques et ceux des poissons, dépendant de la vue se perd dans l'infinité des Laurentides. Les oiseaux des animaux marins et les bassins ne peuvent pas manquer de constituer une des principales attractions. C'est pourquoi l'on a construit une petite passerelle de bois rond qui avance sur la rivière, favorisant ainsi la vision parfaite des plongées des phoques et des évolutions des poissons. Toute cette étendue de terrain occupe une superficie totale de 750,000 pieds carrés."

"Après avoir franchi le pont, nous nous engageons sur la droite et entrons dans la section ornithologique. Elle est composée d'une bâtisse de bois, style canadien. Elle mesure 60 pieds par 38. Sur les deux faces latérales sont placées des cages où logent les rapaces. Cette maison est le refuge d'hiver des oiseaux, tant chanteurs qu'aquatiques, et sert tout l'année de colombier pour les quelques centaines de pigeons dans le parc."

En face, une grande volière de 100 pieds de long, 45 de large, 25 de haut, offre aux oiseaux chanteurs un habitat presque naturel.

"A côté de cette maison des oiseaux, on remarque une autre construction de pierres qui est occupée par les laboratoires d'ornithologie et de botanique."

"En quittant la section ornithologique, nous franchissons un immense champ, en majeure partie déboisé, qui sera avant peu l'arboretum où seront représentées nos principales essences forestières canadiennes."

"Au nord, près de la clôture de borne, s'élève un mâât totemique, authentique, qui nous vient de l'ouest canadien. Il pèse trois tonnes et il est toute d'une pièce. Il a 65 pieds de haut. Avec quelques tentes indiennes, ce coin rappellera plus tard, à notre population, d'une manière exacte et vivante, les mœurs et coutumes de nos anciens sauvages."

"Nous nous engageons maintenant dans un sentier ombragé: c'est la section dite des carnivores. De chaque côté s'étendent deux enclos ayant respectivement 6,000 et 4,000 pieds carrés. Plus bas, la section des félides. Ils occupent trois cages d'une superficie totale de 1,350 pieds. Y sont gardés les lynx (lynx canadensis); les chats sauvages de la Caroline et les lions de montagnes ou cougouars."

"A gauche ce sont les mustélidés. On peut y voir le vison, la martre, le blaireau, le pécari, la belette et enfin la moutonnette."

"Nous avons franchi la moitié du jardin. Nous voici maintenant du côté des rongeurs. Le castor est enfermé dans un enclos de 147 pieds de long par 32 de large. Le porc-épi, dans un enclos de 78 pieds."

"Enfin le cercle des rats lèveurs ou racoures."

"Plus loin, nous passons chez les ruminants. C'est une grande section où est bordée par une clôture de 450 pieds de long et haute de 9 pieds à l'intérieur et de 3 à l'extérieur. La majeure partie de cette section est construite d'après le système allemand à vision directe."

"La première partie est divisée en trois grandes parcs où logent les bisons, les moutons, les wapitis ou cerfs canadiens."

"L'autre partie comprend trois grands enclos qui logent les orignaux ou élans d'Amérique et les chevreuils. Comme ces animaux sont domestiques ils ne manquent pas de s'approcher de la clôture surtout s'ils sentent quelque chose à manger chez les visiteurs."

"Le jardin de Charlesbourg con-

La tactique de la Couronne déconcerte juge et avocats

ELECTIONS CHEZ LES SCOUTS CATHOLIQUES

Hier soir, à l'hôtel de ville de Longueuil, avaient lieu les élections du conseil des scouts catholiques du district du diocèse de Saint-Jean. Elles ont donné les résultats suivants: M. Philippe Lamarre, avocat, président; M. Léo Provost, premier vice-président; M. Paul-Emile Lapalme, second vice-président; M. Albert Girard, secrétaire; M. Yvain Beaudoin, avocat, trésorier; M. Philippe Lamarche a été élu commissaire, et M. Yvain Beaudoin, commissaire-adjoint. Tous les aumôniers des divers cercles du diocèse de Saint-Jean ont été choisis conseillers.

On reproche à Me Penverne de perdre un temps précieux

Me Brail, acerbé

Le témoignage de Lévesque incrimine les Bronfman et F.-S. Blair

Illegitimité

Le juge Jules Desmarais et les avocats de la défense semblent décidément d'accord pour accuser les procureurs de la Couronne de pertes de temps considérable, en l'enquête préliminaire qui se poursuit depuis deux semaines, dans l'affaire de contrebande d'alcool. Cet après-midi, M. Desmarais a expliqué son attitude à ce sujet et a secondé certaines objections de Me Philippe Brail. La discussion s'est élevée lorsque Me Penverne a commencé d'interroger M. George A. Wilkes, opérateur au bureau de télégraphie d'Edmonton, Nouveau Brunswick, pour le compte du Canadian-National.

Me Penverne montre d'abord l'original d'un télégramme qui est passé au bureau d'Edmonton. Me Brail se lève aussitôt et déclare que le capitaine Alfred-J. Lévesque, déjà paru à la barre et qu'il a affirmé avoir reçu des télégrammes signés de certains noms. C'étaient là des communications écrites selon un code, mais ce code ne correspond pas avec le code connu de Lévesque. "Nous n'en sommes pas là, toutefois, dit Me Brail. Voici un témoin qui vient redire ce

(A suivre à la page 11)

DECES

LABELLE. — A l'hôpital Notre-Dame, le 12 février 1935, à l'âge de 87 ans, est décédé M. J.-H. Labelle, imprimeur, de Saint-Jérôme, époux de Marie H. Labelle. Les funérailles auront lieu le 14 février.

ADRIEN DUTCHER. — A Montréal, le 12 février 1935, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Adrien Dutcher, ancien maître barbière, époux de M. J. Adrien Dutcher. Les funérailles auront lieu le 14 février.

BAILLARGEON. — A St-Hubert, le 11 février 1935, à l'âge de 21 ans, est décédé M. Baillargeon, fils bien-aimé de M. et Mme Wilfrid Baillargeon. Les funérailles auront lieu le 14 février.

CHAMPOUX. — A Montréal, le 11 février 1935, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Champoux, époux de M. et Mme Claudine Riopel. Les funérailles auront lieu le 14 février.

CHOUQUETTE. — A Montréal, le 11 février 1935, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Chouquette, époux de M. et Mme Chouquette. Les funérailles auront lieu le 14 février.

CONSTANTIN-OSTELL. — A Montréal, le 11 février 1935, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Constantin-Ostell, époux de M. et Mme Marie-Jeanne (Minette) Ostell. Les funérailles auront lieu le 14 février.

COURTÈME. — A Notre-Dame de la Mer, le 11 février 1935, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Courtème, époux de M. et Mme Marie-Jeanne Courtème. Les funérailles auront lieu le 14 février.

DAIGNEAULT. — A New-York, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Arthur Daigneault, époux de M. et Mme Daigneault. Les funérailles auront lieu le 14 février.

DUPUIS. — A Longueuil, le 10 février 1935, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Dupuis, époux de M. et Mme Dupuis. Les funérailles auront lieu le 14 février.

DUQUETTE. — A Belœil, est décédé M. Duquette, époux de M. et Mme Duquette. Les funérailles auront lieu le 14 février.

EMOND. — A Ville St-Laurent, le 11 février 1935, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Emond, époux de M. et Mme Emond. Les funérailles auront lieu le 14 février.

GOSSELIN. — A Montréal, le 11 février 1935, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Gosselin, époux de M. et Mme Gosselin. Les funérailles auront lieu le 14 février.

LAFONTAINE. — A Terrebonne, le 10 février 1935, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Lafontaine, époux de M. et Mme Lafontaine. Les funérailles auront lieu le 14 février.

LAROSE-FILION. — A Ville LaSalle, le 10 février 1935, à l'âge de 25 ans, est décédé M. Larose-Filion, instituteur, époux de M. et Mme Filion. Les funérailles auront lieu le 14 février.

LEBIEUX - PRUD'HOMME. — A Montréal, le 9 février 1935, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Lebieux-Prud'homme, époux de M. et Mme Prud'homme. Les funérailles auront lieu le 14 février.

PILON. — A Québec, le 11 février 1935, à l'âge de 31 ans, est décédé M. Pilon, époux de M. et Mme Pilon. Les funérailles auront lieu le 14 février.

LESSARD. — A Montréal, le 10 février 1935, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Lessard, époux de M. et Mme Lessard. Les funérailles auront lieu le 14 février.

<